2402856



BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



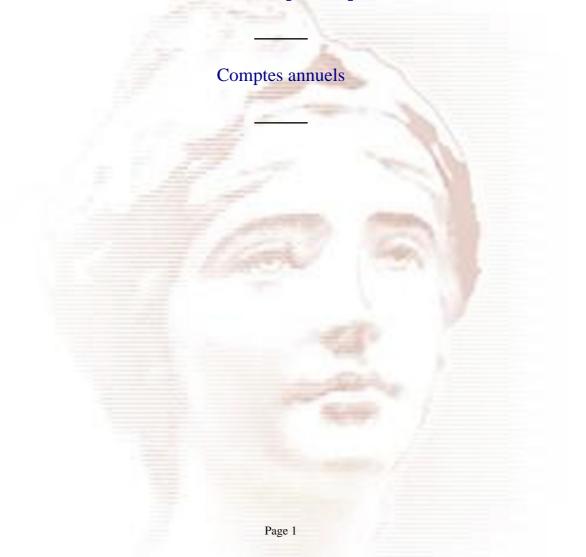
Direction de l'information

MINISTRE légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 www.dila.premier-ministre.gouv.fr www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques



Citigroup Global Markets Europe AG Francfort-sur-le-Main

Rapport de gestion et États financiers annuels au 31 décembre 2023

Le rapport est consultable au siège de la succursale de Citibank Europe PLC sis 21-25 rue Balzac, 75008 Paris

Citigroup Global Markets Europe AG, Francfort-sur-le-Main

Rapport de gestion pour l'exercice 2023

Table des matières

- Informations générales concernant Citigroup Global Markets Europe AG (CGME)
 - Modèle économique
 - Objectifs et stratégies
 - 1.2.1 Informations générales
 - Objectifs stratégiques fondamentaux 1.2.2
 - 1.2.3 Division Marchés
 - 1.2.4 Division Banque (anciennement « BCMA »)
 - Division Recherche indépendante (RI) 1.2.5
 - 1.2.6 Stratégie ESG
 - Système de contrôles
 - 1.4 Événements importants liés à la politique commerciale au cours de l'exercice fiscal 2023 récemment achevé
- Rapport économique
 - Évolution économique globale
 - 2.2 Performance de CGME
 - 2.2.1 Développement de l'activité
 - 2.2.2 Marchés
 - 2.2.3 Banque
 - Actifs, situation financière et résultats d'exploitation
 - Résultats d'exploitation 2.3.1
 - 2.3.2 Situation financière
 - 2.3.3 Actifs
- Perspectives et opportunités
 - Perspectives et opportunités des divisions
 - Développement économique général
 - Perspectives et opportunités pour l'organisation
 - 3.2 Déclaration générale concernant les performances attendues
- Rapport sur les risques
 - 4.1 Principe directeur de notre Gestion des risques
 - 4.2 Organisation de la Gestion des risques

Type de risque

Risques de marché

Risques de liquidité

Risques de contrepartie

Risques opérationnels et de conformité

Risques commerciaux et stratégiques

Risques divers (notamment « risques liés aux pensions » et « risques d'atteinte à la réputation »)

- 4.3 Définition des risques et stratégie en matière de risques
- Capacité de couverture des risques (adéquation des fonds propres) et atténuation des risques 4.4
- Types de risques et identification et gestion des risques
 - 4.5.1 Informations générales
 - Risques de contrepartie et de crédit 4.5.2
 - 4.5.3 Risques de prix de marché
 - Risques de liquidité 4.5.4
 - 4.5.5 Risques opérationnels
 - 4.5.6 Autres risques importants
- Description synthétique de la situation des risques
- Déclaration de Gouvernance d'entreprise conformément au § 289f (4) en liaison avec le § 289f (2) n° 4 du Code de commerce allemand
 - Informations extra-financières
 - Introduction L'ESG chez CGME
 - 6.2.1
 - Stratégie ESG 6.2.2
 - Gouvernance ESG 6.2.3 Évaluation de l'importance relative
 - 6.2.4 Dialogue avec les parties prenantes
 - 6.2.5 Risques ESG et Gestion des risques
 - 6.3 Reporting sur les questions ESG importantes
 - 6.3.1 Questions environnementales
 - 6.3.2 Questions relatives aux employés
 - 6.3.3 Questions sociales
 - 6.3.4 **Droits humains**
 - 6.3.5 Lutte contre la corruption et les pots-de-vin
 - Sécurité digitale 6.3.6

7 Déclaration finale concernant les relations avec les sociétés affiliées (Rapport sur la dépendance des sociétés affiliées) conformément au § 312 (3) phrase 3 de la Loi allemande sur les sociétés par actions

1 Informations générales concernant Citigroup Global Markets Europe AG (CGME)

1.1 Modèle économique

Citigroup Global Markets Europe AG, Francfort-sur-le-Main, (CGME), est un établissement de crédit au sens de l'Article 4, paragraphe 1 (b) du Règlement CRR* en liaison avec le paragraphe 32 (1), phrase 3 de la Loi bancaire allemande (« KWG »), et exerce une activité axée, entre autres activités, sur l'offre d'une gamme complète de services financiers en tant que courtier-négociant aux clients de l'Union européenne, entre autres, et d'un accès aux marchés de capitaux. CGME exerce son activité depuis son siège social à Francfort et dans ses succursales principalement à Paris, Milan et Madrid. CGME a également une succursale à Londres.

*CRR = Capital Requirements Regulation (Règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences de fonds propres).

Le modèle économique de CGME répond aux besoins de ses clients en matière de produits et de services et il est fortement influencé par la stratégie post-Brexit de Citigroup et les exigences réglementaires y afférentes. Dans le cadre de ses activités, CGME bénéficie en particulier de son intégration au sein du réseau mondial de Citigroup, présent dans plus de 150 pays.

Les activités bancaires de CGME sont complètement intégrées à la plateforme mondiale de Citigroup. Afin de conseiller au mieux sa clientèle, CGME interagit et coopère étroitement avec Citibank Europe plc., Dublin/Irlande (CEP) et d'autres sociétés affiliées de Citigroup afin de garantir une approche client globale dans laquelle les clients de l'Espace économique européen se voient offrir la gamme complète des produits Citigroup toutes banques confondues. Dans ce cas, la stratégie de CGME repose sur les principes du groupe et, s'agissant de la participation aux places boursières et aux chambres de compensation avec contrepartie centrale, vise à faciliter l'accès aux marchés mondiaux pour les clients de l'EEE et l'entrée sur les marchés européens pour les clients mondiaux.

L'activité de CGME est axée sur l'Espace économique européen (EEE), où les services et produits financiers proposés aux clients sont alignés sur ceux de l'actionnaire unique, « Citigroup Global Markets Limited, Londres/Royaume-Uni » (CGML).

Dans le « segment de la clientèle d'entreprises », les clients ciblés par CGME sont les entreprises nationales et multinationales cotées, dans tous les secteurs d'activité, ainsi que les sociétés comparables et les groupes d'entreprises ayant une base actionnariale privée. En outre, CGME entretient des relations clients actives avec les plus importants gestionnaires d'actifs, fonds de pension, compagnies d'assurance et banques (banques privées et commerciales, institutions du secteur public) d'Allemagne. Elle conseille également des clients ayant leur siège social dans d'autres pays européens. Cette clientèle se compose, entre autres, de grandes entreprises internationales, d'établissements financiers, d'investisseurs institutionnels (tels que des gestionnaires d'actifs et des compagnies d'assurance) ainsi que d'institutions souveraines et du secteur public.

CGME facilite les services et les solutions d'autres sociétés au sein de Citigroup. Élément essentiel de son activité, CGME apporte également son soutien à de nombreuses filiales de groupes d'entreprises opérant à l'international qui entretiennent des relations d'affaires avec d'autres sociétés affiliées de Citigroup dans leur pays d'origine respectif. En tant que plateforme stratégique, CGME soutient ou conseille également des clients d'autres marchés comme l'Autriche, la Suisse et les pays scandinaves.

Les activités de CGME se concentrent sur les domaines d'activité suivants (Gechaftsfelder):

- Banque* (Banque d'investissement), * anciennement « BCMA ».
- · Marchés, et
- · Recherche indépendante (« RI »),

qui offrent aux clients les services financiers axés sur les produits suivants :

Capacités et offre de produits de CGME Principaux segments de clientèle du marché cible Marchés Banque Autres Recherche Taux et devises Conseil en MSA indépendante Clientèle d'entreprises **ECM** Produits de spread Produit Actions, y compris Établissements financiers contrats à terme et compensation de gré-à-gré Matières premières Investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, compagnies d'assurance, sponsors financiers, etc.) Banque Ventes investisseurs Ventes et couverture Entités du secteur public client (gouvernements, pouvoirs publics, municipalités) Ventes entreprises

La division « Banque » regroupe toutes les missions de conseil liées aux mesures de capitalisation des actions et des dettes sur les marchés de capitaux (« Origination sur les marchés des capitaux » ou « CMO ») et les travaux de conseil liés aux acquisitions et opérations sur titres (« Fusions et Acquisitions » ou « M&A »).

La division **« Marchés »** gère les services sur le segment « Titres » et est organisée en deux domaines d'activité, « Marchés de capitaux » (*« Kapitalmarktgeschäft »*) et « Prise ferme » (*« Emissionsgeschaft »*).

Ces deux segments d'activité sont épaulés par la division **Recherche indépendante** (« **RI** ») qui fournit des services notamment dans le cadre de la diffusion des résultats de recherche, y compris la formulation de recommandations d'investissement générales (c'est-à-dire non spécifiques au client) concernant les actions, les obligations et les devises, le développement de stratégies macroéconomiques et la préparation d'analyses quantitatives et de prévisions économiques.

Les **produits et services** des divisions « Banque » et « Marchés », qui sont transverses aux divisions et aux domaines et qui répondent aux besoins des clients concernés, peuvent généralement être classés comme suit :

Produit	Description (non exclusive)
Produits de taux	 Tenue de marché pour les produits financiers dérivés porteurs d'intérêts et très liquides Négociation d'obligations d'État et autres, de swaps de taux d'intérêt et de devises ainsi que d'autres produits dérivés et exotiques
Produits de <i>spread</i>	 Services liés aux produits des clients visant à permettre l'accès aux marchés « investment grade », « obligations à haut rendement et créances douteuses » Produits dérivés de crédit et de crédit structurés
Actions	 Services liés à l'émission d'actions, d'obligations convertibles, de produits dérivés sur actions cotées et de gré à gré, de produits structurés, de financement de titres et d'ETF Prêts de titres
Matières premières	 Services liés aux opérations de couverture destinés aux investisseurs de l'Espace économique européen Produits au comptant et produits dérivés de gré à gré (p. ex., swaps, options, contrats à terme de gré à gré et swaptions) ayant pour sous-jacents des matières premières (p. ex., métaux, électricité, gaz, charbon, pétrole)
Change - Produits	Services liés à la couverture des risques de change Apport de liquidité intragroupe et intersociété
Origination sur les marchés de capitaux (« CMO »)	 Structuration et syndication de titres et opérations de financement sur les marchés de dette/obligataires Structuration des actions et autres mesures liées aux fonds propres
Fusions et acquisitions (« M&A »)	Négociation et structuration des acquisitions et des titres de capitaux propres Accompagnement des clients tout au long du processus transactionnel Étude de marché et identification de cibles candidates au rachat Mise en place de mesures défensives et accompagnement de la société avec des mandats de défense en cas d'OPA ou de tentatives d'OPA hostiles.

Dans le contexte de la sortie du Royaume-Uni du Marché unique européen le 1^{er} janvier 2021, la BCE a réalisé un réexamen cartographique des tables de négociation au sein de CGME au cours de l'exercice 2023. Cet examen a consisté à vérifier les procédures de comptabilisation et de gestion des risques adoptées par les départements de négociation travaillant dans les domaines de la « Tenue de marché », des « valeurs du Trésor » et des « ajustements de valeur des produits dérivés » afin de déterminer si les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en place sont appropriés. Sur la base des conclusions rendues publiques, CGME pourrait encore étendre ses activités de « plateforme de risques » dans les domaines de la « Négociation (Trading) » et de la « Gestion des risques de marché » au regard des produits sélectionnés.

Étant donné que la stratégie mondiale de Citigroup exige que les clients soient conseillés, dans la mesure du possible, dans le pays dans lequel ils possèdent leur siège social, une part importante des revenus de CGME est générée par le truchement d'une facturation intragroupe (« Attribution des revenus mondiaux » ou « GRA »). Les transactions intermédiées sont dûment comptabilisées par d'autres entités juridiques de Citigroup et ne sont donc pas directement comptabilisées au niveau de CGME. Les services ainsi fournis par CGME sont rémunérés selon un modèle de prix de transfert.

1.2 Objectifs et stratégies

1.2.1 Informations générales

CGME prépare sa stratégie d'entreprise sur un horizon de trois ans, que le Directoire revoit et, si nécessaire, ajuste trimestriellement ou à intervalles plus rapprochés, si nécessaire. Les déclarations individuelles et les prévisions de ce plan stratégique sont de nature « prospective » et reposent sur les anticipations du moment du Directoire de CGME. Ces déclarations et prévisions sont donc sujettes à des incertitudes et modifications éventuelles, notamment en ce qui concerne les conditions externes et leurs conséquences pour l'économie mondiale, y compris en ce qui concerne les matières premières et les marchés financiers.

Les résultats économiques réels ainsi que les fonds propres et autres besoins de financement peuvent différer des déclarations et informations contenues dans le plan stratégique. Différents facteurs peuvent expliquer ces divergences, en premier lieu, les répercussions persistantes de la guerre en Ukraine et des conflits au Moyen-Orient et leurs conséquences pour les pays producteurs de pétrole de la région touchée, ainsi que les ramifications connexes pour, entre autres, les différentes économies de l'Union européenne.

En outre, les incertitudes macroéconomiques et géopolitiques continuent d'avoir un impact complexe sur les marchés de capitaux. Les banques centrales du monde entier tentent d'influer sur l'inflation et la stabilité économique afin de réduire les risques d'une récession.

Il y a également lieu de noter qu'aucune obligation de mise à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion n'est assumée au-delà de celles prévues par la loi.

1.2.2 Objectifs stratégiques fondamentaux

Principes fondamentaux qui sous-tendent la politique de l'organisation

Notre politique générale repose globalement sur les grands principes suivants :

- l'évaluation et l'adaptation continues des différentes divisions afin de continuer à bien positionner CGME sur les marchés concernés.
- le déploiement de ressources dans les secteurs d'activité rentables et l'abandon des segments moins rentables
- la coordination et le rapprochement des divisions et la création de synergies
- la simplification des processus afin de créer de la valeur pour les actionnaires.

Stratégies commerciales et sous-objectifs

Le nouveau modèle économique que Citigroup a mis en place pour l'ensemble du Groupe à l'automne 2023 se concentre sur les futures activités dans les domaines suivants :

Divisions	Services et sous-segments	
« Services » « Valeurs du Trésor », « Négociation » et « Services d'investissement »		
« Marchés » « Revenus fixes » et « Marchés actions »		
« Banque »	Banque » « Banque d'investissement » et « Banque d'affaires »	
« Gestion globale de fortune »	« Banque privée ». « Wealth at Work » et « Citigold »	
« Bangue personnelle États-Unis »	« Cartes » et « Banque de détail »	

Les principes fondamentaux de la politique de l'organisation et les domaines d'activités établis pour l'ensemble du groupe dictent la stratégie d'affaires de CGME qui, avec ses propres objectifs d'efficacité économique, est essentiellement orientée client. Cette stratégie repose sur le positionnement des différentes divisions, à savoir « Banque (d'investissement) » et « Marchés », afin d'être en phase avec les besoins des clients en matière de produits et de services et les conditions du marché, tout en tenant compte de l'environnement externe applicable, des exigences réglementaires et de la concurrence. Ces activités sont complétées par des services de recherche indépendante liés aux produits financiers et aux évolutions des pays et des secteurs du marché.

Le plan stratégique de CGME pour la période 2024 à 2026 se concentre essentiellement sur le renforcement d'une présence compétitive et durable au sein de l'Espace économique européen afin d'être en mesure d'offrir à ses clients le meilleur accompagnement et les meilleurs conseils possible. Afin d'atteindre les objectifs stratégiques fondamentaux, à savoir

- · « assurer la pérennité de notre modèle »,
- · « améliorer la rentabilité », et
- « poursuivre le renforcement de l'environnement de risque et de contrôle »,

nous mettons en œuvre, entre autres, des initiatives et des projets stratégiques à long terme. La stratégie globale de CGME et les sous-stratégies et mesures qui en découlent sont présentées dans le schéma suivant :

		•	Vision											
		Être le partenaire de confiance de ses clients en offrant des services financiers responsables qui favorisent la croissance et le progrès économique.												
		Déclaration de stratégie 2024 - 2026												
			L'Entité clé de la chaîne d'entreprises de Citi opérant en Europe et depuis l'Europe sert au mieux les clients du marché cible de l'EEE et leur donne ac capacités globales de Citi en matière de produits et aide les clients internationaux à accéder aux produits européens tout en tirant parti de l'envergur l'expertise des opérations mondiales de Citi.											
		Clients	Mod	èle	Excellen	се	Т	ransformation,	Risques et		Gouvernance	Profil pul	olic	Talent et Culture
	nes	Se concentrer sur	éconoi	•	réglement		١.	ESG, Gouv.	Contrôles		efficace	Mettre en lu		Appliquer la culture
	Priorités stratégiques	les clients, poursuivre la	Projet 7 Optimisa		Transforma respect d		d	onnées, DORA, Digital	Gestion proact des risques		Renforcer la gouvernance	la force de positions au		de l'excellence, adopter le
auoi	strat	croissance et	LE		engagement			Proposer des	conformémen		interne et	des clients		changement, investir
G	tés	renforcer la	Simplifi	cation	aux agréme			olutions phares	l'appétence pou			communauté		
	Priori	position sur les marchés et dans			Relations so avec les			secteur ; suivre offre numérique	risque, correcti rapide des CA		prise de décision agile	médias	;	maintenir de solides résultats en termes
	_	l'investissement			régulateu		'	de Citi	Tapide des OF	NI .	agile			de VOE
			1		<u> </u>		1	Recruter de	nouveaux	Se	e concentrer sur les t	pesoins des		
	Mener à bien les initiatives Renforcer la gestion						lients, créer de la vale	,		pliquer et gérer les				
	Comment	stratégiques et les projets risques, les contrôle réglementaires gouvernance inte				ire preuve d'innovation, remettre question le statu quo, simplifier,		partie	parties prenantes internes et externes					
	0	3		3.				adéqu			travailler en mode			
	δ					Pr	incij	pes et comporte	ment de leaders	ship	o de Citi			
	Socle de valeurs communes													
	communes	Nous rép Nous nous surpa	ondons de				No	Nous sommes fi us visons l'excelle			1 1	Nos réussite	oc cont	collectives
	ocle cor	•	entreprend		e que nous		NO		t les opérations	ents	5, 165	NOS TEUSSILE	5 SUIII	Collectives
	S		•						•					
								leau de bord de						
			<u> </u>	es de CC	ME sont mes						Franchise, Finances,	Risque et Co		
	Évaluation	Client/Fra			Finances Risques et Contro						adership			
	alne	 KPI clients pour I Banque d'investis 		es et la				Plan (notamment s en matière de	 Respecter liées à l'Or 		exigences de 2024			permettre la n culturelle de Citi)
	Ę	 Développer la div 		talents					consentem		•			atière de diversité
		2 overepper in air	0.0.0	10.00	 Indicateurs 	de r	isqu	e stratégique au	 Excellence 	rég	glementaire	Taux c		
					regard de	la dé	clara	tion d'appétence	Améliorer I	ľenv	vironnement de contr	ôle		

En ce qui concerne chacun des **domaines d'activité** ainsi que les domaines structurels et organisationnels qui leur sont liés, les **objectifs stratégiques** suivants, accompagnés de mesures clés, ont été établis :

■ Modèle économique de CGME

- · Contenu de l'objectif stratégique
 - o Développement constant et mise à jour du modèle économique, en tenant compte des besoins des clients ainsi que des paramètres internes (p. ex. capacité de couverture de risques/adéquation des fonds propres et ressources financières et non financières) et externes (évolution macroéconomique, exigences réglementaires, concurrence)
- · Sous-objectifs essentiels et mesures de mise en œuvre
 - o Mise en œuvre opérationnelle des exigences liées à l'octroi de l'agrément CRR et des conclusions des réexamens cartographiques des tables de négociation réalisés par la BCE (Projet « TAURUS »)
 - o Développer CGME ainsi que ses structures et systèmes en un établissement de couverture du risque (riskotragengenden Institut)
- Gagner des parts de marché auprès des clients existants et acquérir de nouveaux clients pour préserver et renforcer la position existante sur le marché

■ Domaine d'activité « Banque »

- · Contenu de l'objectif stratégique
 - o Croissance des business units « Marchés des capitaux d'emprunt » (« DCM »), « Marchés des capitaux propres » (« ECM ») et « Fusions et acquisitions »
- · Sous-objectifs essentiels et mesures de mise en œuvre
 - o Intensification de la relation client existante à travers une attractivité proactive et des offres de produits innovantes
- · Satisfaction accrue des clients grâce à l'accompagnement et à l'attention des membres expérimentés du personnel

Amélioration du résultat excédentaire

- o Coordination de la coopération globale avec les sociétés affiliées basées en Allemagne, Citibank Europe PLC (au sein des divisions Citi Corporate Bank (CCB) et « Citi Private Bank » (CPB))
- o Amélioration de l'allocation stratégique du capital dans le cadre de la coopération avec CCB

■ Domaine d'activité « Marchés »

- Contenu de l'objectif stratégique
 - o Viser la position de leader du marché dans le domaine d'activité
- Sous-objectifs essentiels et mesures de mise en œuvre :
 - o S'imposer comme un « prestataire incontournable » auprès des clients au sein de l'EEE
 - o Déploiement de la fonction de CGME en tant qu'unité de couverture des risques pour les produits sélectionnés à l'attention des clients domiciliés dans l'EEE

o Accroître la croissance et la part de marché dans les segments « Matières premières » et « Financement Revenus fixes ».

■ Assurer la promotion d'une structure de gestion solide incluant d'autres dimensions sociales en ce qui concerne les compétences techniques des collaborateurs et la culture

- · Sous-objectifs essentiels et mesures de mise en œuvre
 - o Continuer à se concentrer sur le recrutement et la promotion des talents dans les différentes divisions
 - o S'assurer que les collaborateurs (y compris les organes de gouvernance) disposent du savoir-faire et des compétences professionnelles nécessaires

■ Renforcer les structures de gouvernance de la Banque pour soutenir une prise de décision agile

- Sous-objectifs essentiels et mesures de mise en œuvre
 - o Assurer une équipe de direction forte et cohérente à tous les niveaux de la gouvernance
 - o Renforcer la gouvernance d'entreprise en mettant en œuvre les normes internes de Citigroup en matière de gestion d'entreprise et de gestion des risques
 - o Optimisation permanente des processus de gouvernance

■ Image publique et réputation

- · Sous-objectifs essentiels et mesures de mise en œuvre
 - o Exploitation de médias spécifiques pour diffuser des informations favorables en provenance des divisions
 - o Image et représentation publique harmonisées au sein du réseau européen de Citigroup

■ Collaboration étroite avec les autorités réglementaires ou de surveillance

- · Sous-objectifs essentiels et mesures de mise en œuvre
 - o Réussir à mettre en œuvre les exigences réglementaires attendues d'un établissement de crédit régi par le Règlement CRR
 - o Tisser des liens étroits avec les autorités réglementaires (p. ex. la BCE, la BaFin et la Bundesbank allemande)

■ Mise en œuvre des exigences réglementaires en application de la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Directive CSRD) et en lien avec la gouvernance des données ainsi qu'avec le Règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (Règlement DORA)

- · Sous-objectifs essentiels et mesures de mise en œuvre
 - o Mise en œuvre du plan ESG incluant le développement supplémentaire d'approches méthodologiques, la prise en compte des attentes des clients dans les services proposés par CGME et l'amélioration des produits bancaires durables
 - o Mise en œuvre des « Principes aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques » du Comité de Bâle (« Cadre BCBS 239 »), notamment à travers l'extension des dispositifs locaux de traitement des données et des mesures de gouvernance
 - o Examen régulier et amélioration des processus et des systèmes IT, tout en tenant compte des exigences réglementaires du Règlement DORA en matière de cybersécurité, de sécurité des TIC et de résilience opérationnelle numérique.

Indicateurs clés de performance financière et extra-financière

Sur la base des plans stratégiques individuels pour la période allant de 2024 à 2026, les **indicateurs clés de performance financière et extra- financière** suivants ont été établis et font l'objet d'une surveillance régulière à l'aune d'un modèle de tableau de bord :

- Indicateurs clés de performance financière (liste non exhaustive)
 - o Résultat avant impôts (EBT)
 - o Résultat net
 - o Efficacité opérationnelle (Efficacité opérationnelle : ratio charges/résultat avant impôts).
 - o Rendements des fonds propres (RoE) (Rendement des fonds propres (RoE) : ratio résultat net annuel/fonds propres figurant au bilan).
 - o Rendement des actifs (RoA) (Rendement des actifs (RoA) : ratio résultat net annuel/total des actifs).
 - o Ratio revenus de base/actifs (CRaR) (Ratio revenus de base/actifs (CRaR) : ratio total des revenus/total des actifs).
 - o Ratio des fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)
 - o Les indicateurs de liquidité Exigence de couverture des besoins de liquidité (« *Liquidity Coverage Ratio* ») et Exigence de financement stable (« *Net Stable Funding Ratio* ») sont conformes aux exigences du Règlement CRR
- Indicateurs de performance extra-financière (Les informations quantitatives sont fournies dans la mesure où elles sont utilisées à des fins de gestion interne).
 - o Nombre de décisions réglementaires (auto-identifiées) dans le cadre du processus de contrôle interne
 - o Part de marché des différentes divisions en Allemagne et en Europe
 - o Mise en place d'une enquête annuelle auprès des employés axée sur la « diversité », l'« engagement », l'« efficacité de la direction » et la « culture d'entreprise éthique »
 - o Promotion des stratégies en matière de diversité, qui prévoient notamment la mise en place d'une diversité équilibrée et spécifique aux genres au niveau de la gestion individuelle
 - o Rotation du personnel pour des catégories spécifiques de collaborateurs.

1.2.3 Division Marchés

La division « Marchés » se positionne en premier lieu pour répondre aux besoins des clients au sein de l'EEE en termes de transactions avec un établissement de crédit CRR agréé par l'UE, notamment pour permettre aux clients d'interagir avec un établissement de crédit CRR à l'échelle européenne. On distingue à ce titre les deux métiers suivants :

- Marchés de capitaux et
- Prise ferme.

S'agissant des **Marchés de capitaux**, CGME reste active dans les domaines d'activité « Instruments de capitaux propres », « Change/FX », « Taux », « Produits de *Spread* » et « Matières premières » en vendant des dérivés, des *warrants* ou des certificats, des actions, des devises et des obligations et en effectuant des opérations de financement d'investissement avec des investisseurs institutionnels. Le portefeuille de produits comprend à la fois des instruments financiers structurés et des transactions quotidiennes à flux simple. En outre, cette division consacrée à la clientèle professionnelle est également le siège organisationnel de la gestion de liquidité à court terme de CGME.

La division « Marchés » est principalement axée sur les volumes et se caractérise par un flux de marge faible. Compte tenu de l'incertitude entourant l'évolution macroéconomique et politique, le risque de baisse du nombre de clients ou des volumes de transactions augmente également simultanément. Au regard de ce contexte, certains des éléments clés de la stratégie commerciale sont définis comme suit :

- Intensification du développement et augmentation des relations clients avec les fonds de couverture, les établissements de crédit et les émetteurs nécessitant des produits financiers structurés
- Mise en œuvre des conclusions du réexamen cartographique des tables de négociation réalisé par la Banque centrale européenne
- Développement stratégique des business unis des divisions « Matières premières » et « Financement Revenus fixes »

• Poursuite de l'enrichissement des gammes de produits axés sur les clients.

1.2.4 Division Banque (anciennement « BCMA »)

La division « Banque » (anciennement « BCMA ») couvre les missions de conseil auprès des clients (p. ex., entreprises, établissements financiers, secteur public), tous produits confondus, en veillant à la coordination des activités de tous les produits et services que ces clients demandent à Citigroup de leur fournir dans le monde entier. Ce faisant, la Division Banque conseille les entreprises dans le cadre de projets de fusions et acquisitions (M&A) et dans le cadre de l'émission d'instruments de capitaux propres ou de dette. Cette Division intervient également dans l'organisation des solutions de financement aux entreprises sous forme de prêts syndiqués et bilatéraux. Le domaine d'activité Marchés de capitaux s'articule autour des segments « Marchés de capitaux propres » (ECM) et « Marchés des capitaux d'emprunt » (DCM).

Grâce à ses relations historiques et continues avec les clients et à son étroite coopération avec la Division Marchés et le domaine d'activité « Banque d'affaires », la Division Banque est en mesure d'offrir à ses clients un portefeuille de produits intégré.

La mission principale de la Division Banque est de conforter la position de CGME sur le marché, le but étant de devenir l'interlocuteur de référence pour répondre aux problématiques stratégiques liées au financement aux entreprises, telles que les acquisitions et les financements sur les marchés de capitaux, et pour structurer les opérations de fonds propres et de dettes. Nous offrons à notre clientèle institutionnelle un large éventail de services de conseil et de services financiers, CGME s'appuyant sur la présence mondiale de Citigroup.

L'activité ponctuelle englobe principalement les services de conseil dans les domaines des fusions et acquisitions et de la prise ferme aux fins de la génération de capitaux propres (ECM) et de l'émission d'instruments de dette (y compris les introductions en bourse). Ces opérations, bien que ponctuelles, revêtent une grande importance et la Division Banque dépend fortement, en la matière, des tendances économiques et des marchés financiers. L'évolution de l'activité et des résultats est donc généralement de nature cyclique.

Forte d'un portefeuille clients conséquent, CGME occupe déjà une place importante parmi les banques spécialisées dans le « financement aux entreprises ». L'accent a été mis sur l'élargissement de ce positionnement stratégique en confortant la position de marché parmi les clients institutionnels au sein de l'Espace économique européen. Les succursales étrangères de CGME ont ainsi gagné en importance fonctionnelle.

Afin d'être en capacité de couvrir les besoins de financement futurs de la clientèle cible, les mesures stratégiques suivantes ont notamment été mises en place :

- Améliorer le classement de CGME dans l'Espace économique européen, notamment dans les pays où CGME ne figure pas dans le trio de tête des établissements
- · Gagner des parts de marché afin d'améliorer notre rentabilité
- · Positionner CGME comme un conseiller de confiance pour les transactions importantes, complexes et basées sur la franchise.

1.2.5 Division Recherche indépendante (RI)

Depuis le début de l'année 2021, CGME fournit aux clients de Citigroup en Europe des services de recherche indépendante dans la région « EMEA » (Europe, Moyen-Orient et Afrique). L'approche stratégique prévoit, entre autres choses, que sur la base des contrats conclus entre CGME et les clients, les services à fournir dans le cadre de l'externalisation à des unités de Citigroup en dehors de la zone UE (p. ex., CGML, CGMI et sociétés affiliées individuelles en Asie et en Australie) seront fournis par les collaborateurs de CGME basés dans chaque pays concerné sur la base des règles nationales existantes.

Les services de recherche destinés aux clients situés dans un pays de l'UE seront accessibles via à la plateforme « CitiVelocity » ainsi que via d'autres sites Internet (par exemple, Bloomberg). Il s'agit, entre autres, de services et de recommandations d'investissement en lien avec les actions, la dette, les devises et les produits dérivés. En outre, les analystes se tiendront à la disposition des clients pour leur fournir des informations ou des conseils supplémentaires.

1.2.6 Stratégie ESG

La crise climatique constitue l'un des plus grands défis auxquels notre communauté mondiale et notre économie sont confrontées au 21e siècle. Citigroup et CGME reconnaissent le rôle de premier plan que joue le secteur financier dans la réponse à cette crise en accompagnant la transition vers une économie durable et à faible émission de carbone.

Forte de progrès en matière environnementale, sociale et de gouvernance, Citigroup est guidée par les Principes pour une entreprise et une banque durables, les Principes pour une banque responsable de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En tant que membre de Citigroup, CGME applique la stratégie du Groupe, les objectifs globaux et les principes en matière de gestion des risques à l'échelle du Groupe et de l'organisation.

Pour nous, être durable, c'est donner corps à nos valeurs et à notre stratégie à prenant un engagement ESG quotidien et crédible vis-à-vis des parties prenantes internes et externes. À cet effet, CGME adhère simultanément aux politiques de Citigroup et contribue aux initiatives à l'échelle du Groupe, notamment les objectifs mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 (« Net Zéro d'ici 2050 ») et l'investissement de 1 000 milliards USD dans la finance durable d'ici 2030 (« 1 000 milliards USD dans la finance durable d'ici 2030 »).

La « Stratégie ESG » de CGME définit l'articulation avec les objectifs mondiaux de Citigroup, les priorités ESG de CGME et les priorités et mesures pertinentes établies dans ce contexte. La stratégie vise à définir l'approche qui, dans le cadre de la mise en œuvre du propre projet de CGME, se décline en objectifs à court, moyen et long terme. À cette fin, elle prend en compte les risques propres à l'ESG et leur impact, et elle établit un processus de mesure et de surveillance de cœ risques en définissant, entre autres, des indicateurs clés de performance (KPI) spécifiques. Dans un souci de transparence vis-à-vis des parties prenantes internes et externes, CGME s'engage à respecter les exigences réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre des exigences spécifiques en matière d'ESG.

Pour nous, les exigences ESG les plus importantes comprennent

- les orientations de la Banque centrale européenne sur les risques climatiques et environnementaux (au 27 novembre 2020),
- · la feuille de route pour la finance durable de l'Autorité bancaire européenne (ABE) (au 20 décembre 2022),
- le bulletin de la BaFin sur la gestion des risques de durabilité (au 20 septembre 2019),
- les exigences minimales en matière de gestion des risques (MaRisk) en lien avec les questions ESG conformément au 7^e amendement MaRisk (au 29 juin 2023),
- la Directive sur l'information extra-financière (NFRD-2014/95/UE), y compris la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD-2022/2464/UE; à compter du 5 janvier 2023) qui s'appuie sur cette directive et la met à jour,
- · le Règlement européen sur la Taxonomie et
- la Réglementation de la Directive sur les marchés d'instruments financiers II (MIFID II) en lien avec la question des préférences des clients en matière de durabilité (au 20 juillet 2022).

1.3 Système de contrôles

Concept de gestion reposant sur la valeur

Le contrôle de gestion au sein de CGME reste fondé sur un concept de gestion reposant sur la valeur. Sa conception repose sur le fait que les risques assumés par les domaines d'activité doivent être cohérents avec les politiques externes et internes en matière de capacité de couverture des risques (c.-à-d., l'adéquation des fonds propres) et sur le fait que, sur le long terme, les capitaux employés doivent permettre de générer une rentabilité raisonnable. À cet égard, CGME revoit régulièrement l'allocation de ressources limitées entre les divisions et ajuste de manière proactive sa stratégie opérationnelle afin de répondre à l'évolution des conditions de marché dans le but d'accroître la valeur à long terme de l'organisation.

Contrôle au moyen de seuils

Les principaux indices de référence en matière de contrôle de gestion qu'utilise CGME sont calculés à partir les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US-GAAP). Une partie du contrôle de gestion consiste en une analyse régulière de l'adéquation des fonds propres et du calcul et de la gestion de l'indicateur de performance financière dit « d'efficacité opérationnelle » de CGME. D'autres indicateurs de performance financière ont été nouvellement définis pour l'exercice 2024 (« Rendement des actifs » avec un objectif de 0,3 %, « Rendement des fonds propres » avec un objectif de 3,1 %, « Ratio Revenus de base/Actifs » avec un objectif de 1,3 %).

Le Directoire surveille continuellement les **indicateurs de performance financière** définis, notamment l'EBT et l'Efficacité opérationnelle. Afin d'optimiser ces indicateurs, CGME a lancé un programme actif de gestion des coûts et des revenus.

L'adéquation des fonds propres est calculée selon les principes des exigences minimales de gestion des risques des banques qui sont publiés par l'Autorité fédérale de surveillance financière (BaFin) en date du 29 juin 2023 (MaRisk). Les risques identifiés et quantitatifs et le potentiel de couverture des risques (« Riskodeckungspotential ») sont ainsi comparés. L'adéquation des fonds propres est présumée atteinte si les risques significatifs (« wesentlichen Risken ») encourus par CGME sont continuellement couverts par le potentiel de couverture des risques après prise en compte des concentrations de risque. Avec l'établissement des limites individuelles de risque, dont le franchissement (non-respect) fait l'objet de procédures d'escalade, des mesures seront prises pour s'assurer qu'au cours de l'exercice, l'adéquation des fonds propres correspond au développement de l'activité. Des tendances et évolutions opposées sont ainsi rapidement identifiées et des actions correctives sont mises en œuv re.

Lors de l'exercice précédent, un autre élément de contrôle de gestion et de gestion de CGME est le **positionnement de marché** de CGME pour les activités ponctuelles. Le positionnement sur le marché est défini à l'aide du « classement Dealogic ». À cet égard, la Banque étudie le marché au sens large et le marché couvert par Citigroup.

Tout comme l'« efficacité opérationnelle », l'adéquation des fonds propres et le positionnement sur le marché de l'activité ponctuelle, la **planification des ressources humaines** est une composante importante de la planification stratégique de CGME et elle est liée aux évolutions du secteur bancaire et des marchés financiers. En cas de changements majeurs apportés en raison de l'évolution du marché, la planification des ressources humaines sera adaptée sans délai et conformément aux conditions sociales existantes des collaborateurs.

Gouvernance

La culture d'entreprise de Citigroup et de CGME repose sur le principe interne de performance qui, à son tour, est considéré comme le pilier du succès de l'activité. Nous renforçons la poursuite de ce principe en :

- fixant des objectifs et en surveillant la performance au niveau individuel et au niveau des divisions
- s'engageant dans la rémunération et l'avancement liés à la performance
- promouvant la diversité et l'égalité des chances parmi nos collaborateurs.

Les décisions stratégiques et opérationnelles sont prises par le Directoire de CGME et leur mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance par le Conseil de surveillance. Les réunions du Directoire ont lieu au moins une fois par mois et les réunions du Conseil de surveillance sont généralement trimestrielles ou, si nécessaire, à intervalles plus rapprochés. Par ailleurs, CGME a mis en place différents comités qui identifient, examinent et valident les procédures et les processus de contrôle mis en place. En ce qui concerne les réunions du Directoire, du Conseil de surveillance et des autres groupes de travail, les membres de ces organes reçoivent des rapports et des informations sur toutes les activités, initiatives et risques significatifs et sur le statut de toutes les divisions opérationnelles et divisions de support. Chaque membre du Directoire siège à divers comités (p. ex., le Comité des risques opérationnels, le Comité de la conformité et du contrôle, le Comité de coordination national, le Comité de gouvernance).

Le Directoire recevra de la Division « Contrôle des risques » des rapports réguliers (quotidiens, mensuels et trimestriels) sur l'état des risques importants auxquels est exposée CGME. Pour plus de précisions, se reporter au Rapport sur les risques ci-dessous (Section 4 du présent Rapport de gestion).

Outre les comités précités, le Comité actif-passif (« ALCO ») se réunit chaque trimestre pour examiner la gestion du bilan, la gestion des flux de trésorerie et la gestion des risques. L'ALCO surveille également le respect des exigences d'adéquation des fonds propres et vérifie le respect des exigences légales et réglementaires en matière de liquidité, de bilan et de demandes de trésorerie.

Le « Comité Nouveaux produits » examine tous les nouveaux produits de CGME et les risques y afférents, et les approuve, le cas échéant.

De l'avis du Directoire, le système de contrôle interne de CGME répond aux exigences d'une gestion ordonnée (« Anforderungen an eine ordnungsgemaße Geschaftsfuhrung »).

1.4 Événements importants liés à la politique commerciale au cours de l'exercice fiscal 2023 récemment achevé

Compte tenu du développement de l'activité de CGME au cours de l'exercice 2023 ainsi que des projections quantitatives correspondantes en termes de volume d'affaires (supporter le risque) pour les exercices suivants, l'actionnaire unique de CGME, Citigroup Global Markets Limited, Londres/Royaume-Uni (CGML), a procédé, conformément au § 272 (2) n° 4 du Code de commerce allemand (HGB), à un apport en fonds propres au cours de l'exercice tout récemment achevé pour un montant total de 1 milliard USD (environ 911 millions EUR).

En vertu d'une décision du 23 octobre 2023, l'Autorité fédérale de surveillance financière a révoqué la classification de CGME en tant qu'« autres établissements d'importance systémique » (« anderweitig systemrelevantes Institut ») en application du § 10g (2) de la loi bancaire allemande.

À compter du 1^{er} juillet 2023, en accord avec la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (FCA), l'agrément de la succursale de CGME à Londres/Royaume-Uni pour exercer des activités bancaires a expiré.

2 Rapport économique

2.1 Évolution économique globale

Ralentissement de la croissance économique mondiale en 2023 dans un contexte d'inflation rampante et de remontée des taux d'intérêt

Dans l'ensemble, en 2023, le développement macroéconomique a été très mitigé, malgré de fortes disparités entre pays. Le produit intérieur brut (PIB) mondial a progressé de 0,6 % en 2023 (2022 : 3,1 %)*. Comme l'année précédente, le développement a été largement influencé par les effets de grande ampleur de la guerre d'agression de la Russie en Ukraine, qui a débuté en février 2022, par la remontée des taux d'intérêt (directeurs), par la hausse des taux d'inflation par rapport à l'année précédente et par une croissance économique globalement faible. Malgré un début d'année 2023 relativement favorable, la croissance économique mondiale a ralenti au fil de l'année, en partie en raison de la faiblesse de la production industrielle et de la nouvelle hausse significative des taux d'intérêt dans la plupart des régions, tendance qui a également freiné l'investissement surtout dans la construction résidentielle en particulier**.

- * Voir Rapport économique de la Banque centrale européenne, édition 08/2023, pages 18 et suivantes.
- ** Voir Rapport mensuel de la Bundesbank allemande, février 2024, p. 13.

Dans les pays industrialisés, l'inflation des prix à la consommation s'est établie en moyenne à 7,8 % en 2022 et à 4,9 % en 2023. L'une des principales raisons du reflux de l'inflation est la chute des prix de l'énergie, qui avaient flambé précédemment. L'inflation sous-jacente, dont sont exclus les prix de l'énergie et de l'alimentation, a également ralenti en 2023, passant de 5,2 % en 2022 à 4,8 % en 2023*.

* Voir Rapport annuel de la Bundesbank allemande, 2023, page 8.

La hausse de l'inflation a freiné les dépenses de consommation. En outre, le durcissement de la politique monétaire dans de nombreuses régions a freiné la croissance économique. Néanmoins, la récession a été évitée, notamment parce que les marchés du travail sont restés solides.

Alors que la croissance du produit intérieur brut aux **États-Unis** a fortement accéléré au troisième trimestre après un premier semestre modéré, le produit intérieur brut de l'Union européenne (UE) a largement stagné. Aux États-Unis, la croissance du PIB a été plus rapide (2,5 %) que l'année précédente (1,9 %). La demande privée a été soutenue par le retrait des économies, la hausse de l'emploi et l'augmentation des salaires.

Malgré la solidité des marchés du travail dans l'**Union européenne**, les consommateurs étaient toujours réticents à dépenser compte tenu de la hausse des prix de l'électricité et du gaz et des incertitudes liées aux répercussions de la guerre en Ukraine. En 2023, le PIB n'a progressé que de 0,5 % (2022 : +3,6 %)*. Comme l'année précédente, on observe clairement des disparités entre les pays typiquement touristiques et les économies plus industrielles, soutenues par les exportations. Alors que le PIB espagnol a progressé de plus de 2 %, la France et l'Italie ont enregistré une croissance inférieure à 1 %**.

- * Voir Rapport annuel de la Bundesbank allemande, 2023, page 11.
- ** Voir Rapport économique de la Banque centrale européenne, édition 08/2023, pages 26 et suivantes.

En **Asie**, le développement économique a été mitigé. La **Chine** a démarré l'année sur une tendance dynamique au premier trimestre, avant de voir la croissance s'affaiblir le reste de l'année. La demande intérieure en Chine est restée atone. En cause, l'incertitude économique entourant l'aggravation de la crise immobilière, en particulier au second semestre 2023, et les exportations malmenées par la faiblesse de l'économie mondiale. Au **Japon**, l'économie s'est temporairement redressée à la faveur de la baisse du taux de change, de la croissance de la consommation privée et de la forte demande étrangère et intérieure pour l'automobile. Le produit intérieur brut a progressé à un rythme supérieur à la moyenne de 1,8 % en 2023 (2022 : +0,9 %), notamment en raison de la dépréciation du yen, de la baisse des importations, de la hausse des exportations automobiles et de l'augmentation des investissements. Dans la plupart des **autres pays émergents d'Asie**, notamment **l'Inde** (2023 : +6,5 %, 2022 : +7,3 %) et **l'Indonésie** (2023 : +5,1 %, 2022 : +5,3 %), la croissance est restée élevée compte tenu de la solidité de la demande intérieure*.

* Voir Statista Research Department, publication de février 2024.

Dans les principaux secteurs mondiaux, les carnets de commandes en cours avaient beaucoup diminué au sortir des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. L'effet de rattrapage s'est traduit par des taux de croissance élevés, en particulier dans l'industrie automobile, auparavant pénalisée par d'importants problèmes d'approvisionnement. En revanche, la demande pour les biens de consommation durables, tels que l'ameublement et l'électronique grand public, a fortement chuté suite à l'explosion de la demande pendant les confinements durant le COVID. Dans le secteur de la construction, la remontée soudaine des taux d'intérêt dans de nombreux pays s'est de plus en plus traduite par une baisse de la demande

Le niveau toujours élevé des prix de l'énergie en 2023 n'a pas pleinement reflété la faiblesse de l'économie mondiale. Du côté de l'offre, le prix du pétrole a surtout été tiré par plusieurs réductions de production décidées par les pays de l'OPEP+. Néanmoins, la production de pétrole aux États-Unis a augmenté. Compte tenu de la baisse de la consommation de gaz chez les ménages et les industriels, le prix du gaz a de nouve au fortement baissé au cours de l'année 2023.

Évolution des marchés financiers internationaux

Malgré leur baisse au cours de l'année, les taux d'inflation élevés ont lourdement pesé sur le développement des marchés financiers internationaux en 2023. En 2023, les banques centrales ont progressivement relevé leurs taux directeurs. Depuis le début de l'année 2023, la Réserve fédérale a successivement relevé son taux directeur de 25 points de base à quatre reprises, de 4,5 % (15/12/2022) à 5,5 % le 27 juillet 2023*. Compte tenu des taux d'inflation relativement élevés en 2023 et des pressions qu'ils engendrent sur le développement économique dans la zone euro, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également relevé ses taux directeurs en 2023, d'abord de 50 points de base le 22 mars 2023 à 3,5 %, puis à quatre autres reprises, chaque fois de 25 points de base, à 4,5 % pour la dernière fois le 20 septembre 2023**.

- * Voir Statista Research Department, publication du 3 janvier 2024.
- ** Voir Statista Research Department, publication de février 2024.

Compte tenu des anticipations des acteurs du marché quant à l'évolution des taux directeurs, les rendements des obligations d'État à long terme ont baissé dans un certain nombre de pays dont les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les pays scandinaves. Les rendements des emprunts d'État allemands à dix ans ont chuté dans le droit fil de ceux de l'UEM, à 2,4 %. Les rendements des obligations d'entreprises européennes notées BBB et des obligations à haut rendement dont l'échéance résiduelle est comprise entre sept et dix ans ont fortement baissé dans le droit fil de la baisse des taux refuges. Au sein de la classe de notation, les rendements obligataires des sociétés financières ont baissé plus fortement que ceux des sociétés non financières*

** Voir Rapport mensuel de la Bundesbank allemande, février 2024, p. 42.

En moyenne sur l'année, le taux d'intérêt positif du marché des capitaux en Allemagne est passé d'environ 1,14 % en moyenne à 2,43 % par rapport à l'année précédente*.

* Voir Statista Research Department, publication du 15 janvier 2024.

En 2023, les marchés boursiers internationaux ont été marqués par la baisse des taux d'intérêt sans risque et un fort appétit pour le risque de la part des investisseurs, ce qui a fait bondir les cours des actions. Compte tenu des anticipations relativement optimistes quant à la croissance économique aux États-Unis, on a pu craindre que la Réserve fédérale s'abstienne dans un premier temps de baisser ses taux directeurs. Dans le même temps, les paramètres macroéconomiques de la croissance économique aux États-Unis se sont avérés robustes, si bien que les cours des actions ont également anticipé des attentes de bénéfices plus fortes.

La baisse des taux d'intérêt et le fort appétit pour le risque ont également entraîné une hausse visible des cours des actions dans la zone euro. Toutefois, cette hausse a été plus faible par rapport aux États-Unis. L'une des principales raisons de cet écart s'explique par les perspectives économiques moins favorables en zone euro, ce qui s'est reflété dans les prévisions de bénéfices revues à la baisse et a ainsi modéré la tendance haussière. En conséquence de quoi, les cours des actions européennes (Euro Stoxx) et allemandes (CDAX) ont progressé respectivement de 10,8 % et de 9,1 % au quatrième trimestre 2023. Les cours des actions de dividende au Royaume-Uni (FTSE 100) ont quasiment fait du surplace (- 0,1 %). En revanche, les actions américaines (S&P500) et japonaises (Nikkei) ont gagné respectivement 17,3 % et 19,8 %*.

** Voir Rapport mensuel de la Bundesbank allemande, février 2024, pages 42-43.

Évolution de la conjoncture économique en Allemagne

L'économie allemande a connu une année 2023 que l'on pourrait qualifier de difficile. En 2023, le bilan économique de l'Allemagne a encore une fois été marqué, dans une large mesure, par les effets de la guerre en Ukraine, et notamment par le renchérissement de l'énergie. Ces évolutions ont eu de la même manière pour effet d'affaiblir l'économie globale, une tendance aggravée par une politique monétaire plus restrictive*. Néanmoins, la situation sur les marchés de l'énergie en Allemagne s'est nettement détendue depuis l'automne 2022. Les coûts de l'énergie, tant en termes d'électricité que de gaz, sont retombés à un niveau nettement plus bas par rapport au pic atteint la première année de la guerre d'agression russe en Ukraine**.

- * Voir le Rapport économique annuel 2024 du gouvernement fédéral, publié sur le site Internet du gouvernement fédéral le 21 février 2024, section B., point 16.
- ** Voir le Rapport économique annuel 2024 du gouvernement fédéral, section B., point 24.

Outre les séquelles de la forte hausse des coûts de l'énergie, la faiblesse de la demande extérieure a pesé sur la production industrielle. La hausse de l'inflation par rapport aux années précédentes a également érodé la consommation privée. Les fortes hausses des salaires ne se sont donc pas encore traduites par une hausse significative des dépenses de consommation. Le resserrement de la politique monétaire de l'Eurosystème a également freiné l'économie. La hausse des coûts de financement a entravé l'investissement, notamment dans la construction résidentielle. Les dépenses publiques se sont également repliées avec, entre autres, la fin des dépenses publiques engagées dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 (par exemple pour les vaccinations et les tests)*.

* Voir le Rapport annuel 2023 de la Bundesbank allemande, ibid., section 1 ; publication de l'Office fédéral des statistiques, au 15 janvier 2024.

Dans l'ensemble, d'après les chiffres préliminaires de l'Office fédéral des statistiques, la production économique allemande, mesurée par le **produit** intérieur brut corrigé des prix et des effets de calendrier, a légèrement reculé l'année dernière, de 0,1 % par rapport à l'année précédente*. Selon la **projection de la Bundesbank à partir de décembre 2023**, la production économique globale renouera avec une phase d'expansion cette année et progressera de 0,4 %, principalement sous l'effet d'exportations plus soutenues et d'une reprise de la consommation privée.

Voir Rapport annuel 2023 de la Bundesbank allemande, publication sur le site Internet de la Bundesbank allemande le 24 février 2024, section 1.

L'année 2023 a été marquée une nouvelle fois par une **inflation** inhabituellement élevée, même si celle-ci a reculé au cours de l'année, notamment sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie. L'inflation s'était déjà manifestée sous les effets de la pandémie de COVID-19 et suite aux réponses des politiques économiques et a été exacerbée par la guerre d'agression russe en Ukraine*. Dans de nombreux pays, l'inflation s'est traduite par les hausses de prix les plus fortes depuis des décennies. En réponse aux taux d'inflation élevés, les salaires ont également fortement augmenté, ce qui a alimenté de nouvelles hausses de prix, en particulier dans le secteur des services. Certaines sociétés ont également augmenté leurs marges bénéficiaires dans un contexte d'inflation élevée.

* Voir le rapport 2023 de la Bundesbank allemande, id., section 1.

Mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation en Allemagne a atteint un pic en octobre 2022. Depuis, elle s'est considérablement affaiblie sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie. L'IPCH a atteint une moyenne annuelle de 6 % (2022 : 8,7 %). En revanche, l'inflation sous-jacente a grimpé de 3,9 % en 2022 à 5,1 % l'année dernière. Sur la base des anticipations de la Bundesbank allemande, un taux d'inflation global de 2,7 % et un taux d'inflation sous-jacente de 3 % sont attendus en 2024*.

* Voir le rapport 2023 de la Bundesbank allemande, id., section 1.

Les **finances publiques** se sont redressées en 2023. Cette embellie s'explique principalement par l'arrêt des plans d'urgence liés à la pandémie de COVID-19, en parallèle de la baisse des charges liées, entre autres, aux aides publiques durant la crise énergétique versées aux mé nages et aux entreprises et à la hausse des charges d'intérêt. Ainsi, le ratio de déficit mesuré en termes de PIB nominal a reculé de 2,5 % en 2022 à 2,0 % en 2023*.

* Voir le rapport 2023 de la Bundesbank allemande, id., section 3.

Évolution de la conjoncture économique en France, en Italie et en Espagne

La situation économique a connu une évolution différente en 2023 dans ces pays où CGME conserve des opérations.

En 2023, la **France** a enregistré une croissance économique légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Après une hausse de 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022, le pays table sur une hausse de seulement 0,9 % pour l'année 2023*. Entre autres éléments, le commerce extérieur a contribué positivement à la croissance économique au quatrième trimestre 2023, tandis que la consommation des ménages a stagné.

* Voir Institut national de la statistique et des études économiques, publication sur le site Internet le 30 janvier 2024.

L'investissement des entreprises a progressé de 3,1 % en 2023, alors que la Banque de France anticipe un taux de croissance de seulement 0,6 % en 2024 en raison de l'augmentation des coûts de financement et de l'incertitude entourant les perspectives économiques. Néanmoins, le gouvernement français a lancé un programme de réindustrialisation et d'innovation de 54 milliards EUR visant à promouvoir l'investissement dans des produits innovants d'ici 2030.

Le taux d'inflation a diminué au cours de l'année 2023, passant de 7,0 % en janvier 2023 à 4,1 % en décembre 2023, en partie sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie. Le taux d'inflation moyen en 2023 a été de 5,6 %*.

* Voir publication de Senergia International Management, Communication France, décembre 2023.

Fin 2023, le sentiment économique général n'est pas positif. Les incertitudes géopolitiques, le coût de l'énergie contenu (mais toujours élevé) et la faiblesse relative de la demande internationale pour les biens et services pèsent sur la croissance économique française. En 2024, la Banque de France n'anticipe qu'un taux de croissance relativement faible de 0,9 %, tandis que l'inflation devrait encore reculer à 2,6 % en 2024*.

* Voir publication Germany Trade and Invest, « France », du 13 décembre 2023.

En **Italie**, une hausse annuelle moyenne du produit intérieur brut réel de 0,7 % par rapport à l'année précédente est attendue pour 2023, tandis que le taux de croissance devrait baisser de 0,6 % en 2024 mais augmenter de 1,1 % en 2025 et en 2026*.

* Voir Banca d'Italia, Projections macroéconomiques pour l'économie italienne, 15 décembre 2023.

La faiblesse de la demande intérieure a pesé sur l'économie italienne. Selon les informations à ce jour disponibles, les investissements ont de nouveau reculé en 2023 en raison du resserrement des conditions de financement. On suppose que, malgré la baisse de l'inflation, la consommation privée n'aurait fait que stagner*.

** Voir Rapport mensuel de la Bundesbank allemande, février 2024, page 22.

L'économie italienne a également souffert du resserrement des conditions monétaires et de crédit qui a pesé sur les ménages et les entreprises en 2023. L'augmentation des prix à la consommation devrait s'établir en moyenne à 6 % en 2023, mais une baisse est prévue dans les prochaines années en raison de la baisse des prix des matières premières et des produits intermédiaires*. Le taux de chômage s'est établi en moyenne à 7,7 % en 2023 (2024 : 7.6 %)**.

- * Voir Banca d'Italia, Projections macroéconomiques pour l'économie italienne, 15 décembre 2023.
- ** Voir Rapport économique du RWI Leibniz Institute for Economic Research, Essen, Développement économique à fin 2023, Volume 74 (2023), Numéro 4, Tableau 5.

En 2023, le rythme de croissance économique en **Espagne** a ralenti. Le produit intérieur brut a augmenté de 2,4 % (exercice précédent: +5,5 %) pour un taux d'inflation annuel moyen de 3,4 % (exercice précédent: 8,3 %). L'essor continu du tourisme en Espagne et les subventions reçues de l'UE dans le cadre du programme « Next Generation EU » pour un montant d'environ 77 milliards EUR ont eu un impact positif sur le développement économique en 2023. En incluant les prêts supplémentaires de la Facilité pour la reprise et la résilience, l'Espagne peut allouer au total près de 164 milliards EUR de subventions à son économie. Le taux de chômage a atteint 12,3 % en 2023, un niveau élevé au regard des standards européens, et devrait actuellement atteindre 12,9 % en 2024*.

* Voir Rapport économique du RWI - Leibniz Institute for Economic Research, Essen, id. Tableau 5.

2.2 Performance de CGME

2.2.1 Développement de l'activité

Dans l'ensemble, la performance économique de CGME au cours de l'exercice 2023 n'a pas été jugée satisfaisante, dans la mesure où les objectifs de résultat révisés au cours de l'exercice 2023 n'ont pas été atteints malgré des volumes de transactions plus importants et une augmentation proportionnelle des produits et des charges. CGME a clôturé l'exercice 2023 avec une perte nette annuelle de 16 millions EUR (bénéfice net en 2022 : 7 millions EUR).

Suite à l'élargissement du modèle économique au cours de l'exercice considéré et au développement de notre portefeuille de produits et services, nos activités liées aux instruments financiers, lesquelles sont essentiellement comptabilisées dans les créances et dettes sur la clientèle et dans le portefeuille de négociation, ont globalement signé des résultats satisfaisants. Alors que le produit net d'intérêts s'est fortement redressé d'environ 121 millions EUR, notamment en raison du net développement de l'activité de prêts de titres et de pensions livrées et de l'évolution positive des taux d'intérêt sur le marché des capitaux, les frais et commissions nets et le résultat net des opérations de négociation des divisions Banque et Marchés ont fortement reculé de 149 millions EUR, en partie en raison des incertitudes sur les marchés de l'énergie et des capitaux en 2023 et de l'impact négatif persistant de la guerre en Ukraine.

Le résultat annuel de 2023 a également pâti de l'augmentation supérieure à la moyenne des frais administratifs de l'ordre de 83 millions EUR par rapport à l'année précédente ; cette augmentation est imputable à l'envolée du poste autres frais administratifs (pour un total de 65 millions EUR). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse d'environ 20 millions EUR des commissions de compensation et de conservation liée au développement des activités de négociation et par l'augmentation sur un an des dépenses liées aux charges intragroupe et aux répercutions de coûts pour un montant d'environ 28 millions EUR.

Afin de garantir la liquidité nécessaire et de répondre aux exigences réglementaires en matière de capacité de couverture du risque (adéquation des fonds propres), les fonds propres de la Banque ont été de nouveau renforcés. Surtout, en raison d'injections de capital supplémentaires pour un montant d'environ 911 millions EUR réalisées par l'actionnaire unique, les capitaux propres au bilan de CGME ont été portés à environ 4,6 milliards EUR.

L'objectif d'un **ratio de fonds propres de base** (ratio CET 1) de 17,5 % au cours de l'exercice récemment achevé a été largement dépassé en fin d'exercice avec un ratio de 23,67 %.

Notre indicateur de performance financière « Efficacité opérationnelle » qui se situait autour de 97 % en 2022, ciblait les 92 % en 2023. En raison de l'évolution globalement négative des produits d'intérêts, de négociation et de commissions et de la hausse comparativement élevée des frais administratifs, l'efficacité opérationnelle a avoisiné 100,1 % en 2023.

2.2.2 Marchés

Au cours de l'exercice 2023, le développement économique de la Division **Marchés** a été essentiellement marqué par une baisse sur un an de la volatilité des prix sur les marchés actions et obligataires.

Malgré la tendance à la baisse des taux d'inflation et les réponses des banques centrales nationales comme la Réserve fédérale et la Banque centrale européenne, l'évolution de l'inflation dans le monde a continué de dicter l'environnement de marché global. Malgré la tendance à la baisse des taux d'inflation par rapport à l'année précédente, l'environnement de marché global est resté tributaire de l'évolution de l'inflation, des mesures de taux d'intérêt prises par les banques centrales nationales comme la Réserve fédérale et la Banque centrale européenne et des effets des programmes d'achats d'obligations lancés lors de la pandémie de COVID-19*.

* Voir aussi Rapport économique de la Banque centrale européenne - Édition 08/2023 - pages 8-9

Au total, avec un **résultat brut** d'environ 304 millions EUR, dont environ 147 millions EUR directement attribuables à la sous-division « Actions » et environ 84 millions EUR directement attribuables à la sous-division « Revenus fixes, Change et Matières premières »*, un résultat négatif (« Bénéfice avant impôt » ou « EBT ») d'environ 27 millions EUR a été enregistré après déduction d'un produit compensatoire supplémentaire d'environ 73 millions EUR et après déduction des coûts encourus dans le segment d'environ 331 millions EUR. Le résultat est ainsi inférieur d'environ 87 millions EUR aux prévisions. À l'exception de l'évolution positive de la Division « Marchés » dans la succursale française qui s'est traduite par une augmentation des activités avec les banques françaises dans la sous-division « Financements garantis », le développement commercial des autres implantations de CGME en Allemagne et à l'international a reculé en 2023, une contre-performance également imputable à la baisse de la demande de la clientèle liée notamment à l'environnement de marché difficile.

* Voir CGME, Analyse, Exercice financier préliminaire 2023, 29 janvier 2024, page 13

L'activité warrants et certificats a été en deçà des prévisions en 2023 en raison de la faiblesse des volumes et de la hausse des coûts de couverture. À l'inverse, les résultats enregistrés dans les divisions « Actions » et « Matières premières » ont été positifs. Dans l'ensemble, le développement économique de la division Marchés n'est pas jugé satisfaisant par rapport à l'année précédente.

2.2.3 Banque

D'une manière générale, l'exercice 2023 a été décevant pour la Division Banque. En cause ? La réticence de notre clientèle à investir, entre autres, dans d'éventuelles introductions en bourse ou acquisitions d'entreprises et autres transactions sur les marchés de capitaux en raison des incertitudes entourant l'évolution des taux d'intérêt et le risque concomitant d'une hausse des coûts de refinancement ainsi que d'autres développements économiques dans le monde, notamment aux États-Unis et en Chine.

Par rapport à l'exercice précédent, la position de marché de Citigroup concernant l'activité ponctuelle, telle que mesurée par le classement Dealogic (Citi Internal View), a reculé. En ce qui concerne les produits ponctuels, nos activités se sont de nouveau inscrites dans une tendance baissière en raison de facteurs externes (inflation élevée et conflits en Ukraine et au Moyen-Orient) qui ont influencé le segment d'activité. Compte tenu de cette évolution, le résultat brut des commissions a diminué en 2023, passant d'environ 119 millions EUR l'année précédente à un total de 116 millions EUR, soit environ 27 millions EUR de moins que les projections. Un résultat négatif (bénéfice avant impôts ; EBT) d'environ 75 millions EUR a été comptabilisé.

Le résultat brut des commissions* est réparti entre les principaux produits de banque d'investissement suivants au sein de la Division Banque :

* Avant compensation intragroupe

Produit/Segment de produit « Banque d'investissement »	2023 (en millions EUR)	2022 (en millions EUR)	Variation (en millions EUR)
Fusions et acquisitions	72	55	17
Marchés des capitaux d'emprunt (DCM)	28	28	0
Marchés des capitaux propres (ECM)	16	36	-20
Total	116	119	-3

Les activités de M&A des clients de l'Espace économique européen (EEE) en 2023 ont été très modestes, notamment en raison des incertitudes concernant l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux et la tendance générale de l'économie mondiale. Par conséquent, le résultat généré par les établissements basés dans l'EEE a globalement diminué d'environ 35 % par rapport au niveau des commissions de l'année précédente.

Contrairement à la tendance générale, le résultat de commissions généré par CGME augmente de 17 millions EUR, soit environ 31 %, à 72 millions EUR, dépassant ainsi les prévisions 2023 d'environ 13 millions EUR. Néanmoins, la part de marché de CGME sur le segment M&A dans l'EEE reste globalement inchangée à environ 5 % des revenus de commissions. La position sur le marché espagnol a même augmenté au cours du dernier exercice à environ 7 % du revenu, atteignant ainsi la troisième place (exercice précédent : 6°) au classement Dealogic*.

* Voir Dealogic (Citi Internal View) au 31 décembre 2023 pour l'Espagne.

Vers la fin de l'exercice 2023, les activités de fusions-acquisitions des acteurs du marché ont augmenté tant au niveau de CGME que dans l'ensemble de l'EEE, suggérant une augmentation du résultat des commissions.

Au premier semestre 2023, la performance commerciale liée aux produits « **DCM** » a été très satisfaisante, tandis qu'au second semestre 2023, les attentes des émetteurs et des investisseurs quant à l'évolution des marchés obligataires européens ont été très modérées, notamment au regard de l'incertitude macroéconomique ambiante. Globalement, nous pensons toutefois que le marché européen des obligations d'entreprise a évolué de manière plus favorable que l'année précédente.

Le résultat brut des commissions de CGME, à environ 27 millions EUR, n'évolue que marginalement par rapport à l'année précédente et reste inférieur d'environ 19 millions EUR aux prévisions initiales. Avec le produit « Dette *Investment Grade* » (« IGD »), sur lequel se base cette catégorie, CGME perd peu de parts de marché dans l'espace monétaire européen dans le classement Dealogic et occupe la quatrième place par rapport aux autres établissements*.

* Voir Dealogic (Citi Internal View) du 31 décembre 2023 pour l'Espace économique européen.

Les activités de marché sur le segment de produits « ECM » ayant également stagné en 2023, le résultat brut des commissions, à environ 17 millions EUR (2022 : 37 millions EUR) a également été inférieur aux prévisions de CGME pour 2023, qui tablaient sur environ 37 millions EUR.

CGME perd des parts de marché auprès de la clientèle de l'espace monétaire européen et ne se classe que troisième en 2023 avec une part de marché de 6,7 % (-284 points de base). La part de marché de CGME sur le marché allemand a diminué en 2023 par rapport à l'année précédente (et se maintient à la cinquième place du classement Dealogic (2022 : deuxième place)). Les succursales en France et en Italie ont également perdu des parts de marché en 2023, tandis que CGME a regagné les parts de marché en Espagne qu'elle avait perdues l'année précédente et s'est à nouveau hissée dans le « top 3 »*.

* Voir Dealogic (Citi Internal View) du 31 décembre 2023 pour l'Espace économique européen, Allemagne, France, Italie et Espagne.

2.3 Actifs, situation financière et résultats d'exploitation

2.3.1 Résultats d'exploitation

Le résultat de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice précédent se décompose comme suit :

	2023 (en millions EUR)	2022 (en millions EUR)	Variation (en millions EUR)
Produit net d'intérêts	61	-60	121
Produit net des commissions	316	397	-81
Produits sur opérations de marché	41	108	-67
Provisions pour le risque lié aux activités de prêt	-6	0	-6
Autres produits d'exploitation	187	146	41
Charges administratives	-589	-506	83
Autres produits et autres charges	-12	-45	33
Résultat avant impôts	-3	40	-43
Impôts sur le résultat	13	33	-20
Résultat net de l'exercice	-16	7	-20

Le produit net d'intérêts s'améliore significativement

Par rapport à l'exercice précédent, le **produit net d'intérêts** s'est encore amélioré, passant de 121 millions EUR à +61 millions EUR. À cet égard, le produit d'intérêts a augmenté de 230 millions EUR à 1 272 millions EUR, tandis que les charges d'intérêts ont également progressé de 269 millions EUR à 1 212 millions EUR. L'augmentation de ces composantes du produit net d'intérêts s'explique par la hausse des participations portant intérêt provenant des opérations de prêts de titres et de pensions livrées et par l'évolution globalement favorable des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux.

Tendance à la baisse du produit net des commissions positif

Au cours du dernier exercice récemment achevé, le **produit net des commissions** a diminué de 82 millions EUR pour atteindre un total de 315 millions EUR, avec un produit des commissions totalisant 578 millions EUR (2022 : 671 millions EUR). Les charges de commissions, qui se sont élevées à 263 millions EUR, ont été inférieures d'environ 9 millions EUR à celles de l'exercice précédent, une baisse qui s'explique principalement par la diminution des charges intragroupes liées aux prix de transfert.

Un montant total de 205 millions EUR, soit environ 35 % (2022 : 315 millions EUR, soit environ 47 %) de **commissions** était imputable à la division **Banque** (anciennement « BCMA »), alors qu'environ 132 millions EUR, comme sur l'exercice précédent (2022 : 228 millions EUR), soit une part significative de ce produit, ont été générés par l'unité « Fusions-acquisitions » dans le cadre de l'accompagnement des clients à l'échelle européenne en application de la répartition interne des ressources du groupe (« *group resource allocation* », GRA). Les segments de produits « Marchés des capitaux propres » et « Marchés des capitaux d'emprunt » ont connu une évolution négative car les activités des clients n'ont pas été conformes aux prévisions initiales en raison des crises mondiales et des incertitudes sur les marchés de capitaux au cours de l'exercice récemment achevé. Par conséquent, le produit des commissions dans ces segments a fortement diminué pour s'établir à un total de 73 millions EUR (2022 : 76 millions EUR). Un produit de commission d'environ 373 millions EUR (2022 : 357 millions EUR) a été généré dans le cadre des activités de la Division **Marchés**.

En 2023, les tensions persistantes sur les marchés de l'énergie et des capitaux, causées par la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, et les politiques de taux d'intérêt des banques centrales internationales pour contenir l'inflation ont intensifié la demande des clients pour des opérations de couverture de dérivés. En conséquence de quoi, le produit de commissions généré sur ce segment de produits a heureusement augmenté.

Baisse du résultat net des activités de négociation sur fond de développement des activités de négociation sur les marchés fi nanciers

Le **résultat net positif des opérations de négociation sur les marchés financiers**, qui s'est élevé à 41 millions EUR (2022: 108 millions EUR) a été le fruit presque exclusivement de la négociation de dérivés sur actions, de produits indiciels et à terme ainsi que des dividendes versés sur les participations, dont le produit de 784 millions EUR (2022: 1 297 millions EUR) est à rapprocher des charges totalisant 743 millions EUR (2022: 1 190 millions EUR). La baisse du résultat net des opérations de négociation (malgré l'augmentation significative des activités de négociation au cours de l'exercice écoulé par rapport à l'exercice précédent) s'explique en grande partie par les conséquences de toutes les incertitudes pesant sur les marchés de l'énergie et des capitaux.

Plus particulièrement, les instruments financiers ont apporté les contributions suivantes aux résultats de 2023 :

	2023	2022
	(en millions EUR)	(en millions EUR)
Résultat net du portefeuille de négociation « Risques actions et indices », « Certificats » et « Dérivés de crédit »	219	280
Résultat net du portefeuille de négociation « Risques de change »	271	-199
Produit net d'intérêts et de dividendes provenant des positions du portefeuille de négociation	6	14
Ajustements de valeur	17	13
Total	41	108

Les **ajustements de valeur** (-17 millions EUR ; exercice précédent : +13 millions EUR) portent sur la VaR en application du § 340e (3) du HGB (-5 millions EUR ; exercice précédent : 9 millions EUR) ainsi que sur des ajustements de valeur additionnels pour couvrir le risque de défaut de contrepartie inhérent aux instruments financiers et le risque de crédit propre à CGME, notamment les coûts de refinancement liés aux dérivés non sécurisés (8 millions EUR). En outre, conformément au § 340e (4) du HGB, environ 5 millions EUR (exercice précédent : environ 4 millions EUR) ont été alloués au fonds pour risques bancaires généraux en application du § 340g du HGB.

Hausse des coûts du crédit et provisions pour risques liés à l'activité de prêt

En raison de l'insolvabilité d'un client de la Division Banque liée au règlement d'une créance d'honoraires au titre de l'activité M&A, la Banque a procédé à une dépréciation de 6 millions EUR. La provision standard pour pertes sur prêts destinée à couvrir les risques de crédit généraux est restée **pratiquement inchangée** au cours de l'exercice récemment achevé et demeure égale à 0 million EUR. Les provisions standard pour pertes sur prêts ont été calculées en tenant compte des informations actualisées et des attentes quant à la situation future, en termes de risque, des volumes de crédit concernés dans le cadre du « modèle de classement en phases selon IFRS 9 » (voir également IDW RS BFA 7). Il y a lieu de noter que la Banque n'exerce pas d'activité traditionnelle de prêt et que l'actif au bilan est composé quasi exclusivement de créances courantes, d'opérations sur titres collatéralisés (opérations de pension livrée) et du portefeuille de négociation, ce qui signifie qu'il n'y existe pas de risque général de défaut significatif.

Nette progression des autres produits d'exploitation

Les **autres produits d'exploitation**, qui s'élèvent à 187 millions EUR (exercice précédent : 146 millions EUR) se composent principalement des produits générés par les transferts de charges à l'actionnaire unique et d'une partie des produits générés par la participation aux bénéfices sur les actions et autres opérations de négociation, pour un total de 80 millions EUR (exercice précédent : 81 millions EUR). Les frais de partage (répercussion) des coûts concernent principalement les frais de transaction et de bourse ainsi que les charges au titre des frais bancaires (Bankenabgabe) encourus en 2022

Ce poste comprend également les charges répercutées aux autres sociétés affiliées (80 millions EUR); exercice précédent : 49 millions EUR), qui comprennent notamment les dépenses engagées dans le cadre de l'activité des succursales en France, en Italie et en Espagne.

En outre, des produits provenant des remboursements de la taxe sur le chiffre d'affaires, en particulier au titre des exercices précédents, pour un total de 3 millions EUR (2022 : 16 millions EUR), ont été perçus au cours de l'exercice récemment achevé.

Augmentation des charges administratives générales

Par rapport à l'exercice précédent, les **charges administratives générales** ont augmenté de près de 83 millions EUR pour atteindre un total de 589 millions EUR. L'augmentation des **charges de personnel** d'environ 18 millions EUR, à 257 millions EUR, est principalement due à l'augmentation des effectifs en 2023, aux hausses de salaire et aux ajustements des paiements des primes et des indemnités de départ aux employés dans le cadre de la restructuration générale.

Les autres charges administratives, d'un montant de 332 millions EUR (exercice précédent : 267 millions EUR) concernent, entre autres, les charges encourues au cours de l'exercice récemment achevé au titre des compensations intragroupes et des charges répercutées pour un montant de 89 millions EUR (exercice précédent : 61 millions EUR) ainsi que les frais de bourse, de conservation et autres frais d'opérations en bourse engagés dans le cadre du règlement d'opérations, pour un total de 106 millions EUR (exercice précédent : 92 millions EUR). Les dépenses engagées dans le cadre du paiement de la charge bancaire (*Bankenabgabe*) se sont élevées à 46 millions EUR en 2023 (exercice précédent : 40 millions EUR).

Les autres produits et charges s'améliorent fortement

Les autres produits et charges d'exploitation, d'un montant de -12 millions EUR (exercice précédent : 45 millions EUR), se composent presque exclusivement des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (12 millions EUR); exercice précédent : 12 millions EUR), dont un amortissement programmé de 9 millions EUR appliqué au *goodwill* identifié dans le cadre de l'intégration des succursales en contrepartie des relations clients acquises.

2.3.2 Situation financière

CGME se refinance principalement au sein du groupe Citigroup et peut, si nécessaire, accéder à une ligne de crédit de 15 000 millions USD.

La trésorerie et les autres actifs financiers sont exclusivement à court et moyen terme.

Au cours de l'exercice récemment achevé, CGME a été en mesure de respecter à tout moment ses obligations de paiement. En outre, toutes les exigences en matière de liquidité prescrites par la loi ont été respectées en permanence. Auc une dépense d'investissement significative, susceptible de nuire à la liquidité, n'est prévue.

Dans le cadre de son nouveau modèle économique, CGME ne cherche généralement pas à modifier les échéances.

Au 31 décembre 2023, le ratio de fonds propres communs de catégorie 1 et le ratio de fonds propres total de CGME s'élèvent chacun à 23,67 % (31 décembre 2022 : 21,49 %). Ainsi, CGME continue de bénéficier d'une base de fonds propres extrêmement solide.

Pour le reste, nous nous référons au tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2023 comme indiqué dans les notes.

2.3.3 Actifs

Les actifs de CGME à la date du bilan (31 décembre 2023) ont évolué comme suit par rapport au bilan de l'exercice précédent :

Actifs	21/12/2023	21/12/2022	Variation
	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
Soldes créditeurs détenus auprès de la Bundesbank allemande	126	496	-370
Créances sur les banques	2 858	834	2 024
Créances sur la clientèle	36 771	27 863	8 908
Actifs au titre du portefeuille de négociation	12 960	11 704	1 256
Instruments de capitaux propres	1	1	_
Actifs fiduciaires	93	446	-353
Immobilisations incorporelles	47	56	-9
Immobilisations corporelles	20	17	3
Autres actifs	1 641	1 098	543
Comptes de régularisation	1	1	0
Total	54 517	42 517	12 000

Pageifo et amiteur, manna	31/12/2023	12/31/2022	Variation
Passifs et capitaux propres	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
Dettes envers les banques	1 652	206	1 446
Dettes envers la clientèle	34 891	27 139	7 752
Passifs au titre du portefeuille de négociation	11 570	9 902	1 668
Passifs fiduciaires	93	446	-353
Autres passifs	1 402	802	600
Produits différés	2	8	-6
Comptes de régularisation	225	232	-7
Fonds pour risques généraux de la banque	36	32	4
Capitaux propres	4 646	3 750	896
Total	54,517	42,517	12,000

Nouvelle hausse du volume d'activité et du total du bilan

Au cours de l'exercice 2023, la situation financière de CGME a de nouveau été portée par la poursuite du développement de la Banque et par l'accent mis sur l'activité de services aux clients et sur l'activité de négociation d'instruments financiers. Par rapport à l'exercice précédent, le **total du bilan** a augmenté d'environ 12,0 milliards EUR pour s'établir à 54,5 milliards EUR. Cette hausse s'explique principalement par le développement des activités auprès de la clientèle, ce qui s'est traduit par une augmentation des créances sur la clientèle de 8,9 milliards EUR, à 36,8 milliards EUR, soit la part la plus importante des actifs de CGME, soit environ 67 % (exercice précédent : environ 66 %). Par ailleurs, les dettes envers la clientèle ont progressé de 7,7 milliards EUR, soit environ 29 %, à 34,9 milliards EUR, ce qui représente la part prépondérante de l'augmentation du total des actifs.

En conséquence de quoi, il a été décidé de compenser sur le plan comptable les justes valeurs positives de certains instruments financiers dérivés avec les justes valeurs négatives d'instruments financiers tout en tenant compte des sûretés en espèces existantes, sous réserve de satisfaire aux conditions nécessaires à ce traitement comptable (p. ex., conclusion d'un accord-cadre avec les contreparties, ajustement quotidien des garanties en espèces en fonction des volumes). La compensation prend en compte l'approche économique selon laquelle, sous certaines conditions, une position nette existante peut être considérée comme fictivement couverte sur le plan économique par des sûretés fournies en espèces. Au total, la compensation des actifs et des passifs correspondants à la date du bilan génère une réduction de 27,8 milliards EUR (exercice précédent : 32,2 milliards EUR) des actifs du portefeuille de négociation et une diminution de 29,4 milliards EUR (exercice précédent : 34,2 milliards EUR) des passifs du portefeuille de négociation. Avant compensation des montants concernés, le **volume de négociation** à l'actif s'élevait à 83 milliards EUR (exercice précédent : 75 milliards EUR) et, au passif, à 85 milliards EUR (exercice précédent : 77 milliards EUR).

Créances sur les banques toujours en forte hausse, essentiellement à court terme

Sur les **créances sur les banques** (environ 2 858 millions EUR ; exercice précédent : 834 millions EUR), un total de 652 millions EUR (exercice précédent : 834 millions EUR) est **exigible à vue**. Ces créances sont principalement détenues sur des sociétés affiliées (596 millions EUR ; exercice précédent : 543 millions EUR) et ont augmenté, entre autres choses, en lien avec l'activité de courtage/négociation. En outre, 54 millions EUR supplémentaires (exercice précédent : 137 millions EUR) se rapportent aux soldes dus à vue dans le cadre de l'activité de courtage/négociation conclue avec des banques en dehors du Groupe.

Les créances détenues à **terme ou préavis convenu** (2 206 millions EUR) sont dues presque exclusivement par des banques en dehors du Groupe (2 202 millions EUR) et résultent d'opérations de courtage/négociation (1 836 millions EUR) et d'opérations de prêts de titres et de pension livrée (opérations de prise en pension ; 366 millions EUR).

Poursuite de la forte augmentation des créances clients provenant des activités de courtage/négociation et de rachat de titre s

À la fin de l'exercice 2023, environ 67 % du total des actifs pour un volume total de 36 771 millions EUR (exercice précédent : 27 863 millions EUR) se rapporte aux créances sur la clientèle qui se décomposent comme suit par rapport à l'exercice précédent :

	31/	31/12/2023		
Division	Établissements en dehors du Groupe	Entreprises affiliées	Total	Total
Division	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
Opérations de prêts de titres et de pension livrée	12 796	12 400	25 197	14 372
Opérations de courtage/négociation	1 402	8 262	9 664	10 222
Autres opérations bancaires	7	23	30	3 269
Total	14 206	20 685	34 891	27 863

Les **opérations de prêts de titres et de pension livrée** (opérations de prise en pension) conclues avec les clients sont généralement utilisées dans le cadre de la gestion des liquidités à court terme, dont l'échéance est principalement inférieure à un an.

L'activité de courage/négociation exercée par CGME en son nom et pour son compte propre et dont l'horizon est essentiellement à court terme est réglée dans le cadre d'opérations dites « adossées ». Les dettes envers la clientèle ont augmenté en conséquence au 31 décembre 2023.

Les ventes et les positions du portefeuille de négociation affichent toujours des volumes élevés

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de négociation, par rapport à l'exercice précédent, se décompose comme suit :

Positions et portefeuille de négociation	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
Instruments financiers dérivés				
Transactions induites par les opérations de change				
Options et swaps de devises de gré à gré	4 553	4 577	5 365	5 375
Émissions en propre	145	149	147	152
de warrants en devise	143	145	147	132
Opérations de change au comptant	626	642	617	617
Émissions en propre de warrants actions	5 503	5 727	3 645	3 777
Options et swaps sur actions et indices de gré à gré	1 863	1 856	1 681	1 655
Émissions en propre de warrants sur indices	2 583	2 624	2 259	2 297
Opérations sur actions cotées et options sur indices	180	4	66	3
Options et swaps de taux d'intérêt de gré à gré	23 507	23 530	27 396	27 418
Émissions en propre de warrants sur matières premières	144	146	107	109
Options et swaps de matières premières de gré à gré	1 157	1 164	2 154	2 156
Sous-total	40 260	40 419	43 437	43 559
Obligations et autres titres à revenu fixe	264	526	211	473
dont négociables	264	526	211	473
dont cotés	264	526	211	473
Actions et autres titres à taux variable	222	72	267	33
dont négociables	222	72	267	33
dont cotés	222	72	267	33
Total	40 747	41 017	43 915	44 065
Autres ajustements de la valeur de marché	1	1	8	1
Valeur exposée au risque	14	_	9	_
Compensation	-27 775	-29 448	-32 209	-34 162
Total	12 959	11 570	11 704	9 902

Comme l'exercice précédent, la majorité des positions de négociation sont attribuables aux **options de taux d'intérêt de gré à gré** qui, à la date du bilan (déclaration), représentaient environ 58 % du volume total du portefeuille d'environ 41 milliards EUR (exercice précédent : environ 63 % du volume total du portefeuille de 44 milliards EUR), les actifs et passifs avant compensation représentant environ 24 milliards EUR chacun (exercice précédent : environ 27 milliards EUR chacun).

Dans le cadre de l'évaluation du portefeuille de négociation, une **décote** (valeur exposée au risque ou « VaR ») a été appliquée pour un montant de 14 millions EUR (exercice précédent : 9 millions EUR) au 31 décembre 2023.

Baisse du volume d'affaires généré par l'activité « FDC » (« Compensation de contrats à terme et de dérivés ») à la date de clôture

Une composante importante de l'activité de services se rapporte à la négociation d'instruments financiers dérivés, que la Banque exécute en son nom propre mais aussi pour le compte de ses clients (l'« activité FDC », pour « Compensation de contrats à terme et de dérivés »). Dans le cadre du processus de règlement des transactions et de garantie de la négociation des contrats à terme, les clients sont tenus de four nir une sûreté, recueillie par CGME, qui la transmet à son tour directement aux chambres de compensation qui sont mandatées pour traiter le règlement. Les dispositions contractuelles qui ont ainsi été prises prévoient une certaine séparation entre les actifs des clients et les actifs de CGME dans le but de protéger spécifiquement les actifs des clients de toute action d'exécution de tiers qui pourrait être engagée dans le cas où CGME, en qualité de « gestionnaire d'actifs », ferait l'objet d'une procédure d'insolvabilité. Les actifs des clients sont donc détenus en fiducie. En conséquence de quoi, à la fin de l'exercice 2023, CGME déclare des actifs et des passifs fiduciaires vis-à-vis des clients pour un montant total de 93 millions EUR (exercice précédent : 446 millions EUR).

Diminution des autres immobilisations incorporelles et autres actifs

À l'instar de l'exercice précédent, les **immobilisations incorporelles** (47 millions EUR ; exercice précédent : 56 millions EUR) se composent presque exclusivement du *goodwill* (47 millions EUR ; exercice précédent : 56 millions EUR), ce qui reflète dans chaque cas les relations clients qui existaient avec les succursales de Paris, Milan et Madrid et que CGME a acquises début 2019 dans le cadre d'une augmentation de capital en contrepartie d'un apport en nature. Le *goodwill* est amorti de manière régulière sur une durée de vie utile moyenne de 10 ans.

Par rapport au 31 décembre 2022, les **autres actifs** ont augmenté d'environ 543 millions EUR pour atteindre un total d'environ 1 641 millions EUR. Ce poste du bilan concerne essentiellement le portefeuille après compensation des sûretés dues dans le cadre du règlement des opérations de courtage/négociation (opérations de gré à gré) et des marges initiales et appels de marge. En outre, ce poste du bilan comprend, notamment, des remboursements de taxes sur le chiffre d'affaires et sur les produits de placement pour un montant total de 66 millions EUR (exercice précédent : 27 millions EUR).

Hausse sensible des dettes envers les banques et la clientèle résultant des opérations de courtage/négociation et de pension livrée de titres

Compte tenu de la poursuite du développement au cours de l'exercice écoulé des activités avec les **banques et les clients** dans le cadre de l'activité de courtage/négociation et de pension livrée, les passifs ont augmenté de 7 752 millions EUR, soit environ 29 %, pour atteindre un total de 34 891 millions EUR par rapport à l'exercice précédent.

Sur un total de 1 652 millions EUR de dettes envers les **banques** (exercice précédent : 206 millions EUR), un total de 189 millions EUR est dû à vue au 31 décembre 2023. En outre, sur les passifs soumis à une échéance ou à un préavis convenu (1 463 millions EUR), 1 122 millions EUR concernent des passifs liés à l'activité de courtage/négociation et 341 millions EUR concernent des passifs liés à des opérations de prêts de titres et de pension livrée.

Sur les dettes envers la **clientèle** à la clôture de l'exercice écoulé (34 891 millions EUR), 25 197 millions EUR sont imputables aux opérations de prêts de titres et de pension livrée et 9 694 millions EUR à l'activité de courtage/négociation.

Diminution des autres passifs

Les **autres passifs** (1 402 millions EUR; exercice précédent: 802 millions EUR) concernent principalement les marges initiales ou appels de marge perçus (1 330 millions EUR; exercice précédent: 744 millions EUR) dans le cadre de l'activité de courtage/négociation.

Légère baisse des comptes de régularisation

Sur un total de 225 millions EUR de **comptes de régularisation** (exercice précédent : 232 millions EUR), les **provisions pour retraites et obligations similaires** représentent un total de 46 millions EUR (exercice précédent : 57 millions EUR). Le montant total des obligations résiduelles, soit environ 175 millions EUR, est couvert par les actifs du régime mis à disposition et détenus en fiducie pour un montant total de 129 millions EUR. Les justes valeurs des actifs du régime ont été compensées avec le montant du règlement des obligations à la date du bilan.

Sur les **autres provisions**, d'un montant de 173 millions EUR (exercice précédent : 167 millions EUR), un total d'environ 108 millions EUR (exercice précédent : environ 104 millions EUR) concerne principalement les primes dues aux employés.

Les **provisions pour impôts** (6 millions EUR ; exercice précédent : 7 millions EUR) portent essentiellement sur les paiements d'impôt sur le revenu nationaux et étrangers qui devraient être dus au titre de l'exercice tout récemment achevé.

Nouveau renforcement du fonds pour risques bancaires généraux

Au cours de l'exercice considéré, près de 5 millions EUR ont été affectés au fonds pour risques bancaires généraux en application du § 340g du Code de commerce allemand (HGB), ce qui porte le solde du fonds à 36 millions EUR à la fin de l'exercice.

Nouvelle amélioration des capitaux propres

Au 31 décembre 2023, les **capitaux propres** figurant au bilan de CGME ont augmenté de 899 millions EUR par rapport à la date du bilan de l'exercice précédent, pour atteindre 4 649 millions EUR. Cette augmentation s'explique principalement par les paiements supplémentaires que l'actionnaire unique a effectués sur le compte de capital pour un montant d'environ 911 millions EUR, conformément au § 272 (2) n° 4 du HGB.

Conformément à la recommandation du Directoire, la **perte nette annuelle** constatée au cours de l'exercice récemment achevé et s'élevant à environ 16 millions EUR devrait être intégralement renflouée (équilibrée) en retirant les fonds des autres réserves de bénéfices.

Globalement, nous estimons que l'actif net au 31 décembre 2023 est ordonné et solide (geordnet), également au regard de la base satisfaisante des fonds propres.

3 Perspectives et opportunités

3.1 Perspectives et opportunités des divisions

3.1.1 Développement économique général

Contrairement aux prévisions précédentes, la reprise de l'économie mondiale après les effets de la pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la hausse générale du coût de la vie, s'est avérée, contre toute attente, satisfaisante. Compte tenu de l'évolution positive de l'économie américaine et des mesures de soutien supplémentaires prises en Chine, le développement économique global devrait encore s'améliorer*. D'après les dernières perspectives économiques mondiales à jour, la croissance mondiale devrait atteindre 3,1 % en 2024. Les prévisions de croissance pour 2024 sont supérieures de 0,2 point de pourcentage à celles d'octobre 2023**.

- * Voir Fonds monétaire international, Perspectives économiques mondiales, janvier 2024.
- ** Voir Fonds monétaire international, Perspectives économiques mondiales, janvier 2024.

En outre, on peut s'attendre à un reflux plus rapide de l'inflation dans les pays industrialisés en 2024. Le taux d'inflation devrait reculer à 2,3 % d'ici le dernier trimestre 2024*

* Voir Rapport mensuel de la Bundesbank allemande, février 2024, page 14

Les marchés économiques et financiers, et surtout les marchés des capitaux, sont de nouveau exposés à divers risques et dangers au cours de l'exercice à venir. Le produit intérieur brut de l'Union européenne et de la zone euro devrait croître de 0,9 % en 2024 et de 1,7 % en 2025*.

* Voir les prévisions pour l'hiver de la Commission européenne, février 2024, page 25, publiées sur les pages Internet de l'Union européenne.

On suppose que la croissance des salaires réels et la stabilité de l'emploi stimuleront le comportement des consommateurs. Malgré la baisse des marges bénéficiaires, les investissements devraient augmenter grâce à l'assouplissement progressif des conditions de crédit et à l'augmentation des subventions publiques issues des programmes « NextGenerationEU (NGEU) ».

En outre, la demande extérieure des pays de l'UE devrait retrouver des niveaux normaux. Au second semestre 2024, le taux de croissance devrait se stabiliser à un « rythme normal » jusqu'à fin 2025.

Par ailleurs, la demande extérieure des pays de l'UE devrait retrouver des niveaux normaux. Au second semestre 2024, le taux de croissance devrait se stabiliser à un « rythme normal » jusqu'à fin 2025.

Selon les dernières projections, le taux d'inflation dans la zone euro devrait passer de 6,3 % en moyenne en 2023 à 3,0 % en 2024 et à 2,5 % en 2025*.
* Voir les prévisions pour l'hiver de la Commission européenne, février 2024, id, page 27.

Nous pensons toutefois que l'incertitude entourant les perspectives de croissance économique dans la zone euro demeure très élevée. Principales sources d'inquiétudes, les effets et les conséquences économiques de la guerre en Ukraine et la propagation du conflit au Moyen-Orient à l'ensemble de l'économie mondiale. En outre, en cas de nouvelle escalade, un regain de pressions sur les chaînes d'approvisionnement ne peut être exclu, ce qui pourrait peser sur le potentiel de croissance de l'ensemble des pays de l'UE. Ces pays sont également exposés à des risques économiques spécifiques, en raison de leur proximité géographique avec les régions en conflit et de leur forte dépendance vis-à-vis du bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement.

S'agissant de la croissance économique en **Allemagne**, le produit intérieur brut réel devrait progresser, d'après les dernières projections disponibles, de 0,5 % en 2024 et de 1,6 % en 2025*. Néanmoins, il n'est pas exclu que la production économique rechute au premier trimestre 2024, la demande extérieure ayant tendance à diminuer et les consommateurs se montrant également assez regardants à la dépense. Autres facteurs négatifs, la persistance de coûts de financement élevés et l'impact de la multiplication des grèves dans les secteurs du transport ferroviaire et aérien, entre autres éléments. La faiblesse de l'économie allemande qui persiste depuis le début de la guerre d'agression russe en Ukraine pourrait bien se poursuivre. Toutefois, une récession au sens d'un déclin important, généralisé et prolongé de la production économique n'est pas encore perceptible et n'est pas anticipée à l'heure actuelle. En particulier, la situation des revenus et donc la consommation privée des ménages devraient continuer de s'améliorer à l'avenir, compte tenu de la stabilité du marché du travail, de la forte croissance des salaires et du recul de l'inflation*. Le taux d'inflation en Allemagne était de 2,9 % en janvier 2024 et devrait ressortir à 2,5 % en février 2024**. Le principal moteur de désinflation est la dynamique baissière des prix des services devrait s'atténuer beaucoup plus lentement au cours des prochains mois, en partie en raison de la poursuite de la forte croissance des salaires.

- * Voir Fonds monétaire international, Perspectives économiques mondiales, janvier 2024, page 11.
- ** Voir Rapport mensuel de la Bundesbank allemande, février 2024, page 10.
- *** Voir le communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique (Destatista) du 29 février 2024.

S'agissant du développement des marchés de capitaux et des marchés financiers, nous anticipons un assouplissement voire une emb ellie des conditions financières et un redressement du besoin de volume de crédit supplémentaire en 2024. Dans les grandes lignes, on observe déjà une inflexion à la baisse de la courbe des taux et une légère baisse des primes de risque des obligations d'État et des obligations d'entreprises sur les marchés obligataires. Les derniers taux directeurs fixés par la Réserve fédérale et la BCE au second semestre de l'année précédente restent à ce jour inchangés. Compte tenu du recul assez marqué des taux d'inflation, la BCE, par exemple, devrait commence à baisser sensiblement ses taux directeurs jusqu'à 200 points de base au deuxième trimestre 2024, ce qui aura également un impact sur la demande de crédit des investisseurs.

3.1.2 Perspectives et opportunités pour l'organisation

Paramètres économiques et organisationnels

Sur la base de nos anticipations, la performance commerciale de CGME en 2024 et les prévisions qui en découlent seront largement influencées par des facteurs internes et externes. Nos objectifs en termes de résultat s'appuient sur la future croissance des activités de la division **Banque**, hypothèse qui repose à son tour sur le fait que les taux d'intérêt des marchés de capitaux auront atteint un pic fin 2023, une prévision qui nous semble réaliste. Par ailleurs, à la lumière des conclusions du réexamen cartographique des tables de négociation réalisé par la BCE, d'importants impacts supplémentaires sur les résultats sont attendus sur la base de l'offre enrichie de produits ou de produits de négociation et de couverture répondant aux besoins individuels des clients, ce qui devrait avoir, entre autres, des conséquences positives sur la contribution des résultats de la division **Marchés**.

Néanmoins, les incertitudes géopolitiques grandissantes affecteront le développement des activités auprès des clients et les conditions de marché externes, notamment les répercussions accrues de la guerre initiée par la Russie en Ukraine et de l'escalade des conflits au Moyen-Orient. La crise climatique, le durcissement de la réglementation des marchés financiers et des marchés des capitaux la supervision accrue des autorités de régulation devraient également avoir un impact significatif sur les futures activités de l'organisation. Par conséquent, compte tenu de l'environnement économique européen et mondial et de la situation géopolitique, les scénarios économiques des pays industrialisés et des pays émergents pourraient évoluer à la baisse au cours des trois prochaines années, ce qui pourrait avoir un impact sur le sentiment des investisseurs, l'activité des clients et les volumes d'opérations dans le cadre de notre modèle économique, avec une baisse des bénéfices. Les principaux facteurs ou événements pot entiellement défavorables que nous percevons sont les suivants :

- Faiblesse relative persistante de la performance économique
- · Volatilité des taux de change des devises étrangères
- Retournements rapides de la politique monétaire de la Banque centrale européenne et des autres banques centrales, avec un impact significatif sur les marchés de capitaux
- Effets potentiellement négatifs des mesures réglementaires et/ou législatives adoptées dans l'Union européenne
- · Inquiétudes liées au terrorisme et à la sécurité pouvant affecter la confiance des investisseurs, le commerce mondial et le tourisme
- · Augmentation des risques de crédit due à l'augmentation de la dette ou de la charge financière des emprunteurs
- · Incertitudes politiques
- Exigences réglementaires supplémentaires liées à la mise en œuvre des obligations liées à l'ESG.

Prévisions économiques et indicateurs de performance financière

Sur la base des précédentes prévisions pour 2024 et avec un **produit brut** d'environ 687 millions EUR et des **charges brutes** d'environ 459 millions EUR, la Banque prévoit de générer un EBT positif d'environ 228 millions EUR. Le bénéfice après impôts de CGME pour 2024 devrait s'élever à environ 148 millions EUR.

Les chiffres prévisionnels reposent, notamment, sur des hypothèses et des attentes liées aux développements attendus sur, entre autres, les marchés financiers et les marchés de capitaux, aux effets économiques du conflit en Ukraine et à l'escalade des tensions politiques au Moyen-Orient. Plus particulièrement, le modèle économique de CGME étant en partie tributaire de facteurs très volatils sur les marchés financiers, sur lesquels la Banque n'a aucune influence fondamentale, des écarts importants par rapport aux prévisions concernant l'activité et les résultats, qui sont donc associés à des incertitudes particulières, sont à craindre.

En ce qui concerne les divisions **Banque** et **Marchés**, qui comprennent les autres composantes de résultat de l'activité bancaire, nous **projetons** les **résultats opérationnels** suivants :

	Banque (en millions EUR)	Marchés (en millions EUR)	Autres Divisions (en millions EUR)	Total (en millions EUR)
Produit brut prévisionnel	170	315	202	687
Charges brutes prévisionnelles	149	275	35	459
Résultat avant impôts (EBT)	21	40	167	228
Efficacité opérationnelle prévisionnelle (%)	87	87	_	67

Au sein de la Division **Banque**, une évolution favorable est attendue, notamment dans le domaine des Fusions-acquisitions, avec un produit prévisionnel d'environ 78 millions EUR (produit réalisé en 2023 : environ 72 millions EUR) et une progression de la contribution positive au résultat dans l'activité DCM, de 28 millions EUR en 2022 à environ 57 millions EUR en 2023. Pour la sous-division ECM (*Teilbereich*), les prévisions pour 2024 tablent sur un produit prévisionnel de 34 millions EUR (produit réel en 2023 : 16 millions EUR).

Les principaux indicateurs de résultats positifs attendus en 2024 dans la Division **Marchés** sont les produits « Actions » (produit prévisionnel d'environ 160 millions EUR) et « Taux » (produit prévisionnel d'environ 154 millions EUR). Par ailleurs, un montant total de 8 millions EUR a été calculé en résultat prévisionnel pour la sous-division « Recherche indépendante ». La forte progression des résultats prévisionnels s'explique également par la décision stratégique de CGME d'agir à l'avenir en tant qu'unité de couverture du risque au sein de la Division Marchés.

Les revenus prévisionnels des **autres Divisions** (202 millions EUR) comprennent des produits nets d'intérêts de 139 millions EUR, qui devraient provenir, entre autres, d'investissements très liquides. Par ailleurs, les prévisions intègrent des produits de compensation intragroupe, pour un montant de 63 millions EUR, qui devraient être engagés au titre des coûts de refinancement. Les charges brutes prévisionnelles attribuées aux autres Divisions (38 millions EUR) concernent, entre autres, les frais d'audit et de conseil, les montants de TVA non déductibles et les charges liées aux engagements de retraite

S'agissant de l'indicateur de performance financière « Efficacité opérationnelle » de CGME, l'objectif à l'horizon 2024 est de 66 %.

La planification budgétaire pour la période de 2024 a produit les valeurs suivantes pour les autres indicateurs de performance financière définis :

Indicateurs clés de performance financière (en %)	2024
Rendement des capitaux propres (RoE)	3,2
Rendement des actifs	0,2
Revenus de base/actifs	1,1
Enquêtes auprès des collaborateurs (taux de participation)	79 %
Part des constats identifiés de manière autonome	50 %
Part des femmes occupant des postes de direction	30 %
Taux de rotation au sein de groupes spécifiques d'employés	8 %

À l'avenir, les exigences quantitatives en matière de liquidités prévues par le Règlement CRR, y compris les ratios de liquidité « Exigence de couverture des besoins de liquidité » (*Liquidity Coverage Ratio - LCR*) et « Exigence de ratio de financement stable » (*Net Stable Funding Ratio - NSFR*), seront déterminantes pour la situation de liquidité de CGME. Ces indicateurs reposent, entre autres, sur les scénarios de crise définis en interne, par exemple sur la base d'un horizon de 30 jours, afin de disposer d'une réserve de liquidités suffisante sur cette période conformément aux exigences de couverture des besoins de liquidité (LCR). Compte tenu de son modèle économique, CGME continuera de détenir des actifs très liquides, lesquels sont généralement affectés à des destinations particulières. Par ailleurs, les futurs niveaux de liquidité seront également déterminés par les marges initiales et les appels de marges payés ou exigibles au titre de certains instruments financiers.

Avec la poursuite du développement de l'activité, les effectifs devraient progresser à près de 608 en 2024 (à fin 2023 : 604).

3.2 Déclaration générale concernant les performances attendues

Depuis le début de la crise russo-ukrainienne en 2022 et ses conséquences sur les économies nationales et les marchés financiers et les marchés de capitaux, l'incertitude est à son paroxysme dans tous les domaines de l'économie mondiale, ce qui a eu des effets économiques variables et se poursuivra en 2024. Néanmoins, nous supposons que la tendance à la baisse des taux d'inflation depuis le second semestre 2023 et en particulier au début de 2024 se poursuivra. En conséquence de quoi, nous anticipons un assouplissement de la politique de taux de la Réserve fédérale et plus particulièrement de la BCE au cours de l'année 2024, avec à la clé une nouvelle embellie de la situation sur les marchés de capitaux, notamment grâce à la baisse des taux directeurs. L'effet devrait être globalement positif sur le périmètre de nos activités avec nos clients, notamment les instruments financiers du portefeuille de négociation et d'autres produits portant intérêt.

Dans la Division **Marchés**, une hausse des revenus est globalement attendue en 2024. Le potentiel de croissance existe, notamment grâce au développement stratégique des domaines d'activité « Matières premières » et « Financement Revenus fixes » au sein de l'activité Taux et grâce aux ajustements des produits et réorganisations découlant des conclusions du réexamen cartographique des tables de négociation de la Banque Centrale Européenne. Dans l'ensemble, la poursuite du développement de la Division Marchés reste soumise à une forte incertitude, notamment en termes de tendances macroéconomiques, d'inflation, d'escalade des conflits géopolitiques en cours et des politiques de taux d'intérêt des banques centrales et leur impact sur les marchés actions, obligations, matières premières et immobiliers.

Étant donné que les investisseurs publics et privés sont plus attentifs aux aspects environnementaux, climatiques et sociaux, les produits financiers ESG suscitent un intérêt croissant sur les marchés de capitaux. À ce titre, CGME s'est fixé des objectifs de croissance globale qu'elle entend atteindre, à parts égales, par ses propres investissements et par l'introduction de nouveaux produits financiers (qui répondent à l'évolution des attentes) sur le marché des capitaux, entre autres.

Compte tenu de l'évolution des exigences de l'environnement de marché, nous prévoyons que le volume des transactions dans le segment de la clientèle en 2024 restera au niveau de l'année précédente. Compte tenu de l'environnement économique global, nous cherchons à offrir une gamme de produits et services qui répondent pleinement aux attentes de nos clients. Compte tenu de la digitalisation supplémentaire à venir dans la conception et le règlement des transactions, nous prévoyons des effets positifs sur les résultats, même si nous ne pouvons exclure la possibilité d'une contraction des marges.

Comme l'année précédente, en 2024, la **Division Banque** va se concentrer sur la fidélisation des clients existants et l'augmentation de la part de marché dans le segment hors couverture. Sur le plan sectoriel, nous continuerons de cibler les clients des secteurs de l'industrie et des technologies ainsi que sur les sociétés de capital-investissement.

En 2024, nous nous attendons à ce que la tendance à l'amélioration des activités de fusions-acquisitions, observée au quatrième trimestre 2023, se poursuive. Compte tenu de la stabilisation générale des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux, nous anticipons des baisses de taux directeurs à partir du deuxième trimestre 2024. Dans l'ensemble, nous anticipons une nette amélioration des résultats dans le domaine des produits « DCM ». Si le niveau de prise ferme va probablement rester au niveau de 2023, les moteurs du marché vont évoluer positivement. Le marché des obligations d'entreprise devrait continuer à croître fortement, même si nous supposons que les émetteurs auront tendance à agir avec prudence compte tenu des craintes de volatilité.

Quoi qu'il en soit, l'une des caractéristiques de ce marché restera probablement la forte concurrence des banques nationales et internationales et des acteurs de niche. À la lumière de ce qui précède, une coopération étroite et bien coordonnée au sein de Citigroup est également essentielle pour renforcer notre propre position sur le marché afin de pouvoir offrir à nos clients une gamme optimale de produits et services financiers répondant à leurs besoins

4 Rapport sur les risques

4.1 Principe directeur de notre Gestion des risques

Notre activité en tant qu'établissement de crédit CRR, possédant une compétence stratégique dans ce domaine d'activité, repose sur la capacité à évaluer correctement les risques qui s'y rattachent et à les gérer avec efficacité. La gestion des risques dans tous les aspects pertinents est donc un facteur essentiel de la réussite durable de notre banque. Cela suppose de mettre en place un système de gestion des risques adapté et mis à jour en permanence afin d'assurer la conformité, entre autres, avec les nombreuses exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

Au cours de l'exercice 2023 récemment achevé, nous avons donc encore amélioré notre procédure d'identification, d'évaluation, de limitation et de gestion des risques liés à notre activité. Dans ce contexte et entre autres mesures, nous avons travaillé à approfondir la mise en œu vre des orientations de la Banque centrale européenne relatives au processus interne d'évaluation de l'adéquation des capitaux propres (ICAAP), l'adoption des orientations de la BCE relatives au processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP), l'application de nouvelles procédures de quantification et la gouvernance renforcée des modèles. Les processus de mise en conformité avec les orientations de l'ABE en matière de gouvernance interne ont également été renforcés.

Par ailleurs, le processus d'identification et d'évaluation des risques significatifs a été renforcé et l'approche globale a été adaptée dans la mesure du possible en application des exigences réglementaires locales et du modèle économique propre à CGME. Le processus d'identification des effets réciproques des risques de durabilité sur les autres catégories de risques significatifs a été méthodiquement affiné dans ce contexte. En collaboration avec les divisions de la 1^{re} ligne de défense et les experts des départements de gestion des risques concernés, nous avons identifié de manière systématique les risques ESG à l'aide d'un processus de tableau de bord, analysé les effets sur les autres catégories de risques et défini l'importance des risques de durabilité. Par ailleurs, les méthodes de quantification aux fins du calcul de l'exigence de capital économique, les tests de résistance aux situations de crise ainsi que d'autres méthodes de calcul ont été enrichis et soumis à une validation globale du modèle afin de confirmer la pertinence des méthodes. Si l'utilisation du modèle IMM pour quantifier les exigences de fonds propres réglementaires au titre des risques de crédit a été approuvée par l'autorité de supervision en 2021, la Banque a également reçu l'autorisation d'appliquer le modèle IMA en 2023, ce qui signifie que les exigences de fonds propres résultant des risques de prix de marché peuvent désormais être quantifiées à l'aide de cette méthode. D'autres évolutions liées à la gouvernance de l'externalisation, la fonction de contrôle des risques, l'intégration des risques de durabilité dans l'information financière et la refonte générale des règles écrites viennent compléter les changements les plus notables apportés au système de gestion de la Banque.

Compte tenu des crises géopolitiques et de leurs répercussions sur la conjoncture économique générale (qui se sont principalement manifestées par une inflation galopante, un ralentissement de la croissance macroéconomique et des pressions sur les marchés financiers mondiaux), la Banque a réalisé des tests de résistance et des simulations ponctuelles pour les principaux facteurs de risque afin d'identifier à tout moment leur impact potentiel sur CGME et pouvoir prendre les mesures appropriées. Aucun risque supplémentaire significatif n'a été identifié par les procédures analytiques décrites ci-dessus au cours de l'exercice écoulé, et aucune perte potentielle ne s'est matérialisée.

4.2 Organisation de la Gestion des risques

La responsabilité globale de la gestion des risques et de la surveillance des risques incombe au Directoire réuni en session plénière et au Conseil de surveillance de CGME. Les compétences individuelles au niveau de l'unité organisationnelle sont présentées ci-dessous :

Responsabilité globale : Directoire et Conseil de surveillance de CGME					
Type de risque	Gestion des risques	Surveillance des risques			
Risques de marché	Comité actif-passif, Comité de gestion des risques et salles de marché	Contrôle des risques			
Risques de liquidité	Comité actif-passif et Trésorerie	Contrôle des risques			
Risques de contrepartie	Comité actif-passif, Comité de gestion des risques et Salles de marché	Contrôle des risques			
Risques opérationnels et de conformité	Comité des risques opérationnels, de la conformité et du contrôle (BRCC)	Contrôle des risques			

Risques commerciaux et stratégiques	Stratégie Métier et Stratégie en matière de risques	Contrôle des risques			
	Stratégie Métier et Stratégie en matière de risques Comité de coordination pays (CCC), Comité de gestion des risques	Contrôle des risques			
Surveillance hors contentieux par le bureau d'audition interne de CGME					

Le **Directoire** détermine la stratégie métier et la stratégie en matière de risques ainsi que les conditions générales dans une « Déclaration d'appétence pour le risque » (*Risk Appetite Statement*, « RAS »). L'exposition maximale au risque de CGME, que la direction est prête à assumer, est ainsi définie sur la base de l'appétence pour le risque. La détermination de l'appétence au risque repose sur la présomption que la poursuite permanente de l'activité ne sera pas menacée même si les risques se manifestent.

Parallèlement à l'approche globale, CGME utilise le « modèle des lignes de défense » afin d'identifier, d'évaluer et de contrôler les risques. Pour l'unité concernée (« Première ligne de défense »), la RAS fournit le cadre permettant la gestion indépendante et responsable des risques existants.

La division Contrôle des risques (« Deuxième ligne de défense ») détermine régulièrement l'utilisation quantitative des limites de risque définies et produit des rapports à ce sujet. Par ailleurs, le département d'Audit interne de CGME (« Troisième ligne de défense ») examine régulièrement les structures organisationnelles, les procédures et les processus en matière de risques, y compris la mise en œuvre de la déclaration d'appétence pour le risque, et évalue leur pertinence. Par ailleurs, les processus relatifs aux flux de travail internes de CGME garantissent que la Conformité est également impliquée dans les questions relevant de la conformité en tant que Deuxième ligne de défense. La déclaration d'appétence pour le risque prévoit également des garde-fous qualitatifs dont le respect doit être contrôlé par les fonctions respectives responsables du processus et par les pôles d'activité de la Première ligne de défense. Le respect de ces exigences, tel que déterminé par le Directoire de CGME, est administré au moyen du Processus d'évaluation du contrôle par la direction (*Manager Control Assessment*, « MCA »).

Dans le cadre de la gestion des risques, les **comités** suivants ont été constitués (liste non exhaustive) :

Comité	Principales missions	Membres
Comité des risques opérationnels, de la conformité et du contrôle (BRCC)	 Évaluation et compte-rendu de l'ensemble de la situation des risques au regard des risques globaux liés aux risques opérationnels de CGME La succursale CNA, Francfort-sur-le-Main CKG, ainsi que La Succursale CEP, Francfort-sur-le-Main Comité de contrôle de la 2^e ligne de défense 	 Membres du Directoire Représentants des divisions opérationnelles de CGME (p. ex., Finance, Contrôle des risques, Affaires juridiques, Conformité) Audit interne Direction des succursales CNA et CEP à Francfort-sur-le-Main ainsi que de CKG
Comité actif-passif (ALCO)	Surveillance permanente des risques de liquidité et de prix de marché ainsi que de la situation en matière de financement	Membres du DirectoireContrôle des risquesTrésorerie
Directoire	 Évaluation et compte-rendu de l'ensemble de la situation des risques, en tenant compte de toutes les catégories de risques significatifs Approbation de l'ensemble des analyses et documents stratégiques (p. ex., stratégie métier et risque, déclaration d'appétence pour le risque, ICAAP) 	Membres du Directoire
Comité de contrôle et d'examen du modèle (EMCRC)	Évaluation de l'adéquation du modèle IMM	 Directeur des risques Directeur financier Autres fonctions au sein des départements Risques et Finance
Comité de contrôle du modèle interne (IMACC)	Évaluation de l'adéquation du modèle IMM	 Directeur des risques Directeur financier Autres fonctions au sein des départements Risques et Finance
Comité de contrôle et d'examen du modèle ICAAP et des tests de résistance (ISTMCRC)	Évaluation de l'adéquation du modèle ICAAP et des modèles de test de résistance	 Directeur des risques Directeur financier Autres fonctions au sein des départements Risques et Finance
Comité de gestion des risques (RMC)	 Évaluation de la situation globale des risques liée principalement aux risques de prix de marché et de contrepartie Préparation à la prise de décision du Directoire de CGME 	 Président-directeur général (coprésident) Directeur des risques (coprésident) Autres membres du Directoire issus des domaines d'activité et des domaines fonctionnels Fonctions supplémentaires

En tant que membre du Directoire, le **Directeur des risques (« CRO »)** participe activement au processus d'approbation des lignes directrices de la politique relative aux risques établies par le Directoire pour les risques identifiables. Il est par ailleurs responsable de leur mise en œuvre. Le Responsable des risques opérationnels rend régulièrement compte au CRO et au BRCC (Comité des risques, de la conformité et du contrôle) des contrôles et conclusions relatifs à la situation en matière de risques chez CGME, en particulier pour les risques opérationnels. Le BRCC se réunit une fois par trimestre. Le CRO rend également compte au Conseil de surveillance lors des réunions trimestrielles des comités et, si nécessaire, en cas de situations particulières.

Les rapports reposent sur les règles internes adoptées conformément aux exigences réglementaires locales relatives aux systèmes d'information des banques (voir la Partie spéciale 3 de la version du 29 juin 2023 de MaRisk).

4.3 Définition des risques et stratégie en matière de risques

CGME définit le **risque** comme une évolution ou un événement futur susceptible d'entraîner un écart par rapport aux prévisions ou aux objectifs qui est défavorable à CGME.

La gestion des risques établit généralement une distinction entre les **risques de type quantitatif et qualitatif**. Les risques quantitatifs comprennent généralement, entre autres, le risque de crédit de contrepartie (risque de contrepartie), le risque de prix de marché et le risque de liquidité, qui peuvent être évalués régulièrement et, le cas échant, au moyen de méthodes de mesure appropriées. Les risques qualitatifs peuvent être quantifiables (p. ex., les risques opérationnels). Il existe par ailleurs des risques qualitatifs pour lesquels une évaluation objective n'est pas possible (p. ex., le risque d'atteinte à la réputation ou le risque stratégique).

La stratégie opérationnelle arrêtée par le Directoire et approuvée par le Conseil de surveillance encadre la gestion des risques. En s'appuyant sur ces éléments et en tenant compte de la capacité de couverture des risques de CGME (adéquation des fonds propres), la stratégie globale en matière de risques, qui englobe les stratégies individuelles, est établie pour assurer la gestion des principaux types de risques identifiés. À cet égard, les stratégies reposent sur le principe d'une gestion professionnelle et diligente des risques existants dans tous les domaines d'activité et toutes les fonctions. Afin d'exécuter les stratégies et de garantir inconditionnellement l'adéquation des fonds propres de CGME, des processus correspondants de gestion des risques et de contrôle des risques ont été mis en place.

La RAS stipule que l'appétence pour le risque correspond au risque maximum que CGME est disposée et capable d'assumer dans la poursuite de ses objectifs commerciaux sans s'exposer à des risques existentiels. Elle comprend également la mise en place d'un « coussin de gestion » qui permet au Directoire de prendre en considération les risques en matière de planification stratégique et les incertitudes affectant la planification. Ici, l'idée principale est de garantir des ressources raisonnables en termes de liquidités et de fonds propres selon la perspective normative et économique de CGME. La déclaration d'appétence pour le risque doit donc être considérée comme faisant partie intégrante du processus stratégique de CGME destiné à aider le Directoire à déterminer l'appétit pour le risque de CGME afin de s'assurer que CGME est protégée contre toute prise de risque excessive.

La déclaration d'appétence pour le risque documente le concept de gestion des risques mis en œuvre par CGME en vue de créer un processus prospectif qui définit pour le profil de risque consolidé de CGME des attentes liées à la stratégie commerciale générale de la banque et à ses ressources essentielles comme les fonds propres et les liquidités. Les principaux éléments du processus global ressortent de la procédure régulière d'identification et d'évaluation des risques, qui est exécutée conformément aux exigences de la section AT 2.2 de MaRisk. Ce processus constitue le fondement de la stratégie en matière de risques de CGME, y compris l'évaluation de l'adéquation des fonds propres et la projection des fonds propres à trois ans

Le risque maximal ou « appétence pour le risque » est défini sous forme de seuils quantitatifs et de paramètres qualitatifs, et il est documenté dans la déclaration d'appétit pour le risque. À cet égard, l'appétence pour le risque ne décrit pas le niveau de risque souhaité, mais fixe plutôt un cadre de limites raisonnables établies et approuvées par le Directoire. Les opérations et/ou décisions commerciales doivent donc satisfaire toutes les composantes du « cadre d'appétence pour le risque ».

La stratégie globale en matière de risques et les stratégies individuelles qui en découlent pour les types de risques significatifs sont revues au moins une fois par an. Chaque membre du Directoire peut demander une révision ponctuelle. Par ailleurs, l'adéquation des fonds propres (ou la capacité de couverture des risques) est également vérifiée au moins une fois par an. Cette vérification comprend également un examen de la pertinence des méthodes d'évaluation des risques, des processus et des limites de risque individuelles (adéquation du coussin de fonds propres tel que fixé par le Directoire). La capacité de couverture des risques au cours de l'année est calculée une fois par mois. Les résultats font partie intégrante du reporting mensuel au Directoire. Une fois par trimestre, la Banque effectue également une « analyse des écarts selon l'ICAAP », qui assure un rapprochement avec l'ICAAP annuel approuvé par le Directoire.

CGME a mis en place des procédures d'escalade et de prise de décision en prévision de situations où les limites risquent d'être franchies. La division « Contrôle des risques » prend des mesures pour s'assurer qu'un rapport sur les risques indépendant est transmis sans délai au Directoire, ainsi qu'au « BRCC », à l'« ALCO » et au Comité de gestion des risques. En outre, les questions liées à l'utilisation des modèles IMA, UMM et ICAAP seront escaladées via les organes et comités mis en place (IMACC, EMCRC et ISTMRC).

CGME dispose d'un autre élément clé dans ses processus stratégiques : le système de contrôle interne (IKS). Les mesures de contrôle que ce système prévoit sont décrites dans les règles documentées applicables aux procédures individuelles de chaque département/division concerné(e). Les contrôles internes sont exécutés en amont, en aval ou parallèlement aux procédures individuelles de travail. Le système de contrôle interne englobe donc l'ensemble des mesures de contrôle et vise à garantir l'application de normes qualitatives et quantitatives spécifiées, dont notamment les exigences légales et réglementaires et le respect des limites de risque fixées.

4.4 Capacité de couverture des risques (adéquation des fonds propres) et atténuation des risques

Planification du capital économique

La capacité de couverture des risques (c'est-à-dire l'adéquation des fonds propres) représente l'un des facteurs déterminants les plus importants pour structurer la gestion des risques. À cet égard, l'évaluation des processus internes de la banque visant à garantir l'adéquation des fonds propres (« Internal Capital Adequacy Assessment Process », « ICAAP ») constitue une composante essentielle d'un système de gestion des risques raisonnable et efficace. Afin d'assurer l'adéquation des fonds propres à tout moment, CGME applique une approche de double contrôle. La gestion des risques dans le calcul du capital économique repose sur une approche assurant que les positions de risque ne sont assumées que dans la mesure où la continuité de l'exploitation à long terme de la Banque peut être garantie, même si les risques existants devaient se matérialiser intégralement et entraîner un préjudice économique. Lors du calcul du capital économique, le principal objectif est d'identifier et de quantifier les risques qui ne sont pas pris en compte dans le calcul selon l'approche normative afin de protéger la sécurité à long terme de la valeur intrinsèque de la société. Le calcul des fonds propres selon l'approche économique repose principalement sur un niveau de confiance de 99,9 %, même si des exceptions justifiées sont admises

Selon cette approche, le **potentiel de couverture des risques** est établi sur la base des éléments du bilan et du compte de résultat, qui sont préparés conformément aux dispositions du droit commercial allemand et représentent également les éléments fondamentaux des fonds propres réglementaires. À ce titre, les fonds propres sont comptabilisés en tant que potentiel de couverture des risques à concurrence du montant qui serait disponble pour compenser toute perte potentielle ou subie sans violer les exigences minimales du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR). Compte tenu des exigences en matière de planification des fonds propres dans le cadre du Processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (« Supervisory Review and Evaluation Process », SREP), qui repose sur les fonds propres réglementaires, on retient une période de trois ans.

CGME a identifié

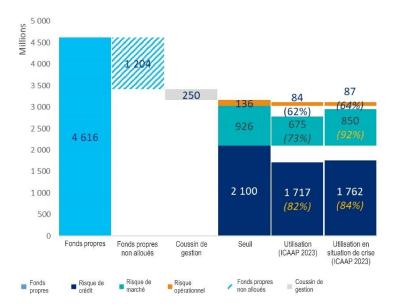
- · les risques de concentration pour les risques de contrepartie
- les risques de participation aux contreparties centrales
- les risques opérationnels
- · les risques émanant des fonds de pension et
- les risques découlant du risque d'atteinte à la réputation et des risques stratégiques comme la simulation de crises pour déterminer le coussin de fonds propres

en tant que risques économiques significatifs devant être couverts par les fonds propres au-delà de l'approche normative. L'approche qui précède s'appuie sur un inventaire des risques (évaluation des risques) réalisé au moins une fois par an, ou au cas par cas, dans le cadre de la transposition du concept de l'ICAAP dans les procédures.

Le concept de capacité de couverture des risques n'est pas considéré comme un risque de liquidité jugé « significatif » car, en théorie, il n'est pas possible d'en déduire des exigences de capital économique. La surveillance appropriée du risque de liquidité est assurée à tout moment par le dispositif de contrôle mis en place et par les contrôles réguliers effectués par le Comité actif-passif.

Les risques significatifs sont quantifiés à partir de méthodes statistiques (modèles) ou à l'aide d'expertises. Des simulations de stress régulières viennent compléter les calculs pour toutes les catégories de risques significatifs et quantifiables.

Au 31 décembre 2023, le potentiel de couverture des risques (catégorie 1) s'élève à 4 626 millions EUR et se répartit comme suit, conformément aux exigences réglementaires et au coussin de fonds propres défini par le Directoire :



Le coussin de fonds propres de gestion est resté inchangé à 250 euros au cours de l'exercice 2023. La taille du coussin de fonds propres de gestion est déterminée à partir de simulations de tests de résistance au risque stratégique et au risque d'atteinte à la réputation, ainsi qu'à partir d'un calcul de volatilité des actifs pondérés en fonction du risque. Au cours de l'exercice écoulé, il a été procédé à des augmentations de capital afin de couvrir les exigences de fonds propres plus élevées résultant du changement d'orientation stratégique. Dans l'ensemble, la couverture du risque par les fonds propres a été suffisante pour satisfaire aux exigences d'adéquation des fonds propres. Sur le total des fonds propres disponibles de 4 616 millions EUR, il a été déterminé que l'appétence pour le risque représentait un total de 3 162 millions EUR à fin 2023 (hors coussin de gestion), dont 2 476 millions EUR ont été utilisés. Cela correspond à un taux d'utilisation de 78 % du seuil prescrit.

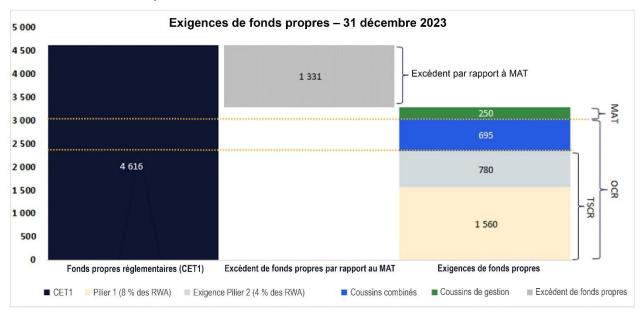
La capacité de couverture des risques (adéquation des fonds propres), également calculée au cours de l'exercice au moyen de procédures mensuelles et trimestrielles, a été garantie à tout moment au cours de l'exercice 2023, et CGME disposait d'un coussin de fonds propres adéquat pour couvrir les risques. Les prévisions de fonds propres réalisées dans le cadre de la procédure annuelle au titre de la stratégie en matière de risques ont également révélé que l'adéquation des fonds propres selon les approches économique et normative sera assurée à tout moment, compte tenu du développement commercial ciblé et des exigences en matière de processus stratégique stipulées dans MaRisk.

Planification normative du capital

Dans le cadre de la gestion normative des fonds propres selon le scénario de base, les critères de conformité aux chiffres clés règlementaires ont été satisfaits pour l'ensemble de 2023. Outre la planification, un examen trimestriel des hypothèses de planification et de l'évolution réelle des risques a été réalisé dans le cadre de l'analyse des écarts selon l'ICAAP et a été présenté au Directoire en application au § 25 de la loi bancaire allemande (« KWG »). Au-delà des exigences de fonds propres proprement dites, les chiffres clés réglementaires requis tels que le ratio d'endettement et les limites de risques ont été respectés et suivis. La gestion normative des fonds propres prend en compte la performance de l'activité sur une période de trois ans et exige le respect constant et la surveillance continue de l'ensemble des chiffres clés règlementaires. Les exigences qui dépassent le pilier 1 sont prises en compte dans l'analyse économique.

Selon l'approche normative, la stratégie de risque et les exigences réglementaires sont respectées au 31 décembre 2023. À la fin de l'exercice, la base de fonds propres se situait dans une fourchette adéquate, avec un surplus de fonds propres de 1 869 millions EUR et une capitalisation CET1 de 4 617 millions EUR, soit un ratio CET1 de 23,67 %. En ce qui concerne les exigences réglementaires en matière de fonds propres, la Banque a respecté un coussin SREP de 4 % à chaque date de calcul au cours de l'exercice écoulé. Les autres ratios de fonds propres, tels que le ratio d'endettement, à 7,41 %, ont été respectés en plus des exigences réglementaires, notamment le coussin de gestion interne de 250 millions EUR.

Les chiffres clés incluent l'augmentation de capital de 1 000 millions USD réalisée en décembre 2023, soit environ 911 millions EUR. Un nouvel objectif de ratio CET1 de 18,5 % a été approuvé par le Directoire. Ces deux mesures visent à soutenir la croissance prévue conformément à la stratégie 2024-2026 de CGME et au nouveau modèle opérationnel cible.



4.5 Types de risques et identification et gestion des risques

4.5.1 Informations générales

Lors de l'inventaire d'évaluation des risques réalisé chaque année, les risques significatifs suivants ont été identifiés dans le cadre du modèle économique de CGME :

- le risque de crédit (risque de crédit de contrepartie et risque émetteur) ;
- le risque de prix de marché;
- le risque de liquidité (pas de quantification au sens d'une exigence de capital économique) ;
- le risque opérationnel :
- le risque de non-conformité;
- le risque stratégique ;
- · le risque d'atteinte à la réputation ; et

Les autres risques, déterminés en tant que sous-fonction des catégories de risques significatifs énumérées ci-dessus, sont surveillés par des comités de gestion distincts. Il s'agit notamment des risques technologiques, des cyber-risques et des risques liés au modèle. Dans ce contexte, les risques liés à la durabilité (« ESG ») et les risques de concentration (concentrations de type inter-risques et intra-risques) s'entendent comme des expositions aux risques croisées qui sont analysées et contrôlées quant à leur interdépendance avec d'autres risques.

4.5.2 Risques de contrepartie et de crédit

L'activité de CGME donne lieu aux **risques significatifs de contrepartie** liés aux clients qui sont énumérés ci-après (ils représentent des souscatégories de risques de crédit pour les processus de surveillance et de contrôle dédiés):

- Risque émetteur (actions et obligations)
- · Risque de contrepartie, y compris les concentrations de risques
- Risque pays.

Il existe par ailleurs des risques de contrepartie liés aux activités commerciales en cours avec les sociétés de Citigroup.

Afin de structurer les processus dans les activités de CGME impliquant des risques de contrepartie, on applique un principe de strict cloisonnement entre le front-office (en contact avec les marchés) et le back-office à tous les niveaux hiérarchiques, y compris celui du Directoire. Les tâches de back-office sont traitées par les divisions indépendantes, les Opérations et le Contrôle des risques. La division du Contrôle des risques surveille en permanence le respect des lignes de crédit accordées aux clients, y compris les limites de contrepartie pour la négociation ainsi que les risques émetteurs. La surveillance est assurée par une division indépendante du front-office (Négociation, Banque).

Les tâches et responsabilités relatives aux procédures de travail sont énoncées dans des directives organisationnelles. Des processus clairement définis ont été mis en place pour réaliser les ajustements nécessaires.

Les salles de marché, définies en fonction des spécifications des produits, sont responsables de la gestion des risques et de la conclusion des opérations impliquant des risques de contrepartie. Le contrôle et la vérification des opérations de négociation avec les contreparties ainsi que le règlement des opérations sont du ressort de la division « Opérations ». Celle-ci examine également l'équité des opérations exécutées au regard du marché.

Aux fins de l'évaluation du risque de crédit de contrepartie, l'ensemble des contreparties ou des risques émetteurs impliqués dans des opérations de négociation font l'objet d'une notation reposant sur une analyse indépendante du risque de crédit, réalisée à intervalles réguliers ou en cas d'événement spécifique. La notation est un indicateur important pour définir les limites applicables à la contrepartie ou à l'émetteur.

Les dispositions et descriptions ci-dessous concernent principalement le risque émetteur et le risque de contrepartie.

La Banque définit des limites pour différents types de crédit en fonction de l'affectation des contreparties concernées à une catégorie de débiteurs conformément au § 19 (2) de la loi bancaire allemande (KWG). Ces limites sont approuvées par les décideurs compétents.

Le système génère des rapports relatifs aux différents risques de contrepartie et émetteur, qui sont analysés quotidiennement. Si des dépassements de limites sont identifiés, le trader concerné et le responsable du département Négociation doivent en être informés sans tarder. Le Directoire sera également informé de ces faits dans le cadre du reporting régulier et sera avisé des seuils applicables.

À la fin de l'exercice 2023, les **limites totales d'exposition avant règlement** (limites PSE) de CGME s'élevaient à 36 596 millions USD (environ 35 834 millions EUR)*, et concernaient un total de 438 contreparties. Sur ce montant, un total d'environ 9 743 millions USD (environ 8 827 millions EUR) a été utilisé. L'utilisation des limites au cours de l'exercice achevé récemment s'est stabilisée après une période de forte augmentation des expositions ces dernières années suite aux migrations de clients liées au BREXIT.

* 1,00 USD = 0,9050 EUR

Ventilé selon les **catégories de notation**, le risque de crédit de contrepartie (risque de contrepartie et exposition au crédit) auquel CGME était exposée à fin décembre 2023 peut être présenté comme suit en termes d'utilisations :

		Déc. 2021	Déc. 2022	Sept. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023
	1	607,8	1 565,2	1 773,6	1 892,1	1 417,8
~	2	2 493,5	1 769,9	2 016,3	2 355,3	2 619,0
FRR	3	1 464,8	2 776,6	3 380,9	3 014,3	3 281,0
par	4	2 027,7	3 109,8	2 067,2	1 998,2	2 215,7
ition	5	352,6	269,6	370,5	336,7	319,3
Exposition	6	28,3	39,9	54,6	49,3	62,2
Ш	7	13,4	22,9	11,1	21,7	5,8
	Non noté	45,8	64,7	231,1	186,8	89,8
Total	général	7 033,8	9 618,6	9 902,3	9 854,4	10 010,6

FRR moyen pondéré	4	4	4+	4+	4+

La majorité des utilisations (environ 95 %) est ainsi attribuée aux catégories de notation 1 à 4.

Afin de réduire les risques de crédit entre les contreparties et les risques émetteur dans les activités de négociation, on utilise généralement des accords-cadres pour les contrats financiers à terme* et pour les contrats de pension livrée de titres. Ces accords-cadres prévoient des « clauses de compensation » réciproques destinées à réduire les risques de crédit des contreparties. Les accords-cadres utilisés par CGME pour les opérations sur contrats financiers à terme contiennent des clauses de compensation au niveau des transactions individuelles (« compensation des paiements ») et dans les cas où toutes les transactions individuelles sont résiliées en vertu d'une convention-cadre (« compensation avec déchéance du terme »).

* Les accords-cadres portant sur les contrats financiers à terme comprennent également les accords-cadres publiés par l'International Swaps and Derivatives Association Inc (ISDA) (l'« Accord-cadre ISDA »). Ces accords sont des contrats types dont l'utilisation a notamment été recommandée par les principales associations de banques allemandes (telles que la BdB).

En général, tous les accords-cadres sont soumis au principe du contrat unifié/standard (*Prinzip des einheitlichen Vertrages*). En cas de résiliation, il est procédé au rapprochement des créances à compenser et seul le solde créditeur de la créance résultant de la compensation peut être opposable à la

partie contractuelle défaillante. La condition préalable à la mise en œuvre de cette procédure est que la créance soit valide et exécutoire et que les juridictions concernées reconnaissent le principe du contrat unifié / standard, protégeant ainsi les créances contre toute saisie par un administrateur judiciaire, qui pourrait représenter un risque en l'absence de cette condition.

La « compensation avec déchéance du terme » peut également être exposée à des risques juridiques (internationaux). La gestion de ces risques passe par l'obtention d'avis juridiques.

CGME procède au règlement des pensions de titres de manière bilatérale et via EUREX Clearing AG, qui agit en qualité de contrepartie centrale. En ce qui concerne les opérations de mise en pension de titres, la « compensation de paiement et livraison » s'effectue en se fiant à la contrepartie concernée. Le risque de contrepartie est également atténué en recourant à des contreparties centrales, telles qu'EUREX Clearing AG et LCH Clearnet Ltd, pour effectuer le règlement des opérations sur produits dérivés.

S'agissant des opérations sur produits dérivés, seules les sûretés en espèces sont acceptées et sont normalement transférées en vertu des accords contractuels applicables. Pour les opérations de pension livrées, les sûretés sous forme de titres sont admises.

La gestion des risques implique également l'évaluation et la surveillance des risques pays. Selon nous, ce risque désigne le risque de défaillance d'un gouvernement ou d'un organisme souverain et le risque qu'une contrepartie, qui est disposée et en mesure d'effectuer un paiement, ne puisse pas honorer ses obligations de paiement par suite d'une action gouvernementale (risque de transfert). Les risques pays sont gérés de manière transversale pour toutes les divisions, sur la base des limites pays définies à l'issue de l'évaluation des risques pays.

Par ailleurs, la Banque a lancé un outil adapté permettant de quantifier les concentrations de risques relatives aux risques de défaut des contreparties et de les intégrer dans le système de reporting. Avant tout, la concentration des risques de contrepartie est adossée à des ressources en fonds propres économiques.

4.5.3 Risques de prix de marché

Pour les principaux types d'opérations de négociation proposés par CGME, les risques de prix de marché suivants ont été identifiés :

- Warrants sur actions, matières premières et avoirs de change, ainsi que les couvertures correspondantes
- · Émission et négociation de certificats d'investissement en actions, matières premières et avoirs de change et leurs couvertures associées
- Pension livrée avec des sociétés du groupe (refinancement)
- Financement obligataire.

En ce qui concerne cette catégorie de risques, les types de prix de marché sont les suivants :

- · Cours des actions (p. ex., risques liés au cours de l'action)
- Taux d'intérêt (p. ex., risques d'évolution des taux d'intérêt, risques liés à la courbe de taux, risques liés aux options)
- · Cours des matières premières, et
- Taux de change (p. ex., risques basés sur une variation des taux de change au comptant ou à terme).

Il existe généralement des **concentrations de risques** dans l'activité de négociation de *warrants*, puisque des risques importants résultent des produits « *warrants* sur actions », alors que les risques liés aux « *warrants* sur devises » et aux « *warrants* sur matières premières » sont beaucoup plus faibles. En outre, des concentrations de risque existent également en raison de la forte utilisation des limites de VaR par la division Négociation et financement revenus fixe.

Afin d'évaluer la position de risque de la division Négociation, toutes les opérations individuelles sont évaluées quotidiennement au prix du marché. Les prix sous-jacents à l'évaluation sont obtenus directement auprès de sources externes indépendantes ou en ayant recours à des modèles d'évaluation. Les paramètres de marché utilisés dans ce processus sont soit transférés automatiquement dans le système d'évaluation, soit compilés manuellement par les traders. Le bureau de surveillance des marchés vérifie minutieusement les paramètres de marché en les comparant à des sources externes indépendantes. Les valeurs de marché actualisées et les gains et pertes quotidiens sont évalués à partir de ces données, indépendamment de la fonction Négociation.

Les expositions au risque des portefeuilles de négociation sont quantifiées quotidiennement au moyen d'analyses de sensibilité aux facteurs qui évaluent toutes les opérations au regard des facteurs de marché pertinents pour le prix (taux de change, cours au comptant des actions et indices d'actions, courbes de taux et volatilité des taux d'intérêt, devises, matières premières) et au regard des variations de valeur qui interviendraient en cas de mouvement standardisé du marché. Cette analyse donne un aperçu du profil de risque de chaque portefeuille de négociation et du portefeuille de négociation dans son ensemble.

Par ailleurs, nous quantifions le potentiel de perte de chaque facteur de marché et calculons la « valeur exposée au risque » (« VaR »), en tenant compte de la corrélation entre les facteurs de marché. L'approche de la VaR s'est imposée comme la méthode faisant autorité pour évaluer les risques de marché économiques. La VaR reflète la perte maximale à attendre d'un portefeuille de négociation au cours d'une période de détention donnée (p. ex., 1 jour) selon une probabilité prédéfinie (p. ex., un niveau de confiance de 99 %). Le calcul tient également compte des risques propres aux titres individuels (risque bêta).

La VaR est calculée à partir d'une simulation de Monte Carlo, réalisée pour l'ensemble des activités de négociation et fondée sur des critères d'évaluation uniformes. Les volatilités des facteurs de marché individuels inclus dans le calcul et leurs corrélations sont déterminées de manière empirique

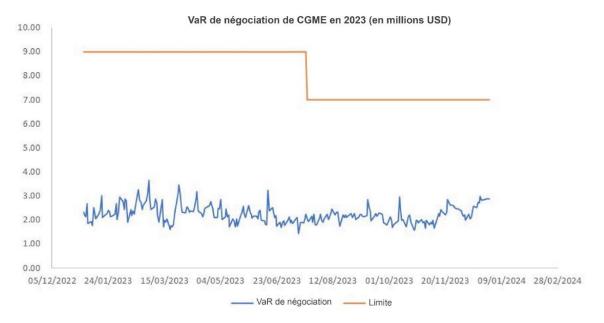
Le modèle de VaR standard du Groupe fait l'objet d'un processus annuel de validation au niveau local afin de s'assurer que ses paramètres à l'échelle du groupe correspondent au profil de risque du marché local. Les principaux éléments du processus de validation sont la méthode de contrôle a posteriori hypothétique, exécutée quotidiennement, et l'analyse trimestrielle « Risques hors VaR » qui permet d'identifier et de quantifier les risques qui ne sont pas couverts dans le calcul du modèle.

Par ailleurs, afin de simuler des fluctuations de marché extrêmes, des analyses des tests de résistance sont réalisées à intervalles réguliers et, dans certaines situations particulières, à titre ponctuel.

Pour les portefeuilles de négociation individuels et le risque de variation des taux d'intérêt du portefeuille hors négociation, des mécanismes de limites ont été établis par lesquels le Directoire fixe activement la tolérance au risque pour les portefeuilles de négociation individuels et pour la Banque dans son ensemble.

Pour évaluer les activités de négociation de produits dérivés, CGME est intégrée dans le système de surveillance des risques à l'échelle du groupe. Ce système présente tous les risques de prix de marché agrégés par produits, devises et marchés, et compare les expositions au risque des différents niveaux aux limites correspondantes. Le système génère des rapports quotidiens sur les risques de marché qui mettent également en évidence les dépassements de limites spécifiques. Ces rapports sont transmis chaque jour au Contrôle des risques par un département situé à Londres et chargé de cette tâche. La fonction Contrôle des risques, indépendante des activités de négociation, assure un suivi quotidien du respect des limites et de l'escalade du Déclencheur d'intervention de gestion. Les rapports agrégés sont transmis au Directoire et aux responsables des salles de marché.

L'évolution de la VaR en 2023 peut être décrite comme suit :



En raison de la faible utilisation de la limite, la limite de VaR a été réduite de 9 millions USD à 7 millions USD en juillet 2023. La Déclaration d'appétence pour le risque a été mise à jour en conséquence et approuvée par le Directoire de CGME*.

* Le pic observé en février est dû à des raisons techniques, et la hausse entre juillet et septembre est imputable à l'augmentation de l'activité de la clientèle.

Les principaux facteurs de risques au cours de l'exercice 2023 ont été les suivants :

- Risques liés aux cours des actions, résultant des activités de l'unité « Produits cotés en bourse » du portefeuille de négociation et des opérations de couverture correspondantes.
- Risques de taux d'intérêt résultant des activités de l'unité « Taux et devises » du portefeuille de négociation. Les positions résultent principalement de la méthode de comptabilisation appliquée (« adossement », ou méthode de réciprocité) et des produits non nécessairement correspondants utilisés pour les sûretés
- Risques d'évaluation (« xVA ») résultant de l'ajustement des produits dérivés à la « juste valeur ».

L'exercice 2023 a été marqué par un regain de l'activité de négociation dans la salle Financement Revenus fixes, avec à la clé une hausse de la valeur exposée au risque dans ce domaine de négociation. Dans le même temps, l'exposition de VaR dans le domaine des Produits cotés a été diminuée de manière permanente suite au lancement d'une stratégie de couverture dynamique des positions du portefeuille de négociation en décembre 2022 afin d'assurer une meilleure couverture contre des mouvements de marché contraires.

La volatilité accrue des marchés résultant de la situation géopolitique liée à la crise russo-ukrainienne n'a pas eu d'impact significatif sur le portefeuille de négociation de CGME.

La vente de nouveaux produits de négociation, lancée dans le cadre de la préparation régionale de la Banque au Brexit, n'entraîne pas de positions supplémentaires significatives dans le portefeuille de négociation car toutes les opérations sont entièrement couvertes avec d'autres entités du Groupe, les « Centres de risque ». Les sensibilités basées sur les ajustements de valeur du crédit (« credit valuation adjustments », CVA), comme les risques liés aux écarts de crédit, font cependant exception. Afin de surveiller ces risques, des limites fermes ont été introduites et font l'objet d'un suivi et d'une communication à la direction au même titre que les risques susmentionnés.

Avec le lancement du processus d'inventaire des risques en 2023, il a été décidé de distinguer les risques de prix de marché qui découlent d'une position du portefeuille de négociation de ceux qui proviennent d'une autre source (p. ex. les risques émanant des fonds de pension dans le portefeuille bancaire). Ce changement a été pris en compte au sein du groupe de gestion au sens large de la Banque (y compris l'ICAAP et la Déclaration d'appétence pour le risque).

4.5.4 Risques de liquidité

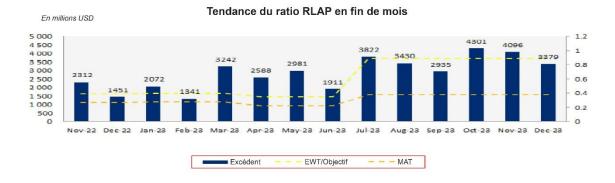
La gestion du **risque de liquidité** incombe à la division Trésorerie, dont la mission est de disposer à tout moment de liquidités suffisantes pour satisfaire les obligations de paiement futures. Au cours de l'exercice 2023, CGME a participé pour la première fois au processus ILAAP de la Banque centrale européenne. Le concept a été soumis avec succès aux autorités de tutelle.

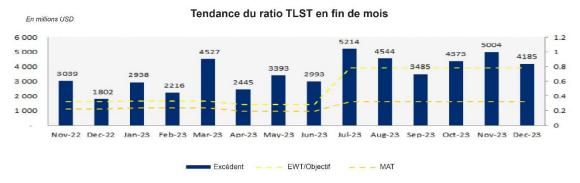
La surveillance et la gestion du risque de liquidité reposent sur des analyses de tous les flux de trésorerie en fonction des produits et des devises et comprennent la surveillance des sorties et des entrées de trésorerie agrégées ainsi que la définition des limites y afférentes. Chaque jour, des indicateurs internes et externes sont utilisés pour surveiller les risques de liquidité. Les indicateurs internes se composent principalement des indicateurs TLST (« Term Liquidity Stress Test », test de résistance de la liquidité à terme, sur un horizon d'un an) et RLAP (« Resolution Liquidity Adequacy and Positioning », positionnement et adéquation de la liquidité à la résolution, sur un horizon de 30 jours). Des ratios réglementaires externes, tels que le ratio de financement stable net ou le ratio de couverture des besoins de liquidité, sont également calculés et surveillés.

La surveillance de la réserve de liquidité intrajournalière a été intégrée aux politiques écrites et aux processus de contrôle de la Banque. La surveillance du respect des limites correspondantes relève de la responsabilité de la division Contrôle des risques. Le Directoire reçoit régulièrement des rapports sur la situation de CGME en matière de liquidité.

Par ailleurs, CGME a mis en place une réserve de liquidité afin d'absorber les distorsions potentielles sur les marchés de capitaux et de financer les goulets d'étranglement de liquidité qui pourraient en découler. Conformément aux orientations applicables de l'ABE, la réserve de liquidité est constituée d'« actifs liquides de grande qualité » (« high quality liquid assets », HQLA) et elle est exclusivement dédiée à la gestion de la liquidité. La gestion active de la réserve de liquidité relève de la responsabilité de la fonction Trésorerie.

CGME signale dans la matrice de refinancement toutes les insuffisances structurelles de liquidité significatives au-delà de toutes les échéances prévues (analyse des insuffisances de liquidité). Au cours de l'exercice 2023, la matrice de financement n'indiquait aucun dépassement de limite (flux de trésorerie négatif).





La surveillance des risques de liquidité s'effectue sur la base des indicateurs d'alerte précoce et des limites figurant dans le tableau ci-après. En général, aucun flux de trésorerie négatif n'est accepté.

Indicateurs de liquidité internes	T1 2023	T2 2023	Q3 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Déclencheur d'absence d'action	Déclenchement d'action de gestion	Limite	Objectifs (mise à jour novembre 2023)
TLST (excédent minimal ; en millions USD)	4 527	2 993	3 485	4 373	5 004	4 185	≥ 1 600 millions USD	≥ 0 million USD à < 1 600 millions USD	< 0 million USD	3 907 USD
TLST (durée de l'excédent minimal)	M3	M3	M7-12	M7-12	MI	MI				
RLAP (excédent minimal ; en millions USD)	3 242	1 911	2 935	4 301	4 096	3 379	≥ 1 578 millions USD	≥ 0 million USD à < 1 578 millions USD	< 0 million USD	3 700 USD
RLAP (durée de l'excédent minimal)	O/N	CD28	CD27	CD30	CD29	CD26				
Indicateurs de liquidité réglementaires locaux	T1 2023	T2 2023	Q3 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Déclencheur d'absence d'action	Déclenchement d'action de gestion	Limite	
Excédent du ratio de couverture des besoins de liquidité (M€)	7 485	5 787	5 849	7 178	5 579	6 154	≥ 1 300 millions EUR	≥ 0 million EUR à < 1 300 millions EUR	< 0 million EUR	
Excédent du ratio de financement stable net (en millions EUR)	5 633	5 048	4 683	4 029	4 306	3 269	≥ 900 millions EUR	≥ 0 millions EUR à < 900 millions EUR	< 0 million EUR	

Le nouveau système actuel de limites et de déclencheurs d'actions de gestion présenté dans ce tableau a été lancé au deuxième trimestre 2023. Au premier trimestre 2023, les indicateurs étaient également au-dessus des seuils de déclenchement d'actions de gestion qui leur étaient applicables en fin de mois.

D'après le tableau ci-dessus, CGME dispose de liquidités suffisantes sur toutes les plages temporelles jusqu'à un an.

Le risque de refinancement et le risque de liquidité du marché sont pris en compte quotidiennement au moyen de limites adaptées et de leur suivi. La surveillance du risque de liquidité de marché, qui découle principalement de la négociation de *warrants* et de certificats, s'effectue au moyen de limites sur les émetteurs des instruments sous-jacents des produits dérivés. Une perte de 100 % du sous-jacent est simulée (« défaillance immédiate ») à cet effet.

En outre, CGME dispose d'un excédent de trésorerie structurel et actuellement inutilisé ainsi que de ressources en capital suffisantes pour compenser les résultats qui auraient un effet négatif sur la liquidité.

4.5.5 Risques opérationnels

Au sein de CGME, les **risques opérationnels** sont définis comme le risque d'encourir des pertes engendrées par l'inadéquation ou la défaillance des procédures, personnels et systèmes internes et/ou causées par des événements extérieurs. Les principaux éléments du processus de gestion des risques opérationnels sont les suivants :

- réalisation régulière d'un inventaire des risques sur la base d'une estimation de leur probabilité de survenance et de la charge de risque anticipée pour quantifier le risque opérationnel
- auto-évaluation pour déterminer les indicateurs éventuels d'exposition aux risques au sein des structures organisationnelles et des procédures de CGMF
- base de données des pertes pour compiler les incidents pertinents et la documentation relative aux processus visant à éviter la matérialisation des pertes potentielles (système de saisie des pertes CitiRisk). Les bases de données recensant les pertes enregistrent l'ensemble des événements générateurs de pertes à partir d'un volume de 20 000 USD ainsi que les événements potentiels qui ne se sont pas encore matérialisés (« événements évités de justesse »), mais dont le volume de perte prévue serait de 1 million USD.

En prévision de risque de pénuries de l'offre dans le secteur de l'énergie causées par la situation géopolitique, la Banque a participé à une simulation entre plusieurs régions en temps réel pour se préparer au scénario d'une « panne d'électricité ».

Compte tenu de l'externalisation de certains services et mesures d'infrastructures, il existe un risque inhérent qui est intégralement pris en compte dans la gestion des risques grâce à des processus de contrôle institutionnalisés appropriés. CGME a continué de développer des processus de gouvernance sous-jacents pour la gestion des risques d'externalisation au cours du dernier exercice en établissant une conception uniforme des contrôles, en introduisant une réunion mensuelle de gouvernance de l'externalisation et en affinant continuellement les règles écrites, y compris les contrats avec les prestataires de services

La responsabilité des mesures d'exécution en matière de gestion des risques opérationnels appartient aux responsables des départements ou de pôles d'activité sous la supervision immédiate du Directoire. Ces personnes sont responsables de la création, de la documentation et de la mise à jour régulière de l'ensemble des directives de travail et des procédures de contrôle. La supervision du risque opérationnel et son reporting relèvent de la responsabilité de la fonction Gestion des risques opérationnels (« Operational Risk Management », « ORM »).

Les tâches et responsabilités ainsi que la documentation sont réglementées conformément aux politiques CGME applicables. Le Directoire sera informé de manière raisonnable des risques précités par des rapports quotidiens, mensuels et trimestriels.

Une base de données (« Loss Capture System ») est utilisée pour enregistrer les conclusions quantifiables en matière de risques et pour servir de fondement aux rapports au Directoire.

Les risques opérationnels liés au calcul du capital économique sont chiffrés au moyen d'une simulation statistique qui est alimentée avec/intègre les pertes historiques. Dans le cadre de l'approche normative, on utilise une approche standard.

CGME réalise un inventaire annuel des risques prenant en considération l'ensemble des pôles d'activité et départements afin d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels existants selon des scénarios prescrits. À cet égard, les principaux critères sont la probabilité de survenance et le potentiel de perte supposé.

Les processus d'externalisation et les services internes et externes augmentent le risque opérationnel. CGME a mis au point une infrastructure adaptée afin de pouvoir évaluer et surveiller les risques potentiels résultant des mesures d'externalisation. Le Comité de pilotage des externalisations compétent évaluera ainsi chaque année l'importance de toutes les externalisations, après examen de nombreux facteurs. Par ailleurs, tous les responsables ayant recours à l'externalisation doivent passer régulièrement en revue la qualité des services rendus. Les problèmes ainsi identifiés doivent être signalés sans délai au Directoire et, en tout état de cause, au plus tard dans le rapport mensuel.

Les risques de non-conformité désignent des risques liés à des violations des exigences réglementaires et des règles susceptibles d'avoir une incidence négative sur la rentabilité et la stabilité de la Banque. On considère que les risques de non-conformité concernent également le respect des normes éthiques et des directives internes. Les causes et la nature des risques de non-conformité étant souvent identiques à celles des risques opérationnels, les activités de contrôle et de gouvernance mises en œuvre sont standardisées pour l'essentiel. Aucune infraction significative n'a été constatée au cours de l'exercice 2023.

4.5.6 Autres risques importants

Risques d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation peut découler de tous les autres risques. Il est traité indépendamment du risque opérationnel. Pour la raison précitée, le risque d'atteinte à la réputation est surveillé et géré de façon implicite en contrôlant toutes les catégories de risques susceptibles de le faire naître. Une surveillance explicite du risque d'atteinte à la réputation est assurée par les divisions « Affaires juridiques » et « Communication d'entreprise » car de tels risques peuvent découler de plaintes et de litiges, ou d'une mauvaise presse. Conformément à la Taxonomie des risques de CGME, le risque d'atteinte à la réputation (catégorie de risque globale) a été divisé en deux sous-catégories l'an dernier (risque d'atteinte à la réputation lié aux Politiques et déclarations de position et risque d'atteinte à la réputation lié aux Activités de la clientèle institutionnelle).

La quantification envisagée dans le cadre du concept de capital-risque s'effectue au moyen d'une évaluation réalisée par un expert. L'amplitude calculée est obtenue à partir d'un scénario prédéfini pour lequel les prix des produits émis ne peuvent pas être déterminés pendant une période de trois jours. Pour les 12 prochains mois, la Banque formule l'hypothèse d'une baisse de 10 % de ses revenus. Le résultat de ce calcul n'est pas directement assimilé à la notion de capital-risque ; il sert plutôt à déterminer le montant du coussin de fonds propres de gestion approuvé par le Directoire. La gestion des risques d'atteinte à la réputation est principalement assurée par le Directoire de CGME qui décide également des actions éventuellement nécessaires.

Au cours de l'exercice 2023, aucun effet significatif découlant d'un risque d'atteinte à la réputation n'a été identifié.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques désignent principalement les pertes potentielles anticipées qui menacent la rentabilité et la solidité du capital de la Banque en raison de mauvaises décisions stratégiques. Les risques stratégiques peuvent être influencés par des facteurs internes et externes. La Banque a pris de nombreuses mesures pour minimiser la probabilité de ces risques stratégiques et pour réduire le plus possible leurs effets économiques.

Les risques stratégiques sont adossés à des ressources de fonds propres économiques, dans le cadre de la détermination du coussin de fonds propres, conformément au concept de capital-risque, et sont supportés par ces ressources. Pour cela, on intègre les résultats d'un test de résistance idiosyncratique qui simule la rentabilité de la Banque à la suite d'un choc sur les résultats.

Risques fiscaux

Dans le cadre d'un contrôle fiscal toujours en cours concernant CGME pour la période d'imposition de 2009 à 2012, l'administration fiscale a considéré que la retenue fiscale sur les produits d'investissement (résultant des avoirs propres de la Banque) majorée de la surtaxe de solidarité (prélevée sur ces produits) pour les années 2009 à 2011 ne pouvait pas être intégralement déduite des impôts. Si, selon ce point de vue, un crédit égal aux montants concernés est (partiellement) refusé par les autorités fiscales pour les années 2009-2011, alors les obligations potentielles de remboursement d'impôt devront être honorées, non pas par CGME, mais par les propriétaires de Global Markets Finance Corporation & Co., beschränkt haftende KG, Francfort-sur-le-Main, qui était l'actionnaire de CGME pendant la période d'audit susmentionnée et avec lesquels existait un groupe intégré pour l'impôt sur le résultat (*ertragsteuerliche Organschaft*). Ses propriétaires (c'est-à-dire ses associés) étaient « Citigroup Global Markets Finance LLC, Delaware/États-Unis » (associé commandité), et « Citi Overseas Investments Bahamas Inc., Commonwealth des Bahamas » (associé commanditaire). Sur la base des informations actuellement disponibles, aucune réclamation à l'encontre de CGME n'est attendue. Par conséquent, les risques fiscaux sont considérés comme faibles pour CGME.

Sur le fondement des conclusions des contrôles fiscaux individuels effectués auprès des clients de CGME, l'administration fiscale estime que ces clients (également appelés « débiteurs primaires ») avaient exécuté certaines opérations sur actions au cours des exercices allant jusqu'en 2011 et avaient imputé à tort la retenue au titre de l'impôt sur les produits d'investissement (*Kapitalertragsteuer*), majorée de la surcharge de solidarité due sur les paiements de dividendes. L'administration fiscale estime que CGME devrait être redevable de la « dette secondaire », dans la mesure où les débiteurs primaires n'ont pas acquitté leurs obligations de remboursement d'impôt. L'administration fiscale a ainsi prononcé des ordonnances de responsabilité (*Haftungsbescheide*) à l'encontre de CGME pour la période d'imposition allant de 2015 à 2022. CGME a déposé un recours contre ces ordonnances de responsabilité et une requête en suspension de leur exécution en vertu du § 361 (2) du Code fiscal allemand (AO). Sur le fond, selon une opinion juridique obtenue en 2022, il est peu probable que CGME soit exposée à une dette secondaire au titre des dettes fiscales des clients pouvant servir de base à une réclamation à l'encontre de CGME.

Les risques fiscaux sont donc toujours considérés comme faibles.

S'agissant du contrôle fiscal externe ordonné en 2019 et en 2022 portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur le commerce et la taxe sur les ventes pour les **périodes 2013 à 2015** et 2016 à 2018, respectivement, les conclusions individuelles de l'audit sont négligeables.

Risques liés aux succursales

Les risques de crédit de contrepartie, les risques de prix de marché, les risques de liquidité et les risques opérationnels liés aux opérations commerciales des succursales de Madrid, Milan et Paris, ainsi que du site de Londres, sont pris en compte dans la gestion des risques et l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de CGME.

4.6 Description synthétique de la situation des risques

CGME dispose de liquidités et de fonds propres suffisants pour couvrir de manière adéquate tous les risques identifiés ci-dessus et pour être en mesure à tout moment de soutenir un développement commercial durable. Dans chacun de ces scénarios, cela s'applique également au test de résistance réalisé. Au cours de l'exercice 2023, les exigences de fonds propres réglementaires ont été respectées à tout moment et le potentiel de couverture des risques au titre des exigences de capital économique a été suffisant tout au long de l'exercice pour soutenir le profil de risque résultant de l'activité de la Banque.

Les effets des crises géopolitiques liées à la guerre entre l'Ukraine et la Russie et le conflit militaire au Moyen-Orient ont fait l'objet d'une surveillance très étroite tout au long de l'exercice écoulé. Dans ce contexte, les conséquences pour les positions du portefeuille de négociation et les risques de contrepartie en particulier ont été examinés au moyen de simulations de portefeuille et de tests de résistance afin de pouvoir apporter les corrections éventuellement nécessaires. Les effets, y compris les effets de deuxième ordre (*Effekte zweiter Ordnung*), tels que l'augmentation du taux d'inflation induite par la crise énergétique, ont été examinés dans ce contexte et les résultats et conclusions ont été transmis aux organes décisionnels. Le profil de risque de la Banque n'a pas évolué sur le long terme du fait de la crise géopolitique et aucune perte potentielle significative ne s'est matérialisée.

Au cours de l'exercice 2023, des mesures préparatoires ont été prises pour diversifier davantage le modèle économique. Ces mesures prendront effet dans les années à venir. En particulier, les processus de contrôle et de gouvernance de la Banque ont été renforcés. Ce renforcement a été étayé par des mesures de capitalisation appropriées afin de garantir que la Banque dispose à tout moment d'une base de fonds propres adéquate.

Dans ce contexte, la Banque connaîtra encore un environnement de croissance dynamique pour l'exercice 2024, dans le droit fil du projet de développement des activités de la division Marchés grâce à l'attribution de domaines de risques de marché supplémentaires à CGME.

5 Déclaration de Gouvernance d'entreprise conformément au § 289f (4) en liaison avec le § 289f (2) n° 4 du Code de commerce allemand

CGME est consciente de la nécessité de diversifier la composition du Directoire et du Conseil de surveillance afin de s'appuyer sur un ensemble d'expériences et d'expertises varié et de faire un meilleur usage des compétences.

La direction de CGME continue de viser un quota cible d'au moins 30 % de femmes au sein du Conseil de surveillance et du Directoire. Le Directoire de CGME a fixé des quotas à atteindre en se référant à la loi allemande sur la parité dans les postes de direction du 30 avril 2015. À cette fin, un quota cible minimal standard de 30 % a été fixé pour le premier et le deuxième niveau d'encadrement en dessous du Directoire. CGME s'est fixée pour objectif d'atteindre ce quota d'ici fin 2025 et surveille l'avancement des objectifs sur une base trimestrielle.

Le quota cible de représentation féminine au sein du Conseil de surveillance a été atteint à la fin de l'exercice 2023 avec une proportion de 33 %.

Lors de la nomination des membres du Conseil de surveillance, une préférence ou une priorité, plus forte que d'habitude, a été donnée à l'expertise et à l'expérience professionnelle de ces membres en adéquation avec l'importance de la fonction. Cette approche a pour but de garantir la couverture exhaustive de toutes les questions et de tous les faits relatifs aux activités de conseil, d'accompagnement et de supervision du Directoire. Chaque membre du Conseil de surveillance doit, dans la mesure du possible, disposer d'une expertise qui, compte tenu du modèle économique de CGME, permet de s'acquitter pleinement des devoirs et des missions du Conseil de surveillance. Lors de la nomination des candidats au Conseil de surveillance de CGME, il est impératif d'assurer une composition équilibrée afin de répondre pleinement aux exigences de diversité des compétences au sein du Conseil de surveillance. Par ailleurs, le président du Conseil de surveillance doit connaître le domaine d'activité de CGME et son environnement réglementaire.

À la fin de l'exercice 2023, le **Directoire** comptait cinq femmes et trois hommes. La proportion de femmes au sein du Directoire s'établit ainsi à 63 %, bien au-dessus du quota cible. À la fin de l'exercice 2023, la proportion de femmes au deuxième niveau hiérarchique sous le Directoire était d'environ 30 % et au premier niveau de direction d'environ 23 %. La direction a pris des mesures pour améliorer ce ratio.

CGME s'efforce d'augmenter la proportion de femmes à ces postes, tout en tenant compte des fluctuations naturelles et de la cohérence des qualifications professionnelles et personnelles, et de nommer davantage de femmes. Cet objectif est également poursuivi en 2024.

6 Informations extra-financières

6.1 Introduction

En tant que filiale importante de Citigroup Inc. (« Citi »), société mère ultime, CGME est soumise à la stratégie, aux politiques et aux objectifs de Citi en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »). L'approche de Citi en matière environnementale et sociale, notamment son approche en matière de droits humains et de criminalité financière, est exposée dans son Rapport environnemental, social et de gouvernance (ESG), son Rapport sur le climat et son Cadre de politique environnementale et sociale, accessibles sur le site Internet de Citi www.citigroup.com/citi/about/esg/.

CGME élabore ses processus et ses publications environnementales et sociales locales en accord avec Citi, dans le respect de la réglementation et des orientations applicables en matière de finance durable, notamment le Guide de la BCE sur les risques climatiques et environnementaux, la Feuille de route de l'ABE sur la finance durable, les exigences minimales allemandes en matière de gestion des risques (« MaRisk »), la Directive sur les informations extra-financières, la Taxonomie de l'UE, le Règlement sur les exigences de fonds propres et les Amendements Durabilité MiFID II*. Cette déclaration extra-financière est incluse dans le rapport de gestion de CGME afin de répondre aux obligations de publication d'informations extra-financières. Les questions ESG et la mise en œuvre des exigences réglementaires et prudentielles liées aux questions ESG sont une priorité pour CGME. Dans ce contexte, CGME reconnaît que les risques ESG constituent des catalyseurs au sein des catégories de risques financiers et non financiers déjà répertoriées susceptibles de se matérialiser et d'avoir un impact direct ou indirect sur CGME, conformément à la définition des risques ESG fournie dans le Guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement, ainsi que dans l'Avis d'orientation de la BaFin sur le traitement des risques liés à la durabilité.

* Règlement délégué (UE) 2021/1253 du 21 avril 2021 modifiant le Règlement délégué (UE) 2017/565 en ce qui concerne l'intégration des facteurs de durabilité et des risques et préférences en matière de durabilité dans certaines exigences organisationnelles et conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement.

CGME entend poursuivre l'enrichissement de ses publications ESG au titre des prochains exercices afin de répondre à l'évolution des attentes réglementaires et des besoins des parties prenantes. La disponibilité et la qualité des données en matière de climat et des données ESG au sens large ainsi que des indicateurs restent un problème en matière d'information extra-financière. Citi continue de contribuer à l'amélioration de la méthodologie et de développer des outils permettant d'évaluer le risque climatique et les données sur le climat, notamment la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces capacités continueront d'évoluer à mesure que les données sous-jacentes gagneront en qualité.

Les publications d'informations extra-financières sont réglementées par la Directive 2014/95/UE (directive sur les informations non financières dite « NFRD »), modifiant la Directive 2013/34/UE. L'Allemagne a transposé la NFRD dans son droit national au travers de son Code de commerce (« Handelsgesetzbuch » ou « HGB »). La déclaration extra-financière de CGME contient des informations sur les questions environnementales, sociales et liées aux employés, sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin et le respect des droits de l'homme, conformément à la directive NFRD et aux articles 289b et 289c du HGB. Les informations liées au climat sont traitées avec les questions environnementales. Le rapport fournit des informations qualitatives et quantitatives permettant de comprendre l'évolution, la performance, la position et l'impact sur CGME au regard de ces activités.

6.2 L'ESG chez CGME

6.2.1 Stratégie ESG

Citi et CGME ont progressivement approfondi leur compréhension des enjeux liés à la durabilité, notamment le changement climatique, et reconnaissent le rôle de premier plan que joue le secteur financier dans la réponse à cette crise en accompagnant la transition vers une économie durable et bas carbone.

Forte d'un solide bilan en matière de progrès dans le domaine ESG, Citi est guidée par les principes d'entreprise et de banque durable, notamment les Principes pour la banque responsable de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En tant que membre de Citi, CGME applique la stratégie du groupe, les objectifs et les cadres de gestion des risques à l'échelle de l'organisation.

Pour CGME, la durabilité passe par l'intégration des engagements et priorités ESG pertinents dans sa stratégie d'entreprise, tout en s'articulant méthodiquement avec les politiques de Citi. CGME contribue aux initiatives de Citi visant à atteindre l'objectif zéro émission nette de GES d'ici 2050 à travers ses propres activités d'ici 2030, et entend également contribuer à l'objectif de Citi d'investir 1 000 milliards USD dans la finance durable d'ici 2030. CEP vise à passer la vitesse supérieure dans la transition vers une économie durable à faible émission de carbone qui concilie les besoins environnementaux, sociaux et économiques de la société.

La transformation durable des différents secteurs d'activité devrait être source de défis et d'opportunités pour CGME et ses clients. Les questions environnementales et sociales sont étroitement liées à la stabilité économique et ont un impact sur CGME, ses clients et ses parties prenantes au sens large. Par conséquent, CGME est déterminée à intégrer les questions ESG dans sa culture opérationnelle à travers la mise en œuvre de sa stratégie ESG. Dans ce contexte, CGME analyse régulièrement son environnement commercial afin de détecter des risques ESG et surveille l'impact de ces risques sur son environnement commercial à court, moyen et long terme afin de prendre des décisions stratégiques et opération nelles éclairées.

Chez Citi, les priorités ESG sont identifiées dans le droit fil des priorités commerciales. Nous pensons qu'une gestion efficace de nos priorités ESG contribue à améliorer la capacité de résilience de l'organisation, l'atténuation des risques et la création de valeur. Il en va de même pour nos clients, avec lesquels nous travaillons main dans la main pour accompagner et financer leurs principaux objectifs ESG.

Dans cette optique, CGME a renforcé sa stratégie ESG tout au long de 2023 et a redéfini trois piliers stratégiques dans le droit fil des engagements, des considérations et des priorités de Citi en matière d'ESG.

- Attentes des clients et produits : accompagner nos clients dans le financement de leurs objectifs ESG et saisir de nouvelles opportunités commerciales résultant de la transformation liée au développement durable.
- Politiques et réglementations : garantir le respect des exigences réglementaires et des attentes prudentielles, notamment l'intégration des risques ESG dans nos pratiques de gestion des risques, l'élaboration de politiques et l'engagement auprès des parties prenantes, ainsi que l'amélioration de nos informations ESG conformément aux exigences d'information en matière de durabilité.
- Opérations durables: réduire l'impact de nos opérations en accord avec les objectifs d'empreinte opérationnelle de Citi et l'ambition de renforcer la culture de la durabilité dans l'ensemble de notre organisation.

Pour plus de précisions sur le modèle économique de CGME, voir la section « Geschaftsmodell ».

6.2.2 Gouvernance ESG

Les rôles et responsabilités en matière de gestion des risques ESG sont assignés au sein de la structure organisationnelle de CGME, notamment le Directoire et le Conseil de surveillance et l'ensemble de leurs trois lignes de défense. Outre les rôles et responsabilités assignés au niveau des entités juridiques, CGME collabore également avec divers experts du domaine et les équipes spécialisées de Citi pour soutenir une mise en œuvre intégrée de la gouvernance ESG.

Soucieuse de répondre aux exigences réglementaires applicables et aux attentes des clients et des autres parties prenantes et d'atténuer et de gérer les risques ESG, CGME entend intégrer les questions ESG dans l'ensemble de ses produits et opérations, si besoin est. En outre, afin d'atteindre ses priorités ESG et de contribuer aux engagements de Citi, tout en atténuant et en gérant de manière appropriée les risques ESG identifiés ainsi que leur impact, CGME entend surveiller des indicateurs clés de performance (« KPI ») pour chaque catégorie de risque ESG, à savoir environnement, questions sociales et gouvernance. Ces indicateurs ont vocation à faciliter la surveillance efficace et la progression de CGME vers les objectifs ESG et sa contribution aux engagements pris.

Conseil de surveillance de CGME

Le Conseil de surveillance de CGME est chargé de superviser l'intégration (d'incorporer ?) des questions et des risques ESG dans la stratégie d'entreprise, la gouvernance et le cadre de gestion des risques de CGME.

Directoire de CGME

Le Directoire de CGME est responsable en dernier ressort de la mise en place d'une gouvernance ESG adéquate et de la mise en œuvre globale de l'approche ESG au sein de CGME. Il s'agit notamment de définir et de gérer les priorités ESG et d'intégrer les risques ESG dans le cadre de gestion des risques de CGME. En outre, le Directoire de CGME joue un rôle clé dans l'intégration des risques ESG dans la stratégie opérationnelle et de gestion des risques.

Groupe de travail de CGME sur les questions ESG

CGME a mis en place un groupe de travail dédié à l'ESG. Il est composé de représentants des 3 lignes de défense, dont la première ligne de défense, la gestion indépendante du risque de conformité, la gestion des risques et l'audit interne. L'objectif de ce groupe de travail est d'agir comme un forum central et transverse réunissant l'expertise des parties prenantes de CGME afin de faire progresser l'intégration des risques ESG au sein de l'entité, et de surveiller et de préparer la mise en œuvre des exigences et attentes réglementaires en matière de risques ESG.

6.2.3 Évaluation de l'importance relative

En accord avec Citi, les questions ESG identifiées, que nous appelons « enjeux ESG importants » dans ce rapport, déterminent les enjeux dont nous rendons compte et les problématiques qu'il y a lieu de porter à l'attention du Directoire de CGME.

CGME applique une double approche en matière d'évaluation de l'importance relative, qui comprend à la fois les impacts de CGME sur les questions de développement durable (perspectives « endogènes ») et la manière dont les questions de développement durable affectent le développement, la performance et la position de CGME (perspectives « exogènes »), comme défini dans la section 289c du HGB et en tenant compte des Lignes directrices sur l'information non financière publiées par la Commission européenne. L'approche de CGME se déroule en quatre temps* (* Approche en quatre étapes définie par la Global Reporting Initiative (« GRI »)), ce qui permet à l'organisation d'identifier les questions ESG importantes pour elle et d'en rendre compte:

- Étape 1 : comprendre le contexte dans lequel évolue l'organisation
- Étape 2 : identifier les impacts réels et potentiels
- Étape 3 : évaluer l'importance de ces impacts
- Étape 4 : classer par ordre de priorité les impacts les plus importants aux fins du reporting

Les trois premières étapes portent sur l'identification et l'évaluation continue des impacts par l'organisation. Lors de la quatrième étape, l'organisation classe les impacts par ordre d'importance pour les besoins d'information et, de cette manière, détermine les domaines d'importance relative.

En conséquence de quoi, une liste finale des questions ESG importantes a été dressée pour CGME :

Facteurs ESG	Questions ESG importantes	Chapitre de référence
Eminomonant	Changement climatique	1.3.1 Questions environnementales
Environnement	Émissions de GES	1.3.1 Questions environnementales

	Empreinte opérationnelle	1.3.1 Questions environnementales
	Diversité, inclusion et égalité des chances	1.3.2 Questions relatives aux employés
	Conditions de travail	1.3.2 Questions relatives aux employés
Rémunération		1.3.2 Questions relatives aux employés
Questions sociales	Innovation et digitalisation	1.3.3 Questions sociales
	Orientation client	1.3.3 Questions sociales
	Droits de l'homme	1.3.4 Droits de l'homme
Gouvernance	Lutte contre la criminalité financière	1.3.5 Lutte contre la corruption et les pots-de-vin
	Sécurité digitale	1.3.6 Sécurité digitale

6.2.4 Dialogue avec les parties prenantes

CGME s'engage à respecter ses obligations légales et ses engagements volontaires en faveur de la durabilité et de la défense des droits de l'homme et des travailleurs. CGME travaille activement avec ses régulateurs, ses clients et ses collaborateurs afin de comprendre les principaux domaines de préoccupation et les axes d'amélioration.

Afin de garantir l'approche la plus efficace et efficiente possible, le dialogue avec les parties prenantes est piloté par Citi, en particulier lorsque les questions revêtent une certaine importance pour le groupe ou ont un impact sur la réputation de Citi, y compris sur nos clients, nos actionnaires, notre personnel et les régulateurs mondiaux.

Le Directoire de CGME examine et discute d'un large éventail d'informations pour se faire une idée précise de l'impact sur les opérations de CGME et des intérêts et points de vue de ses principales parties prenantes.

Groupe de parties prenantes	Engagement
Clients CGME compte parmi ses clients des entreprises, des institutions financières et des entités du secteur public.	Le Directoire de CGME reçoit des rapports réguliers sur la performance et les thématiques liées aux clients, ce qui lui permet de prendre le pouls de la clientèle et de surveiller l'objet de son intérêt. Citi réalise une enquête « Voice of the Client » qui permet de se faire une idée précise des besoins et des attentes des clients, ainsi que des analyses régulières de la performance des clients ainsi que des études comparatives des services, en s'appuyant sur des rapports et des études externes le cas échéant.
Collaborateurs	Les collaborateurs sont encouragés à soumettre leurs suggestions et leurs points de vue à CGME via divers canaux, notamment l'organe chargé de représenter les employés et l'enquête « Voice of the Employee », dont les conclusions sont présentées chaque année au Directoire par les Ressources humaines. Le Directoire de CGME sollicite également des interventions dans les domaines tels que la résilience des employés et la santé mentale en réponse aux domaines d'intérêt identifiés.
Fournisseurs	CGME dispose d'un cadre bien établi régissant l'engagement, la gestion des relations courantes et le contrôle des risques liés à ses principaux fournisseurs, en s'assurant ainsi que la conduite de leurs activités repose sur des valeurs communes.
Communautés	En tant que membre de Citi, CGME s'engage envers la croissance responsable et le progrès au sein des communautés dans lesquelles nous opérons. Citi échange régulièrement avec les organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre de sa mission philanthropique visant à catalyser un impact social positif au sein des communautés du monde entier.
Gouvernement et régulateurs Les principaux interlocuteurs réglementaires de CGME sont les équipes de supervision conjointes de la Banque centrale européenne, de la BaFin et de la Bundesbank.	CGME échange librement et régulièrement avec les régulateurs afin de faire preuve de clarté et de transparence vis-à-vis de sa stratégie, de ses principaux risques et opportunités et de ses progrès dans le cadre des initiatives en cours. Le Directoire et la direction générale de CGME échangent tous deux avec les régulateurs afin de s'assurer que les exigences et les attentes réglementaires sont systématiquement comprises et satisfaites.
Décideurs politiques	En tant que membre de Citi, CGME collabore directement avec les décideurs politiques et, dans le cadre des efforts déplo- yés par le secteur, en tant que membre de plusieurs associations professionnelles dans le secteur des services financiers.

6.2.5 Risques ESG et Gestion des risques

Les risques ESG se rapportent aux risques liés aux impacts du changement climatique, à l'atténuation et à l'adaptation, aux pratiques en matière de gestion environnementale et au devoir de vigilance, aux conditions de travail et de sécurité, au respect des droits de l'homme, aux pratiques de lutte contre la corruption et au respect des lois et réglementations applicables.

Parmi les risques environnementaux, on distingue les risques climatiques et les autres risques environnementaux. Le risque climatique désigne le risque résultant du changement climatique soit par le biais du risque physique, soit par le biais du risque de transition. Le risque climatique renvoie au risque de perte résultant soit d'un risque physique soit d'un risque lié à la transition. Le risque physique provient d'une augmentation de la gravité et de la fréquence des risques physiques aigus, lesquels sont liés à des événements météorologiques extrêmes, ou d'événements physiques chroniques qui découlent de bouleversements à plus long terme causés par le changement climatique (p. ex., changements affectant les volumes moyens de précipitations qui peuvent durablement transformer l'agriculture et la disponibilité de l'eau). Les risques liés à la transition résultent de l'action (ou de l'inaction) en faveur d'une transition vers une économie à faible émission de carbone et vers une économie plus durable sur le plan environnemental, comme des évolutions réglementaires, les avancées technologiques, les attentes des parties prenantes et les implications sur le plan juridique.

Les autres risques environnementaux désignent les risques liés à l'engagement dans des activités susceptibles d'impacter le nombre d'espèces essentielles à la résilience des écosystèmes mondiaux et biorégionaux ainsi que dans des activités susceptibles d'être affectées par des événements environnementaux connexes.

Les risques sociaux sont les risques engendrés par l'exposition des établissements à des contreparties susceptibles d'être affectées négativement par des facteurs sociaux. Les facteurs sociaux comprennent les droits, le bien-être et les intérêts des personnes et des communautés, lesquels peuvent avoir un impact sur les activités du débiteur. Les facteurs sociaux, tels que l'égalité (ou l'inégalité), la santé, l'inclusion, les relations du travail et l'investissement dans le capital humain et les communautés, sont de plus en plus pris en compte dans les stratégies commerciales et les cadres opérationnels des organisations, des établissements et de leurs contreparties.

Les risques de gouvernance sont les risques engendrés par l'exposition des établissements à des contreparties susceptibles d'être affectées négativement par des facteurs de gouvernance. Il y a lieu d'évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des contreparties, notamment les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale.

Dans le cadre d'une réflexion plus large sur les risques ESG au sein de son activité, CGME a intégré les risques ESG en mettant l'accent sur les risques climatiques et environnementaux dans le processus d'identification et d'évaluation des risques (« RIAP »), la Déclaration d'appétence pour le risque (« RAS ») ainsi que dans la stratégie en matière de risque, le processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital et de la liquidité (« ICAAP » et « ILAAP ») et son Cadre de gestion des risques d'entreprise. En outre, la Gestion des risques de CGME inclut chaque trimestre des indicateurs de risque ESG dans le rapport sur les risques du Directoire de CGME. Dans le droit fil de sa stratégie ESG, CGME s'engage à maintenir des pratiques de gestion des risques ESG robustes et cohérentes.

Au niveau du groupe, Citi a élaboré un cadre de gestion des risques climatiques (« CRMF ») de bout en bout afin de promouvoir une approche globalement cohérente de la gestion des risques climatiques au sein de la banque. Outre le CRMF, la politique de longue date de gestion des risques environnementaux et sociaux (« ERSM ») de Citi s'applique à l'ensemble des entités de Citi au niveau mondial et fournit un cadre permettant d'identifier, d'atténuer et de gérer les éventuels risques liés aux risques environnementaux et sociaux des activités de nos clients pour Citi.

Gestion du risque ESG

CGME, en accord avec Citigroup, gère et atténue les risques liés au changement climatique et environnemental dans le cadre de nombreuses initiatives internes, notamment le Cadre et la Politique ESRM de Citi.

La Politique ESRM de Citi dicte notre approche en termes d'engagement auprès des clients afin de nous aider à atténuer de manière responsable les risques environnementaux et sociaux dans nos financements au sein de nos activités bancaires, de marchés et de services. Élaborée en 2003, cette Politique couvre un large éventail de produits financiers et de secteurs clients afin de guider l'évaluation des impacts sur les clients et des risques associés liés à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau, au changement climatique, à la biodiversité, aux communautés locales, au travail, aux droits de l'homme et à d'autres questions environnementales et sociales. Une équipe spécialisée dans la gestion des risques environnementaux et sociaux au sein de la fonction Gestion des risques soutient l'élaboration et la mise en œuvre de la politique. Dans le cadre de la politique ERSM, Citi analyse les transactions et les clients liés à des projets dans des secteurs spécifiques qui sont généralement associés à des risques environnementaux et sociaux élevés. En outre, la Politique identifie des Domaines de grande prudence. Ces domaines ont pour mission de détecter les signaux de facteurs de risque accrus qui doivent être signalés à l'équipe ESRM pour examen, quel que soit le produit financier ou le secteur. La mise en œuvre de la Politique et de la Norme ESRM est une responsabilité partagée entre les lignes de défense, la première ligne étant chargée d'identifier les transactions et les clients soumis à la politique, en fournissant à la deuxième ligne (unité ESRM) des informations pertinentes quant à l'impact environnemental et social pour examen, revue et approbation. La deuxième ligne intervient également en tant que conseiller interne sur les questions liées au risque environnemental et social

La Politique prévoit certaines exigences sectorielles spécifiques. Par exemple, dans le secteur de l'extraction de charbon, Citi ne financera plus aucun projet de nouvelles mines de charbon thermique ou de développement significatif de mines existantes et a fixé des objectifs visant à progressivement supprimer les financements à usage général des sociétés minières tirant plus de 25 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique d'ici 2030. Les engagements de Citi en matière de centrales au charbon ont également été actualisés au fil du temps face à l'augmentation du risque de crédit et d'atteinte à la réputation lié au charbon. Citi s'est par exemple engagée à ne plus financer de projets de nouvelles centrales électriques au charbon ou de développement de centrales existantes dans le monde et a défini un ensemble d'attentes croissantes au fil du temps à l'égard de ses clients exploitant des centrales au charbon. La Politique fait l'objet d'un examen régulier en réponse aux nouveaux risques. Par exemple, en 2022, l'approche prévue par la Politique vis-à-vis du secteur agroalimentaire a été mise à jour pour inclure de nouvelles exigences à l'égard des secteurs de production de soja et de viande bovine dans les écorégions sensibles. Une synthèse du Cadre de politique environnementale et sociale en vigueur de Citi est disponible sur le site Internet de Citi.

Citi a élaboré un outil quantitatif appelé « Climate Risk Assessment & Scorecard » (CRAS) afin de mieux cerner les profils de risque liés au climat et à l'environnement de sa clientèle d'entreprises, l'objectif étant d'intégrer progressivement cet outil dans le processus d'octroi de crédits en 2023 et en 2024. Le CRAS a été pensé pour aider à identifier les principaux risques climatiques et environnementaux auxquels sont confrontés les clients de Citi et les plans de gestion mis en place pour l'adaptation et l'atténuation de ces risques, en exploitant des données quantitatives et qualitatives. L'outil évalue la vulnérabilité des clients face au risque climatique et environnemental, la faisabilité de leurs projets de transition vers un environnement bas carbone et la qualité de leur gouvernance et de leur communication. En 2023, le processus du CRAS a été amélioré pour inclure les considérations ESG dans le droit fil des attentes réglementaires, lesquelles devraient être intégrées au T1 2024.

Identification des risques

L'identification du risque ESG repose sur un ensemble de facteurs de risque ESG standard liés à la Taxonomie des risques CGME, à ses canaux de transmission et à l'importance de l'impact du risque évalué sur différents horizons de temps. CGME considère l'ESG comme un risque transverse qui impacte d'autres catégories de risque aux fins de l'évaluation dans le cadre du RIAP. CGME a pris en compte les développements de Citi en matière d'identification et d'évaluation des risques climatiques et a par ailleurs élargi son approche aux autres risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, en application des exigences réglementaires. Par conséquent, les risques suivants sont pris en compte dans la Taxonomie des risques aujourd'hui en vigueur chez CGME d'un point de vue transversal (impactant les risques financiers et non financiers existants):

- Risque climatique
- Autres risques environnementaux
- Risques sociaux
- Risques de gouvernance

Au T2 2023, CGME a mis en place un processus d'analyse fondé sur l'horizon pour surveiller l'environnement réglementaire et l'environnement d'affaires externe afin d'évaluer les impacts sur la stratégie commerciale et la gestion des risques. Les résultats de cette analyse sont utilisés pour éclairer les processus en aval, tels que les déclarations de risques significatifs, la conception des scénarios et les tests de résistance. Les résultats de cet exercice alimentent l'évaluation de l'importance et inversement.

Mesure des risques et évaluation de leur importance

CGME considère le risque ESG comme une catégorie de risque transverse qui peut se matérialiser par le biais de canaux existants ou amplifier des risques existants au sens de la Taxonomie des risques établie par CGME. Les canaux de transmission désignent les liens de causalité qui expliquent la manière dont les facteurs de risque ESG peuvent se matérialiser directement ou indirectement en tant que sources de risque financier ou non financier. Les risques ESG sont intégrés dans les activités de gestion des risques de CGME tout au long du cycle de vie de la gestion des risques (identification des risques, mesure des risques, surveillance des risques, contrôle des risques et reporting des risques).

CGME procède à une évaluation de l'importance des risques, au moins une fois par an pour toutes les catégories de risques, afin d'alimenter le RIAP annuel. Cette évaluation repose sur une combinaison de méthodologies qualitatives et quantitatives.

La méthodologie d'évaluation de l'importance des risques se déroule selon les étapes suivantes :

- 1. Identification des facteurs de risque et des canaux de transmission pertinents pour le modèle économique actuel de CGME et dans le droit fil des catégories de risque définies dans la Taxonomie des risques de CGME.
- 2. Cartographie des possibles facteurs de risque ESG et des canaux de transmission aux risques financiers et non financiers existants de CGME selon une approche fondée sur le jugement d'expert.
- 3. Analyse des risques de CGME et de leur possible impact sur les catégories de risques à travers les canaux de transmission définis, notamment l'évaluation quantitative des concentrations de risques climatiques sur la base des outils développés par Citi (y compris la heatmap (« carte thermique ») sectorielle des risques climatiques et les résultats du CRAS), complétée par une analyse qualitative. L'évaluation des autres risques environnementaux, sociaux et de gouvernance repose aujourd'hui sur l'analyse qualitative et le jugement d'experts.

L'importance relative est évaluée sur la base des résultats des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents lorsqu'une échelle de risque particulière s'applique. Les résultats de l'évaluation entrent dans l'élaboration du plan stratégique de CGME, de la Déclaration d'appétence pour le risque de CGME et des processus ICAAP/ILAAP.

Rapport sur les risques

CGME a établi un tableau de bord trimestriel afin de rendre compte des principaux indicateurs de risque. Le cadre d'appétence pour le risque de CGME comprend des déclarations et des indicateurs alignés sur les principaux risques importants afin d'aider la banque à surveiller le respect de son appétence pour le risque. Les risques ESG ont été intégrés dans la déclaration d'appétence pour le risque de CGME, en tenant compte de l'évaluation de l'importance relative des risques ESG. CGME a intégré les risques CR&E dans une déclaration qualitative d'appétence pour le risque et a ajouté un indicateur reflétant l'exposition de CGME au risque climatique. Cet indicateur est le ratio d'exposition aux secteurs vulnérables aux changements climatiques jugés « majeurs » et « modérés », exprimé en % de l'exposition totale de CGME au risque de crédit. Les secteurs considérés comme vulnérables sont alignés sur la heatmap de Citi. Citi a élaboré le cadre de sa heatmap dans l'idée d'approfondir sa compréhension de ses secteurs ou domaines d'activité les plus sensibles au risque climatique. La heatmap des risques climatiques classe les secteurs en fonction de l'un des quatre scores de vulnérabilité, allant de « faible » à « élevé ».

En outre, plusieurs indicateurs existants mesurant le risque opérationnel, le risque stratégique, le risque d'atteinte à la réputation et le risque de nonconformité ont été liés aux canaux de transmission du risque climatique dans le droit fil des résultats de l'identification des risques. Au fur et à mesure que de nouveaux indicateurs sont convenus de manière continue, ils sont introduits dans le processus de surveillance et de compte-rendu.

Les indicateurs de risque ESG définis dans la déclaration d'appétence pour le risque de CGME, les indicateurs nouvellement introduits en cours d'année et d'autres mises à jour importantes sont inclus dans le rapport mensuel sur les risques du Directoire de CGME, au moins une fois par trimestre, coordonné par la Gestion du risque d'entreprise pour les différentes catégories de risques. Les mêmes supports sont également repris dans le rapport trimestriel du Comité des risques du Conseil de surveillance.

Analyse des scénarios et tests de résistance

CGME s'appuie sur une analyse des scénarios des risques climatiques, notamment des tests de résistance, pour évaluer l'impact potentiel des facteurs de risque liés au climat sur le profil de risque de CGME. Le changement climatique devrait avoir des impacts systémiques d'une ampleur aussi vaste qu'inédite, affectant les gouvernements et les entreprises de toutes les régions et de tous les secteurs. Les effets du changement climatique devraient se répercuter sur l'économie à travers deux grands canaux, à savoir les risques de transition et les risques physiques, tous deux caractérisés par une profonde incertitude et leur nature non linéaire.

Un scénario unique de risque climatique a été élaboré pour mettre en évidence l'exposition de CGME à un changement rapide de la politique climatique et à la transition vers une économie « zéro émission nette ». Ce scénario repose sur les scénarios climatiques mondiaux du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS). Dans le droit fil des autres types de risques, des scénarios sont analysés pour saisir les vulnér abilités spécifiques de l'établissement, à l'appui de l'évaluation de l'importance relative des risques climatiques et environnementaux. CGME dispose d'un modèle climatique spécifique pour souligner l'impact de la transition vers une économie bas carbone sur ses expositions de crédit. En outre, des ajustements spécifiques ont été apportés aux expositions au risque de marché qui ciblent les secteurs vulnérables au changement climatique. Le résultat de cette analyse de scénario pour le risque climatique est présenté dans le processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) de CGME et à des fins de tests de résistance réglementaires. Les tests de résistance réglementaires sont menés conformément aux exigences définies par les superviseurs pour comprendre les effets systémiques du risque climatique sur les établissements financiers. Les améliorations découlant de ces tests de résistance réglementaires renforcent les capacités internes de CGME en matière de tests de résistance, y compris l'ICAAP.

6.3 Reporting sur les questions ESG importantes

6.3.1 Questions environnementales

Changement climatique

Le changement climatique est une priorité pour Citi, pour CGME et pour bon nombre de nos clients. L'objectif de Citi de financer et de faciliter les activités qui accélèrent la transition vers une économie bas carbone constitue la pierre angulaire de l'objectif mondial d'investir 1 000 milliards USD dans le financement durable d'ici 2030 et de l'engagement de Citi à atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) dans ses financements d'ici 2050.

CGME prend toute la mesure de la difficulté d'élaborer des solutions permettant de relever ces défis. Les efforts doivent se traduire par des politiques gouvernementales et des cadres réglementaires solides, mais aussi par un leadership d'entreprise, l'engagement des parties prenantes et des actions individuelles.

Zéro émission nette

En 2021, Citi a annoncé son engagement en faveur de l'objectif zéro émission nette de GES d'ici 2050, dans le droit fil des objectifs de l'Accord de Paris et des dernières recherches scientifiques sur le climat. Cet engagement porte à la fois sur les émissions financées et les opérations pour compte propre. S'agissant des opérations, Citi ambitionne d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2030 en s'appuyant sur ses objectifs d'empreinte opérationnelle dans le monde et l'objectif d'électricité 100 % renouvelable que Citi a atteint en 2020. La stratégie ESG de CGME s'articule avec les politiques et les initiatives de Citi, notamment l'engagement en faveur du zéro émission nette et les objectifs d'empreinte opérationnelle définis le rapport Climat de Citi.

Finance durable

Citi progresse toujours vers son ambition de financer et de faciliter le financement durable en injectant 1 000 milliards USD d'ici 2030. Les transactions prises en compte dans l'atteinte de l'objectif de 1 000 milliards USD répondent à des critères environnementaux, tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les technologies propres et les transports durables, ou à des critères sociaux, tels que le logement abordable, la santé, l'inclusion économique et la sécurité alimentaire. L'activité de banque d'investissement de CGME peut s'engager dans des opérations incluses dans l'objectif de finance durable, notamment des obligations vertes, sociales et durables, des obligations liées à la durabilité et des fusions et acquisitions axées sur la durabilité, conformément aux orientations de Citi relatives à l'objectif de finance durable de 1 000 milliards USD.

Indicateurs

En ce qui concerne CGME, les indicateurs suivants ont été identifiés afin de surveiller l'intensité carbone des actifs de l'entité. Les indicateurs clés de performance ont été sélectionnés et calculés sur la base des recommandations données dans les Lignes directrices relatives à l'information extra-financière* et conformément à la stratégie ESG de CGME.

* Supplément relatif à la publication d'informations liées au climat (2019/C 209/01) qui s'inscrit en complément des Lignes directrices relatives à l'information extra-financière adoptées par la Commission européenne en 2017 (C(2017) 4234, version finale).

Montant ou pourcentage des actifs liés au carbone chez CGME :

Le montant ou le pourcentage des actifs liés au carbone montre les expositions à des secteurs qui contribuent fortement au changement climatique conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Au sein du portefeuille bancaire, le volume des actifs liés au carbone est calculé au titre des cessions temporaires de titres (« SFT »)*, car elles représentent le plus grand portefeuille de prêts et avances de CGME au 31 décembre 2023. Au sein du portefeuille de négociation, le KPI est calculé pour les instruments dérivés qui représentent 96 % des actifs financiers détenus à des fins de négociation au 31 décembre 2023.

* Y compris les opérations de pension livrée, de prise en pension, etc.

Description des KPI Description		Unité de mesure	Cessions tempo	oraires de titres	Instruments dérivés	
			2023	2022	2023	2022
	Expositions vis-à-vis de secteurs qui contribuent fortement au changement climatique (catégories	En millions EUR	_	_	565	598
Actifs liés au carbone en pourcentage	A à H et L de la nomenclature NACE)* calculées au titre des SFT (portefeuille bancaire) et des instruments dérivés (portefeuille de négociation)	%	0 %	0 %	5 %	5 %

^{*} Expositions à des secteurs qui contribuent fortement au changement climatique : conformément au règlement délégué de la Commission (UE) 2020/1818 complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union européenne et les indices de référence « Accord de Paris » de l'Union européenne - Considérant 6 : secteurs énumérés aux sections A à H et à la section L de l'Annexe I du Règlement (CE) n° 1893/2006.

Volume des expositions par secteur de contrepartie pour CGME :

Le volume des expositions par secteur de contrepartie montre la concentration des expositions aux secteurs à fort et faible impact carbone. Les expositions sont regroupées en secteurs à impact majeur et en secteurs à impact modéré au regard de leur vulnérabilité par rapport à la *heatmap* des risques climatiques dressée par Citi*.

^{*} Secteurs à fort impact d'après la heatmap dressée par Citi en 2023 : pétrole et gaz, constructeurs automobiles. Secteurs à impact modéré d'après la heatmap dressée par Citi en 2023 : produits chimiques, immobilier commercial, immobilier résidentiel, services multiples d'utilité publique et autres fournisseurs d'électricité, produits agricoles,

compagnies aériennes et voyagistes, sociétés financières liées au secteur automobile, boissons, produits du bâtiment et produits associés, réassurance, métaux et mines, produits alimentaires, produits de papeterie issus de la forêt et emballage, fret et logistique maritime, hors offshore, négociation de matières premières.

Au même titre que le montant ou le pourcentage des actifs liés au carbone, le volume des expositions par secteur de contrepartie est calculé pour les SFT au sein du portefeuille bancaire et pour les dérivés au sein du portefeuille de négociation au 31 décembre 2023.

Cessions temporaires de titres au sein du portefeuille bancaire (valeur comptable brute) :

Catégorie de vulnérabilité	Solde en	millions EUR	%		
	2023	2022	2023	2022	
Majeure	_	_	0 %	0 %	
Modérée	_	_	0 %	0 %	
Autres	30 781	15 199	100 %	100 %	
Total	30 781	15 199	100 %	100 %	

Instruments dérivés au sein du portefeuille de négociation (valeur de marché) :

Catégorie de vulnérabilité	Solde en m	nillions EUR	9	6
	2023	2022	2023	2022
Majeure	49	82	0 %	1 %
Modérée	455	544	4 %	5 %
Autres	11 982	10 608	96 %	94 %
Total	12 487	11 234	100 %	100 %

La stratégie ESG de CGME a vocation à s'inscrire dans le droit fil des politiques et initiatives de Citi, tout en répondant aux exigences réglementaires européennes. CGME a conscience du risque d'exposition à des secteurs fortement vulnérables et entend surveiller l'évolution future de cette exposition afin d'envisager des mesures d'atténuation appropriées.

Expositions au risque de crédit en mentionnant les pays/régions fortement exposé(e)s au risque physique :

	Unité de mesure	Cessions temporaires de titres en 2023	Instruments dérivés en 2023
Exposition aux pays et secteurs vulnérables au risque climatique - risque physique	millions USD	-	150
Exposition aux pays et secteurs vulnérables au risque climatique - risque physique en pourcentage de la valeur totale du portefeuille	%	0 %	28 %

Les valeurs montrent la concentration des expositions et des sûretés dans les pays et les régions fortement exposé(e)s aux risques physiques. CGME utilise un portail dédié et une base de données recommandés par les directives de l'Autorité bancaire européenne, lesquels définissent les régions exposées aux événements aigus et chroniques liés au changement climatique. Dans le cadre de ses publications pour 2023, CGME a appliqué les données de référence de la cartographie des risques physiques de Think Hazard. Ces données de référence recensent six pays comme fortement affectés parmi les territoires dans lesquels CGME opère. Il s'agit de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Grèce, du Portugal et de la Roumanie. Les expositions vis-à-vis des risques physiques ont fait l'objet d'un examen plus approfondi en ce qui concerne les portefeuilles des contreparties au regard de leur implantation opérationnelle principale et en fonction des secteurs qui contribuent fortement au changement climatique tels que définis ci-dessus (NACE A-I, L).

Empreinte opérationnelle et émissions de GES

En accord avec l'approche de Citi, CGME s'emploie à atteindre d'ici 2025 les objectifs en matière d'empreinte opérationnelle, à savoir la réduction des émissions de GES et la diminution de la consommation d'énergie au niveau des opérations. Ces objectifs couvrent les émissions de GES, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, la réduction et la valorisation des déchets et la conception de bâtiments durables.

Les émissions de Citi sont déterminées conformément au Green House Gas Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard (édition révisée). Le périmètre d'inventaire des gaz à effet de serre est délimité selon l'approche de contrôle opérationnel et couvre les émissions dont CGME est responsable au sein du Scope 1 (émissions des bâtiments telles que les gaz directs, la consommation de carburant ou les émissions du parc automobile de Citi), du Scope 2 (émissions des bâtiments en fonction de la localisation telles que l'électricité, le chauffage collectif) ainsi que les déplacements professionnels du Scope 3 (émissions des voitures, des avions et des trains).

L'équipe des Opérations neutres en carbone (« Net Zero Operations ») de Citi recueille en permanence des données sur ses opérations, dont les principales sources sont les prestataires et les fournisseurs d'énergie. Lorsque Citi paie l'occupation de locaux via des charges locatives et que la part de la consommation n'est pas connue, la consommation est calculée en comparant l'énergie au mètre carré à notre portefeuille mondial. CGME détermine les émissions de GES en appliquant la méthodologie de Citi. Une synthèse des GES émis par CGME en 2023 est présentée ci-dessous en tonnes (t) équivalent (e) CO₂. Pour 2023, CGME s'est concentrée sur le calcul des émissions de ses propres activités, y compris les émissions résultant des déplacements professionnels.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Unité	2023	2022
Scope 1 - Émissions directes	tCO₂e	30	28
Scope 2 - Émissions indirectes	tCO₂e	375	363
Scope 3 - Déplacements professionnels	tCO₂e	739	473
Total	tCO₂e	1 143	864

CGME comprend que les banques, quand elles communiquent les indicateurs relatifs aux émissions de GES, doivent se concentrer sur leurs émissions de GES de Scope 3. Étant donné que la méthodologie de calcul des émissions de Scope 3 est toujours en cours d'ajustement, CGME publie des informations au titre de l'exercice clôturé en 2023 sur les émissions liées à ses opérations pour l'ensemble de ses sites (Scopes 1 et 2) et sur les émissions liées aux déplacements professionnels (Scope 3). En 2023, les émissions du Scope 3 ont augmenté de 56 % par rapport à 2022. Cette hausse résulte d'une augmentation moyenne de 16 % des facteurs d'émission du DEFRA et du nombre d'employés à temps plein de CGME qui ont dû davantage se déplacer en 2023. Dans certains, pays, les déplacements professionnels ont augmenté de plus de 100 %.

CGME s'engage à réduire son empreinte opérationnelle en faisant un usage efficace de l'énergie et d'autres ressources, en achetant de l'énergie renouvelable et en louant des immeubles de bureaux certifiés. CGME achète de l'électricité 100 % renouvelable via les offres de tarifs verts pour l'électricité achetée directement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Irlande et en Italie. Lorsque l'électricité est obtenue dans des biens loués auprès de propriétaires, des certificats de garantie d'origine de l'UE sont achetés pour le montant équivalent utilisé. Lorsque CGME se met en quête de nouveaux sites, le choix tient compte de normes de conception et de construction efficaces afin de contribuer à des opérations plus durables. Plus de 50 % des sites CGME sont certifiés par le programme « Leadership in Energy and Environmental Design » (LEED). Les émissions liées aux déplacements professionnels (catégorie 6 du Scope 3) comprennent les émissions provenant des déplacements professionnels des collaborateurs avec des moyens de transport détenus ou gérés par des tiers, comme les avions et les trains.

Principes de durabilité dans les bâtiments

Qu'il s'agisse de nouveaux chantiers de construction ou de rénovations de bâtiments existants, CGME observe les principes du Groupe qui prévoient de donner la priorité à l'efficacité et à la durabilité, afin de minimiser l'impact environnemental de nos sites dans le monde entier. Étant donné que les activités pour compte propre de Citi portent essentiellement sur des bâtiments, Citi a élaboré et pilote des exigences pour que les bâtiments neufs et les bâtiments nouvellement loués soient neutres en carbone d'ici 2030, dans le droit fil de ses engagements en faveur du zéro émission nette. Ces

exigences concernent à la fois les émissions de carbone de ses opérations et les émissions intégrées, la consommation d'énergie, l'approvisionnement énergétique, l'intégration avec les services aux collectivités et l'emploi des matériaux.

Privilégier les options de transport efficaces

Depuis de nombreuses années, Citi encourage ses collaborateurs à privilégier les visioconférences et les vidéoconférences aux déplacements, dans la mesure du possible. Au début de la pandémie mondiale, Citi a rapidement basculé l'ensemble de la société sur ce type de plateformes pour les interactions quotidiennes. Un grand nombre de nos bureaux sont situés dans les centres-villes à proximité des transports en commun, les collaborateurs ayant ainsi moins besoin de la voiture pour se rendre au travail.

Règlement Taxonomie de l'UE

La Taxonomie de l'UE est un système de classification qui convertit les objectifs climatiques et environnementaux de l'Union européenne en critères permettant de déterminer des activités économiques durables sur le plan environnemental. L'obligation de déclaration en vertu de l'Article 8 du Règlement Taxonomie (Règlement (UE) 2020/852) et des actes délégués (Règlement (UE) 2021/2178) définit les principales exigences de déclaration et doit être réalisée en deux temps.

La Taxonomie de l'UE est mise en œuvre progressivement. En 2022, les entreprises financières n'étaient tenues de rendre compte que des activités économiques éligibles au sens de la Taxonomie. Une activité économique est considérée comme éligible au sens de la Taxonomie dès lors qu'elle entre dans le champ d'application des critères d'examen technique de la Taxonomie de l'UE.

Une activité éligible au sens de la Taxonomie devient alignée sur la Taxonomie dès lors qu'elle contribue de manière significative au moins à l'un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE (y compris le respect des Critères d'examen technique à l'appui), sans causer de préjudice important à l'un de ces objectifs, tout en respectant des garanties minimales en matière de droits de l'homme et de normes de travail.

Conformément à l'Article 9 du Règlement européen sur la Taxonomie, les six objectifs environnementaux sont les suivants :

- · l'atténuation du changement climatique ;
- · l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- · la prévention et la réduction de la pollution ;
- · la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les critères d'examen technique de la Taxonomie de l'UE complétant le Règlement sur la taxonomie ont été définis dans le Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission (I'« Acte délégué climatique »), le Règlement délégué (UE) 2022/21214 de la Commission (I'« Acte délégué complémentaire climatique » ajoutant les secteurs des gaz fossiles et du nucléaire), le Règlement délégué (UE) 2023/2485 de la Commission modifiant l'Acte délégué climatique et le Règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission (I'« Acte délégué environnemental »). Les spécifications en termes de contenu et de présentation des informations que doivent publier les entreprises soumis es aux exigences de publication de la Taxonomie de l'UE en vertu de l'Article 8 du Règlement de l'UE sur la Taxonomie sont énoncées dans le Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission, tel que modifié (I'« Acte délégué sur les publications liées à la Taxonomie »). Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication de la Commission sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions légales de l'Acte délégué relatif à la publication d'informations en vertu de l'Article 8 du Règlement de l'UE sur la Taxonomie concernant la déclaration des activités et actifs économiques éligibles au sens de la Taxonomie et alignés sur la Taxonomie. L'objectif de cette communication est de fournir aux entreprises financières des orientations supplémentaires en matière d'interprétation et de mise en œuvre. CGME s'est conformée autant que possible à ces exigences, bien qu'il s'agisse d'un projet de communication et que son contenu soit soumis à l'approbation finale.

C'est la première fois que CGME publie des informations relatives à l'alignement sur la Taxonomie en ce qui concerne les deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) et des informations sur l'éligibilité à la Taxonomie concernant les quatre autres objectifs environnementaux (utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes).

L'indicateur clé de performance des établissements de crédit pour mesurer les expositions au bilan est le « green asset ratio » (GAR), comprenez le ratio d'actifs verts, qui indique la part d'actifs financés par les établissements de crédit et investis dans des activités économiques alignées sur la Taxonomie sur le total des actifs couverts.

La définition du GAR repose sur les composantes suivantes :

- a) le numérateur, qui couvre les prêts et avances, les titres de créance, les actions et les sûretés reprises finançant les activités économiques alignées sur la Taxonomie sur la base du KPI chiffre d'affaires et du KPI CapEx des actifs sous-jacents;
- b) le dénominateur, qui couvre le total des prêts et avances, le total des titres de créance, le total des actions et le total des sûretés reprises et tous les autres actifs du bilan couverts.

Aux fins de la détermination de la proportion d'actifs financés éligibles à la Taxonomie et alignés sur la Taxonomie, l'Article 7, paragraphes 1 à 3, du Règlement délégué (UE) 2021/2178 énonce certaines règles que CGME s'attache à appliquer :

- Les expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux sont exclues du calcul du numérateur et du dénominateur des indicateurs clés de performance des entreprises financières.
- · Les produits dérivés sont exclus du numérateur des indicateurs clés de performance des entreprises financières.
- Les expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de l'Article 19a ou de l'Article 29a de la Directive 2013/34/UE sont exclues du numérateur des indicateurs clés de performance des entreprises financières.

Outre les actifs entrant dans la définition de l'Article 7 (1) du Règlement délégué (UE) 2021/2178, le portefeuille de négociation de CGME a été exclu du calcul du GAR. Outre les catégories de prêts interbancaires à vue susmentionnées, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres catégories d'actifs sont exclus du numérateur aux fins du calcul du GAR. Ces exigences conduisent à exclure une part importante du portefeuille de CGME, notamment en raison de l'exclusion des expositions sur des entreprises non soumises à la Directive NFRD. Avec la mise en œuvre successive de la CSRD et l'élargissement du périmètre, il est prévu de prendre en compte à l'avenir des parties de ce portefeuille, car davantage d'entreprises seront obligées de publier des informations extra-financières. S'agissant des publications relatives à la Taxonomie de l'UE, le référentiel des catégories d'actifs est le portefeuille bancaire de CGME.

En application du Règlement de l'UE sur la Taxonomie, les publications des entreprises financières en matière d'éligibilité et d'alignement visées à l'Article 8 du Règlement sur la Taxonomie se fondent sur les données et les indicateurs clés de performance les plus récents mis à disposition par leurs contreparties pour calculer leurs propres indicateurs clés de performance. Les KPI de CGME sont calculés sur la base des dernières informations disponibles déclarées par ses contreparties en utilisant des données acquises auprès d'un fournisseur de données tiers. En raison de la structure du portefeuille de CGME ainsi que des limites afférentes aux données, le moteur de l'alignement provient du financement à vocation générale d'entreprises non financières. Dans ce cas, les KPI publiés par les contreparties ont été utilisés pour calculer le GAR.

Alors que la Taxonomie de l'UE est progressivement mise en œuvre, les données disponibles de nos contreparties sur l'alignement de leurs activités économiques sur la Taxonomie sont encore limitées. En application de l'Article 5 du Règlement délégué 2023/2486 de la Commission, les informations relatives à l'éligibilité à la Taxonomie concernant les quatre objectifs environnementaux restants de nos contreparties non financières ser ont déclarées pour 2023 et les informations relatives à l'alignement sur la Taxonomie le seront pour 2024. Pour les contreparties financières, l'éligibilité à la Taxonomie pour les quatre objectifs environnementaux restants sera déclarée pour 2023 et pour 2024 et l'alignement sur la Taxonomie pour 2025. Par conséquent, la disponibilité des données reste un défi pour l'obligation de publication d'informations sur la Taxonomie de cette année.

À mesure que la Taxinomie de l'UE s'étoffera et que les données en matière d'alignement sur la Taxonomie des contreparties de CGME deviendront disponibles, CGME sera en mesure d'enrichir et d'élargir ses publications et entend utiliser la Taxonomie dans une plus large mesure dans le cadre de sa stratégie opérationnelle, de ses processus de conception de produits et de ses relations avec les clients.

Le *Green Asset Ratio* (GAR) de CGME pour 2023 est nul, principalement parce que les actifs couverts au numérateur représentent des expositions sur des établissements de crédit et d'autres entreprises financières. Les entreprises financières commencent à déclarer leur ratio GAR au 1^{er} janvier 2024 et, étant donné que l'Acte délégué sur les informations exige que les entreprises financières utilisent les KPI communiqués par leurs contreparties, les données ne sont pas disponibles pour les publications de cette année.

0. Synthèse des KPI que les établissements de crédit doivent communiquer en vertu de l'Article 8 du Règlement Taxonomie

		Total des actifs			% de couverture	% des actifs exclus du numérateur	% des actifs exclus du dénominateur
		durables sur le plan			(sur le total des	du GAR (Article 7, paragraphes 2	du GAR (Article 7, paragraphe 1, et
		environnemental	KPI	KPI	actifs)	et 3, et Section 1.1.2. de l'Annexe V)	Section 1.2.4 de l'Annexe V)
Principal KPI	Green asset ratio (GAR) - Encours	_	0,00 %	0,00 %	74 %	45 %	26 %
		Total des activités			% de couverture	% des actifs exclus du numérateur	% des actifs exclus du dénominateur
		durables sur le plan			(sur le total des	du GAR (Article 7, paragraphes 2	du GAR (Article 7, paragraphe 1, et
		environnemental	KPI	KPI	actifs)	et 3, et Section 1.1.2. de l'Annexe V)	Section 1.2.4 de l'Annexe V)
KPI supplémentaires	GAR (flux)	_	0 %	0 %	48 %	_	_
	Portefeuille de négociation*	N/A	N/A	N/A			
	Garanties financières	N/A	N/A	N/A			
	Actifs sous gestion	N/A	N/A	N/A			
	Produit des honoraires et commissions*	N/A	N/A	N/A			

^{*} Portefeuille de négociation et produit des honoraires et commissions devant être déclarés pour la première fois en 2026

1. Actifs entrant dans le calcul du GAR - Chiffre d'affaires

											2	023								
			At		ion du c natique		nent		climatio	au chang que (CCA	١)	(WTR (CE), diversi), Écono Pollutio té et Éco		culaire , Bio- es (BIO)		+ CCA +	TOTAL WTR+(C + BI0
	En millions EUR	Valeur comptable [brute]		onomie	s secteurs (éligibles nt durable	à la Ta	xonomie)	pertir	nents po gibles à	des secte ur la Taxo la Taxono rables su	onomie omie)		Taxonor Taxo	ecteurs po mie (éligit nomie) irables su	oles à la	Dont v	nomie (secteurs éligibles à	la Taxo	nomie)
		totale			nnement				enviror	nemental a Taxono Dont	(aligné		environ	nemental a Taxono Dont	l (aligné		enviro	nnementa Taxon Dont		surla
					utilisa- tion des produits	Dont transi- toires	Dont habili- tants			utilisa- tion des produits	Dont habili- tants			utilisa-				utilisa- tion des produits		Dont habili tants
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le lénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	16 037	1 208													1 208				
2	Entreprises financières	16 037	1 208			=	=	=				=	=			1 208	=		=	_
3	Établissements de crédit	12 002	1 208	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	1 208	_	_	_	_
4	Prêts et avances	12 002	1 208	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	1 208	_	_	_	_
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_			_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Instruments de capitaux propres	_	_	_		_	_	_	_		_	_	_			_	_		_	_
7	Autres entreprises financières	4 035	_	_		_		_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_
9	dont entreprises d'investissement Prêts et avances		_	_		=	=	_	=	_					_	=	=		=	=
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)		_	_	_	_							_						_	
11	Instruments de capitaux propres	_	-	_			_	_			_	_			_	 	_		_	_
12	dont sociétés de gestion	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
13	Prêts et avances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_			_	_			_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
15 16	Instruments de capitaux propres	3 369	_	=			_	_			_				_	=		_	_	=
17	dont entreprises d'assurance Prêts et avances	3 369	=	=		=	=	=	=		=	=	=			=	=	_	=	$\vdash \equiv$
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_		_	_	
19	Instruments de capitaux propres	_	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_
20	Entreprises non financières	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_		_	_
21	Prêts et avances Titres de créance, y compris dont l'utilisation du	_	_	_	_	_	_	_		_		_		_	_	_		_	_	_
23	produit de l'émission est spédfique (UoP) Instruments de capitaux propres		_	=		=		=	=			=			=	\vdash		_	_	=
24	Ménages		=	=		_	_	\vdash	=	_						$\vdash =$	=		=	=
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_					_	_	_	_	_
26	dont prêts à la rénovation des bâtiments	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_					_	_	_	_	_
27	dont prêts pour véhicules à moteur		_	_	_	_	_										_	_	_	_
28	Financement d'administrations locales	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_			_	_	_	_
29 30	Financement de logements Autres financements d'administrations locales		=	_			_	_		_		=	=		_	=		_	_	_
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux			_		_		_		_	_	_	_					_	_	_
	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR couverts au dénominateur)	24 647	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
33	Entreprises financières et non financières	22 988																		
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de																			
35	la NFRD Prêts et avances	9 577 9 577																		
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 311																		
37	dont prêts à la rénovation des bâtiments	_																		

40 Contreparties de pays hors UE non soumis aux obligations de publication de la NFRD	13 411																		
41 Prêts et avances	13 411																		
41 Piets et avalices 42 Titres de créances	13 411																		
44 Instruments dérivés																			
45 Prêts interbancaires à vue	652																		
46 Trésorerie et équivalents de trésorerie	_																		
47 Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières																			
premières, etc.)	1 006																		
48 Total des actifs du GAR	40 684	1 208	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	1 208	-	_	_	_
49 Actifs non couverts aux fins du calcul du GAR	14 419																		
50 Administrations centrales et émetteurs																			
supranationaux	48																		
51 Exposition sur les banques centrales	1 411																		
52 Portefeuille de négociation	12 959																		
53 Total des actifs	55 102	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_		_	
Expositions hors bilan - Entreprises soumises aux																			
obligations d'information de la NFRD																			
54 Garanties financières	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
55 Actifs sous gestion	_	_	_	_	_		_			_		_		_	_	_		_	_
56 Dont titres de créance	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
57 Dont instruments de capitaux propres	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_

1. Actifs pour le calcul du GAR - CAPEX

											2	023								
			A		tion du c		nent			au chang		(WTR (CE),), Écone Pollutie	urces ma omie circ on (PPC)	ulaire Bio-	(0.53.5		TOTAL		0
				clir	matique ((CCM)				que (CCA des secte				o système ecteurs p			+ CCA +	+ WTR + (E + PP	C + BIC
	En millions EUR	Valeur comptable	Dont v la Tax	onomie		à la Ta	xonomie)	pertir	nents po gibles à	urla Taxo la Taxono	onomie omie)		Taxonoi Taxo	mie (éligit nomie)	oles à la	Dont v Taxo	nomie (secteurs éligibles à	la Taxo	nomie)
		[brute] totale							enviror	rables su nemental a Taxono	(aligné		enviror	rables su nemental a Taxono	(aligné			nt durables nnementa Taxon	ıl (aligné	
					Dont utilisa- tion des produits		Dont habili- tants			Dont utilisa- tion des produits				Dont utilisa- tion des produits				Dont utilisa- tion des produits		Dont habili tants
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	16 037	616													616				
2	Entreprises financières	16 037	616	=	=	=		\equiv	=		=	=	=		=	616		H=	=	H
3	Établissements de crédit	12 002	616	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	616	_	_	_	_
4	Prêts et avances	12 002	616	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	616	_	_	_	_
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_
6	Instruments de capitaux propres	4.025	_	_			_	_	_		_	_			_	_	_			_
7 8	Autres entreprises financières dont entreprises d'investissement	4 035	_	=	_	_	_	_		_				_		=		_	=	=
9	Prêts et avances	=	=	=	=	=	=		=	_	=	=		=	=	⊨	=	-	=	⊨
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Instruments de capitaux propres	_	_	_		_	_	_	_		_	_	_		-	_	_		_	_
12	dont sociétés de gestion	-	_	_		_	_	_ [_	_	_	_		_	_	_	_		_	_
13 14	Prêts et avances Titres de créance, y compris dont l'utilisation du	_	_			_		_	_							 -	_		_	_
15	produit de l'émission est spécifique (UoP) Instruments de capitaux propres		_	_	_	_	_	_	_	_	_	-		_	_	_	_	_	_	_
16	dont entreprises d'assurance	3 369		=	_					_				_						
17	Prêts et avances	3 369	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
19	Instruments de capitaux propres	_	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_
20	Entreprises non financières Prêts et avances		=	_	_	_	_				=		_	_	=	_	_	_	=	=
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)		_	_	_			_				_		_	_	 -				_
23	Instruments de capitaux propres	_	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	 	_		_	_
24	Ménages	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_					_	_	_	_	_
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	_	_		_	_	_	_	_	_	_					_	_		_	_
26	dont prêts à la rénovation des bâtiments		_	_		_	_	_	_	_	_					_	_		_	
27 28	dont prêts pour véhicules à moteur Financement d'administrations locales		=	_		=	_						_			=	_	=	_	_
29	Financement de logements		=	=	_	=		_	=	_	=	_		_	=	=	=	-	=	⊨
30	Autres financements d'administrations locales	_	_	_	_	_				_		_		_	_			<u> </u>	_	_
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts au dénominateur)	24 647	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
33	Entreprises financières et non financières	22 988																		
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de le NEDD	0.577																		
35	la NFRD Prêts et avances	9 577 9 577																		
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	9 577																		
37	dont prêts à la rénovation des bâtiments	_																		
38	Titres de créances	_																		
39	Instruments de capitaux propres																			

	obligations de publication de la NFRD																			
41	Prêts et avances	13 411							ĺ											
42	Titres de créances	_							ĺ								ĺ			
43	Instruments de capitaux propres	_																		
44	Instruments dérivés	_																		
45	Prêts interbancaires à vue	652																		
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	_																		
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)	1 006																		
48	Total des actifs du GAR	40 684	616	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	616	_		_	_
49	Actifs non couverts aux fins du calcul du GAR	14 419																		
50	Administrations centrales et émetteurs								ĺ											
	supranationaux	48																		
51	Exposition sur les banques centrales	1 411																		
52	Portefeuille de négociation	12 959																		
53	Total des actifs	55 102	-	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
obli	ositions hors bilan - Entreprises soumises aux gations d'information de la NFRD																			
54	Garanties financières	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
	Actifs sous gestion	_	_	_		_		_			_		_		_	_	_	_	_	_
56	Dont titres de créance	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
57	Dont instruments de capitaux propres	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_		_	_	_	_	_	_

$2. \ GAR \ informations \ par \ secteur \ - \ Chiffre \ d'affaires$

En durables sur le plan environ-nemental (CCA) EN EUR COLD (CCA) En durables sur le plan environ-nemental (CCA) EUR (CCA) En durables sur le plan environ-nemental (CCA) En millions environ-nemental (CCA) EVENTRE CE Dont durable sur le plan environ-nemental (CCA) EN EN millions environ-nemental (CCA) EVENTRE CE Dont durable sur le plan environ-nemental (CCA) EVENTRE CE Dont durable sur le plan environ-nemental (CCA) EN millions environ-nemental (CCA) EVENTRE CE Dont durable sur le plan environ-nemental (CCA) EVENTRE CE Dont durable sur le plan environ-nemental (CCA) EVENTRE CE Dont durable sur le plan environ-nemental (CCA) EVENTRE CE Dont durable sur le plan environ-nemental (CCA) EVENTRE CE Dont durable sur le plan environ-nemental (CCA) EVENTRE CE Dont durable sur le plan environ-nemental (CCA) EN E		Atténu	ation du cha	ingement CM)	climatique	Adapt	tation au cha (C0		climatique	Éconor	et ressource mie circulaire diversité et É	(CE), Po	llution (PPC),	(CCM	TO + CCA + WTF	TAL R + CE + I	PPC + BIO)
4 chiffres de la NACE (code et intitulé) Valeur comptable Valeur comptable Dout durable Dout durable Sur le plan environ-nemental (CCM) EUR nemental (CCM) CCA CCCA CCCCA CCCCA CCCCA CCCCA CCCCA CCCCCA CCCCCCCC	Ventilation persectour, pivequè	fina		entre finan	prises non cières non	fina		entre _l financ	orises non cières non			entre finan	prises non cières non			entre finan	prises non cières non
Dont durables sur le plan millions EUR millions EUR nemental (CCM) En millions EUR (CCM) En millions EUR (CCM) En millions (4 chiffres de la NACE (code et	Valeur															
	,	millions	durables sur le plan environ- nemental	millions	durables sur le plan environ- nemental	millions	sur le plan environ- nemental	En millions	sur le plan environ- nemental	millions	durables sur le plan environ- nemental	millions	durables sur le plan environ- nemental	millions EUR	bles sur le plan environ- nemental (CCM + CCA + WTR + CE	millions EUR	Dont dura- bles sur le plan environ- nemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)

2. GAR informations par secteur - CAPEX

	Atténu	ration du cha (CC	ingement CM)	climatique	Adapi	tation au cha (CC		climatique	Éconoi	et ressource mie circulaire diversité et É	(CE), Po	llution (PPC),	(CCM	TO + CCA + WTF	TAL R + CE +	PPC + BIO)
Matthews and a second	fina	prises non ancières	entre finan	et autres orises non cières non es à la NFRD		orises non ancières	entre _l financ	et autres prises non cières non es à la NFRD		prises non ancières	entre finan	et autres prises non cières non es à la NFRD		orises non ancières	entre finan	et autres prises non cières non es à la NFRD
Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	valeur	comptable brute]		comptable brute]		comptable brute]		comptable brute]		comptable [brute]		comptable [brute]	_	comptable brute]		r comptable [brute]
	En millions EUR	Dont durables sur le plan environ- nemental (CCM)	En millions EUR	Dont durables sur le plan environ- nemental (CCM)	En millions EUR	Dont durable sur le plan environ- nemental (CCA)	En millions EUR	Dont durable sur le plan environ- nemental (CCA)	En millions EUR	Dont durables sur le plan environ- nemental (WTR)	En millions EUR	Dont durables sur le plan environ- nemental (WTR)	millions EUR	Dont dura- bles sur le plan environ- nemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	millions EUR	Dont dura- bles sur le plan environ- nemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
	_	_				_			_	_			_	_		

3. KPI GAR Encours - Chiffre d'affaires

											2023									
													rces marine							
		Atténua	ation du	change	nent cli	matique	Ada		au change	ment			circulaire (,		TOTAL			
				(CCM)				climat	ique (CCA)		Pollu		C), Biodive		(CCM ·	+ CCA +	WIR+C	E + PP(; + BIO)	
		Part du t	total des	actifs co	uverts c	onsacióo	Part	lu total c	les actifs co	uverte	Part		des actifs co		Part du	total des	s actifs co	uverte c	onsacióo	
				nt de sect					inancement				inancement				nt de secte			
				onomie (teurs pe	ertinents	pour la Tax	onomie	teurs p	ertinents	pour la Tax	conomie			conomie (é			
	% (par rapport au total des actifs couverts au			axonomi	-,		(él	J	la Taxonon	-/	(él	<u>J</u>	la Taxonor	- /			Γaxonomi (-/		
	dénominateur)			total des					total des ac				total des ac				ı total des			Part du
				crée au f					onsacrée au				onsacrée au				acrée au fi			total des
				eurs perti onomie (a					e secteurs p Taxonomie				e secteurs p Taxonomie				teurs pertir conomie (a			actifs
			Iax	Taxon		oui ia			r la Taxonor				r la Taxonor			I ax	Taxon		uila	couverts
				Dont	Dont	Dont			Dont	Dont			Dont	Dont			Dont	Dont	Dont	
				utilisa-	transi-	habili-			utilisation	habili-			utilisation	habili-			utilisa-	transi-	habili-	
				tion des	toires	tants			des	tants			des	tants			tion des	toires	tants	
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le			produits					produits				produits				produits			
	dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments																			
	de capitaux propres détenus à des fins autres																			
_	que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0,03			_		_	_	_	_	_		_	_	0,03	_		_	_	0,29
2	Entreprises financières	0,03	_	_	_	_		_		_	_		_	_	0,03	_		_	_	0,29
4	Etablissements de crédit	0,03	_		_	_			_	_			_	=	0,03			_		0,22
5	Prêts et avances Titres de créance, y compris dont l'utilisation	0,03		_	_		_	_	_	_	_		_	_	0,03	_		_	_	U,ZZ
"	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Instruments de capitaux propres	_	_		-	_	_	_		-	_	_		-	_	_		ı	_	_
7	Autres entreprises financières	_	-	_	_	-	_	_	_	_	_	_	_	_	-	_	_	_	_	0,07
8	dont entreprises d'investissement	-	_	_	_	_	_	_		_	_		_	_	_	_		-	_	_
9	Prêts et avances	_		_	<u> </u>		L —	_	_	_	<u> </u>	<u> </u>	_	_	_	_	_		<u> </u>	_

10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation																			
	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_	_
12	dont sociétés de gestion	-		1	_	1	1	_	-	_	1	_	_	_	_	_	_		_	_
13	Prêts et avances	_	l —	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	l —	_	_	_	_	_
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation																			
	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	l —	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	l —	_	_	_	_	_
15	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_	_
16	dont entreprises d'assurance	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	0,06
17	Prêts et avances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	0,06
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation																			
	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
19	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_	_
20	Entreprises non financières	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
21	Prêts et avances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation																			
	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	l —	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	l —	_	_	_	_	_
23	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	-	-		_	_	_		_	_	_		_		_
24	Ménages	_	_	_	_	_	_	_	_	_				_	_	_	_	_		_
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers																			
	résidentiels	_	l —	_	_	_	_	_	_	_					_	_	_	_	_	_
26	dont prêts à la rénovation des bâtiments	_	_	_	_	_	_	_	_	_					_	_	_	_	_	_
27	dont prêts pour véhicules à moteur	_	_	_	_	_														
28	Financement d'administrations locales	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
29	Financement de logements	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
30	Autres financements d'administrations locales	_	—	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
31	Sûretés obtenues par saisie : biens																			
	immobiliers résidentiels et commerciaux	_	l —	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	l —	-	_	_	_	_
32	Total des actifs du GAR	0,03	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	0,03	_	_	_	_	0,29

3. KPI GAR Encours – CAPEX

											2023									
											Eau et		ces marine							
		Attenua	ition du	changer (CCM)	nent cli	matique	Ada		au change ique (CCA)	ment			circulaire (C), Biodive		(CCM +	· CCA +	TOTAL WTR+CI	E + PPC	: + BIO)	
				, ,					. , ,			Écosys	tèmes (BIO)	`					
				s actifs co nt de sect					des actifs co inancement				es actifs co				actifs co			
				onomie (e					pour la Tax				pour la Tax				onomie (é			
	% (par rapport au total des actifs couverts au		T	axonomi	e)			igibles à	ia Taxonor	nie)	(él	igibles à	la Taxonor	nie)		Т	axonomie	e)		
	dénominateur)			total des crée au fi					total des ac insacrée au				total des ac Insacrée au				i total des acrée au fi			Part du
				eurs perti					secteurs p				secteurs p		Ī		eurs perti			total des
			Tax	onomie (a		sur la			Taxonomie				Taxonomie		i	Tax	onomie (a		sur la	actifs couverts
				Taxon Dont	omie)	ı		SUI	la Taxonor Dont		-	sur	la Taxonor Dont	nie)			Taxon Dont	omie)		0001010
				utilisa-	Dont	Dont			utilisation	Dont			utilisation	Dont			utilisa-	Dont	Dont	
				tion des	transi- toires	habili- tants			des	habili- tants			des	habili- tants			tion des	transi- toires	habili- tants	
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le			produits	101100	tarito			produits	tarito			produits	tarito			produits	10.100	tarito	
L	dénominateur .																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments																			
	de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0,02	_				_		_			_	_		0,02	_	_			0,29
2	Entreprises financières	0,02		_		=			_						0,02		_	=	_	0,29
3	Établissements de crédit	0,02	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	0,02	_	_	_	_	0,22
4	Prêts et avances	0,02	_	-	_		_	_	_	_	_		_	_	0,02	_	_	_	_	0,22
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
7	Instruments de capitaux propres Autres entreprises financières	_		_	_	=		_	_		-	_	_	=		_	_	=		0.07
8	dont entreprises d'investissement	=	=	_	_	⊨	=	_	_		=	Η=		=	_			_	=	U,U1
9	Prêts et avances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	<u> </u>	_	_	_	_	_	_	_	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	-	_
11	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_	_
12	dont sociétés de gestion Prêts et avances	_			_	-	_	_	_		=	_			_	_	_		_	=
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation		_	_	_	_	_	_	_	_	_	-	_	_	_	_	_	_	_	_
	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
15 16	Instruments de capitaux propres dont entreprises d'assurance	_			_		_	_		_	<u> </u>	_		_	_	_			_	0,06
17	Prêts et avances		=	_	=	=	=				H	H			=		=	=	=	0.06
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation																			-,
40	du produit de l'émission est spécifique (UoP)		_	_	_		_	_	_	_	_		_	_	_		_	_	_	_
19 20	Instruments de capitaux propres Entreprises non financières	_	_		_	=	_	_	_	=	<u> </u>	=		=	_	_		=	_	
21	Prêts et avances	=	_	_	_	$\vdash \equiv$		_		=	+=	Η=		=	_			=	=	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
23	Instruments de capitaux propres	_	_		_	<u> </u>	_	_		_	_	_		_	_	_		_	<u></u>	_
24	Ménages	_	_	_	_		_	_	_	_					_	_	_	_	_	_
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	_	_	_	_	_	_	_	_	_					_	_	_	_	_	_
26	dont prêts à la rénovation des bâtiments	_	_	_			_	_	_								_		_	
27 28	dont prêts pour véhicules à moteur Financement d'administrations locales	_			_	=	_	_	_			_	_	_	_	_	_			_
29	Financement de logements	=	=		=	+=-	=	=	_	=	=	+=-			=			=	=	=
30	Autres financements d'administrations locales		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
32	Total des actifs du GAR	0,02	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	0,02	_	_	_	_	0,29

4. KPI GAR Flux - Chiffre d'affaires

$\overline{}$											2023									
											Eau et		rces marine							
		Atténua	ation du	changer (CCM)	nent cli	matique	Ada		au changerique (CCA)	ment			circulaire (C), Biodive		CCM.	+ CCV +	TOTAL WTR+C	E + DD/	+ BIO	
				(CCIVI)				Cilinat	ique (CCA)		Pollu		tèmes (BIO		(CCIVI	T CCA T	WIKTO	C T PP(, + DIU)	
		Part du	total des	actifs co	uverts c	onsaciée	Part	du total c	des actifs co	uverts		du total c	les actifs co	uverts	Part du	total de	s actifs co	uverts c	onsaciée	
				t de sect					inancement				inancement				nt de sect			
		pou		onomie (é axonomi		a Ia			pour la Tax la Taxonon				pour la Tax la Taxonor		poi		konomie (é Taxonomie		a Ia	
9	(par rapport au flux du total des actifs éligibles)			total des		ouverts	(01		total des ac		(0		total des ac				u total des		ouverts	Part du
			consa	crée au f	inancem	ent de			onsacrée au		ŀ	verts co	nsacrée au	finance	ŀ	consa	acrée au fi	nancem	ent de	total des nou-
				eurs perti					e secteurs p				secteurs p				teurs perti			veaux
			Tax	onomie (a Taxon		suria			Taxonomie r la Taxonor				Taxonomie ·la Taxonor			Tax	onomie (a Taxon		suria	actifs
				Dont	Dont	Dont			Dont	Dont			Dont	Dont			Dont	Dont	Dont	couverts
				utilisa-	transi-	habili-			utilisation	habili-			utilisation	habili-			utilisa-	transi-	habili-	
				tion des produits	toires	tants			des produits	tants			des produits	tants			tion des produits	toires	tants	
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le			p.oduito					produito				produito				produito			
1	Drâte et evenese titres de eréches et instrumente																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres																			
	que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
2	Entreprises financières	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
3	Etablissements de crédit	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_
5	Prêts et avances Titres de créance, y compris dont l'utilisation	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Instruments de capitaux propres	-	_		-	_	-	_		ı	_	_		-	_	_		-	_	_
7	Autres entreprises financières	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	dont entreprises d'investissement Prêts et avances		_		_		=	_		_		_		_	_	<u> </u>		_	_	_
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	-	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
11	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_			_	_	_		_	_	_
12	dont sociétés de gestion Prêts et avances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	<u> </u>	_	_	_	_
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
1	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
15	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_	_
16	dont entreprises d'assurance		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_			_	
17 18	Prêts et avances Titres de créance, y compris dont l'utilisation		_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
'0	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	l –	_	l –	_	_	_	_
19	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_	_
20	Entreprises non financières	_	_	_		_	_	_		_		_	_	_	_			_	_	_
21	Prêts et avances Titres de créance, y compris dont l'utilisation	_	_	_	_	_		_		_	 -	_			_	_	_	_	_	_
44	du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	l _	_	_	_	_	_	l _	_	_	l _	l _	l _	_	_	l _	_
23	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	<u> </u>		_	_	_
24	Ménages	_	_	_	_	_	_	_		_					_	_	_	_	_	_
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	_	_	_	l _	_	_	_	_	l _					_	l _	_	_	l _	
26	dont prêts à la rénovation des bâtiments							_	<u> </u>	_						 	_	-		
27	dont prêts pour véhicules à moteur	-	_	-	_	_														
28	Financement d'administrations locales	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
29 30	Financement de logements		_		_			_		_	_	_	_	_	_	_		_	_	_
31	Autres financements d'administrations locales Sûretés obtenues par saisie : biens	_	_	_	_	_	_	_	_	-	l —	_	_	_	_	 -	_	-	_	_
"	immobiliers résidentiels et commerciaux	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
32	Total des actifs du GAR	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

4. KPI GAR Flux - CAPEX

	[2023									
		Atténua	ation du	change (CCM)	ment cli	matique	Ada		au change ique (CCA)		Éc	onomie tion (PP	rces marine circulaire (C), Biodive tèmes (BIO	CÈ), rsité et		+ CCA +	TOTAL WTR+C	E + PP(: + BIO)	
		au fina	ancemer ur la Tax	actifs control de section de sect	eurs per éligibles	tinents	consac teurs pe	rée au f ertinents	des actifs co inancement pour la Tax à la Taxonor	de sec-	consacteurs p	crée au f ertinents	les actifs co inancement pour la Tax a la Taxonor	de sec- conomie	au fina	anceme ur la Tax	s actifs cont nt de sect conomie (é raxonomie	eurs per éligibles	inents	
7	6 (par rapport au flux du total des actifs éligibles)		consa	total des crée au fi eurs perti onomie (a Taxon	inancem nents po alignés s	ent de our la	·	verts co ment de pour la	total des ac onsacrée au e secteurs po Taxonomie r la Taxonor	finance- ertinents (alignés		verts co ment de pour la	total des ac onsacrée au e secteurs p Taxonomie la Taxonor	finance- ertinents (alignés		cons	u total des acrée au fi teurs perti conomie (a Taxor	inancem nents po alignés s	ent de our la	Part du total des nou- veaux actifs couverts
				Dont utilisa- tion des produits	Dont transi- toires	Dont habili- tants			Dont utilisation des produits	Dont habili- tants			Dont utilisation des produits	Dont habili- tants			Dont utilisa- tion des produits	Dont transi- toires	Dont habili- tants	couverts
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_		_	_	_
2	Entreprises financières		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
3	Établissements de crédit	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	<u> </u>	_	_	_	_	_	_	_	_
4	Prêts et avances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	<u> </u>	_	_	_	_	_	_	_	_
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
6	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	—		_	_	_		_	_	_
7	Autres entreprises financières	-	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
8	dont entreprises d'investissement	-	_	_	_	_	-	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	-	_
9	Prêts et avances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	-	_	_	_

	du produit de l'émission est spécifique (UoP)																			
11	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_	_
12	dont sociétés de gestion	_	_	_	_	_	_		_		_	_	_	_	_	_	-	_	_	_
13	Prêts et avances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP		_	_	_	_	-	-	_	_	_	_	1	_	_	-	_	-	ı	_
15	Instruments de capitaux propres	_	-		1	1	_				-	_		-	1	1		1	_	_
16	dont entreprises d'assurance	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
17	Prêts et avances	_	-	1		1	_		_		-	_	_	_	1	1	1	_	_	_
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP		_	-	_	-	_	ı	_	_	-	_	ı	_	-	-	_	_	ı	_
19	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_		_
20	Entreprises non financières	_	_	-	_	-	_	_	_	_	_	_	-	_	-	-	-	_	_	_
21	Prêts et avances	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	_	_	_	_	-		1	_	_	1	_	1	_	-	-	_	1	1	-
23	Instruments de capitaux propres	_	_		_	_	_	_		_	_	_		_	_	_		_	_	_
24	Ménages	_	_	_	_	_	_	_	_	_					_	_	_	_	_	_
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	_	_	_	_	_	_	-	_	_					_	-	_	_	ı	_
26	dont prêts à la rénovation des bâtiments	_	_	_	_	_	_		_	_					_	_	_	_	_	_
27	dont prêts pour véhicules à moteur	_	_	_	_	_														
28	Financement d'administrations locales	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_			_	_	_	_	_
29	Financement de logements	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
30	Autres financements d'administrations locales	_	_		_	_	_	_	_		_			_	_	_	_	_	_	_
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	_				_									_					
32	Total des actifs du GAR	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

5. KPI des expositions hors bilan - Chiffre d'affaires (encours)

									20	23								
	Atténu	ıation d	u changem (CCM)	ent clim	atique	Adap	tation au	changement (CCA)	climatique	Éco	nomie cir	urces marine culaire (CE), ité et Écosys		(CCM	+ CCA +	TOTAL ·WTR + CE	+ PPC+	⊦ BIO)
								actifs couvert					s consacrée					
% (par rapport au total des actifs éligibles			de secteurs (éligibles à					e secteurs pe eligibles à la 1				e secteurs pe éligibles à la ⁻	ertinents pour			de secteurs (éligibles à		
hors bilan)	10 10	Part d	u total des a	actifs co	uverts	14 14	Part du	total des acti e au financer	fs couverts	14 14	Part du	total des acti e au financer	fs couverts	10 10	Part d	lu total des rée au finar	actifs co	uverts
		teurs pe	ertinents pou	ır la Tax	onomie		teurs pert	nents pour la	Taxonomie		teurs pert	inents pour la	Taxonomie		teurs pe	ertinents por	ırla Tax	onomie
		٠, ,	gnés sur la				(align	és sur la Tax Dont utili-	(onomie)		(aligr	nés sur la Tax	(onomie)		(alı	gnés sur la		
								sation des	Dont habilitants			Dont utili- sation des	Dont habilitants			Dont utili- sation des	transi-	Dont habili-
4 I Constitute Francisco (KDI Francisco)			produits	toires	tants			produits	- I do III da II d			produits	- I do II ta I ta			produits	toires	tants
Garanties financières (KPI FinGuar)			_		_	_		_				_	_			_	_	
2 Actifs sous gestion (KPI AuM)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

5. KPI des expositions hors bilan - Chiffre d'affaires (flux)

									20	23								
	Atténu	uation d	u changem (CCM)	ent clim	atique	Adap	tation au	changement (CCA)	·	Éco (PPC),	nomie cir Biodivers	urces marine culaire (CE), ité et Écosys	Pollution stèmes (BIO)	(+ CCA +	TOTAL WTR+CE	+ PPC	BIO)
								actifs couvert								s actifs cou		
													ertinents pour					
% (par rapport au total des actifs éligibles	la Ta	xonomie	(éligibles à	la Taxor	nomie)	la Ta	xonomie (é	eligibles à la 1	Taxonomie)	la Ta	xonomie (e	éligibles à la ⁻	Taxonomie)	la Tax	xonomie	(éligibles à	la Taxor	iomie)
hors bilan)		Part o	lu total des a	ctifs co	uverts		Part du	total des acti	fs couverts		Part du	total des acti	fs couverts	1	Part d	u total des a	actifs co	uverts
<u> </u>		consac	crée au finan	cement	de sec-		consacré	e au financei	ment de sec-		consacré	e au financer	ment de sec-		consac	rée au finar	ncement	de sec-
		teurs p	ertinents pou	ır la Tax	onomie		teurs pert	inents pour la	Taxonomie		teurs pert	inents pour la	a Taxonomie		teurs pe	ertinents por	ır la Tax	onomie
		(ali	gnés sur la	Taxonor	nie)		(align	és sur la Tax	(onomie)		(align	és sur la Tax	(onomie)		(ali	gnés sur la	Taxonor	nie)
		,	Dont utili-	Dont	Dont		. •	Dont utili-	Dent		` •	Dont utili-	Dont	1	``	Dont utili-	Dont	Dont
			sation des	transi-	habili-			sation des	Dont			sation des	Dont			sation des	transi-	habili-
				toires	tants			produits	habilitants			produits	habilitants			produits	toires	tants
 Garanties financières (KPI FinGuar) 	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_
2 Actifs sous gestion (KPI AuM)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

5. KPI des expositions hors bilan - CAPEX (encours)

									20	23								
	Atténu	ıation d	u changem (CCM)	ent clim	atique	Adap	tation au	changement (CCA)		Éco (PPC),	nomie cir Biodivers		Pollution stèmes (BIO)	(TOTAL ·WTR + CE		- /
								actifs couverts					s consacrée					
								e secteurs pe										
% (par rapport au total des actifs éligibles	la Ta		(éligibles à			la Ta		eligibles à la T		la Ta		eligibles à la 1		la Ta		(éligibles à		
hors bilan)			u total des a					total des acti			Part du t	otal des actif	fs couverts			u total des a		
		consac	rée au finan	cement	de sec-		consacré	e au financer	ment de sec-		consacré	e au financer	ment de sec-		consac	rée au finar	cement	de sec-
		teurs pe	ertinents pou	ır la Tax	onomie		teurs pert	inents pour la	Taxonomie		teurs perti	nents pour la	Taxonomie		teurs pe	ertinents pou	ır la Tax	onomie
		(ali	gnés sur la [*]	Taxonor	nie)		(align	és sur la Tax	onomie)		(align	és sur la Tax	onomie)		(ali	gnés sur la i	Taxonor	nie)
			Dont utili-	Dont	Dont			Dont utili-	Dont			Dont utili-	Dont	Ì		Dont utili-	Dont	Dont
			sation des	transi-	habili-			sation des	habilitants			sation des	habilitants			sation des	transi-	habili-
			produits	toires	tants			produits	naviillanis			produits	Habillallo			produits	toires	tants
 Garanties financières (KPI FinGuar) 		_	_	-	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_
2 Actifs sous gestion (KPI AuM)	_	_	_	_	_	_	_	_	_		_	_	_	_		_	_	_

5. KPI des expositions hors bilan - CAPEX (flux)

·	,			
		20	23	
9/ (par manart au total des actifs éligibles	Atténuation du changement climatique (CCM)	(CCA)	Eau et ressources marines (WTR), Économie circulaire (CE), Pollution (PPC), Bio diversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
hors bilan)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour	Part du total des actifs couverts consacree	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour	Part du total des actifs couverts consacree
	la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie) Part du total des actifs couverts consacrée au financement de sec-	la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie) Part du total des actifs couverts consacrée au financement de sec-	la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie) Part du total des actifs couverts consacrée au financement de sec-	la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie) Part du total des actifs couverts consacrée au financement de sec-

			(ali	ertinents pou gnés sur la Dont utili- sation des produits	Taxonor Dont	mie) Dont		(align	és sur la Tax Dont utili-	/		(align	nents pour la és sur la Tax Dont utili- sation des produits	Dont		(ali	gnés sur la Dont utili- sation des produits	Taxonor Dont transi-	nie) Dont habili-
	 Garanties financières (KPI FinGuar) 	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
ı	2 Actifs sous gestion (KPI AuM)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Activités liées à l'énergie nucléaire et aux gaz fossiles

Conformément aux dispositions de l'Acte délégué complémentaire sur le climat (UE 2022/1214 III.9. modifiant les Règlements UE 2021/2139 et UE 2021/2178), CGME n'a identifié aucune part de son portefeuille associée à certaines activités économiques liées à l'énergie nucléaire et aux gaz fossiles pouvant être classée comme durable sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels, tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels, tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées aux gaz fossiles	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

6.3.2 Questions relatives aux employés

Diversité et inclusion

La diversité, l'égalité et l'inclusion sont essentielles à la réussite et à la croissance future de CGME. CGME s'inscrit pleinement dans la politique globale, la stratégie et le programme de Citi en matière de diversité. CGME reconnaît que la diversité compte au nombre de ses avantages concurrentiels. Un établissement financier évoluant dans un marché mondial et exploitant un réseau mondial se doit de fournir un large éventail d'idées et de solutions à ses clients. Des effectifs diversifiés comprennent mieux les clients et se montrent plus créatifs et plus innovants dans leur intérêt. Afin de saisir cet avantage concurrentiel, nous faisons en sorte que l'environnement de travail soit riche de différents parcours, perspectives et idées et offrons à nos employés un large éventail d'expériences et de compétences leur permettant d'exprimer tout leur potentiel.

CGME est pleinement engagée en faveur de l'égalité des chances en matière d'emploi et s'évertue à respecter l'esprit et la lettre des lois portant sur les pratiques équitables en matière d'emploi et la non-discrimination. La promotion d'un effectif issu d'horizons divers est prise en compte dans le choix des nominations au sein de l'équipe de direction, dans l'ensemble des processus liés au personnel et lors des entretiens de performance. CGME poursuivra ses efforts pour accroître la diversité au sein de ses effectifs par le biais de programmes et d'initiatives visant à attirer, promouvoir et retenir les groupes sous-représentés. Nous nous inscrivons dans de nombreuses initiatives mondiales en faveur de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion (DEI) hautement prioritaires dans l'ensemble de Citigroup.

Le Directoire de CGME voit dans sa diversité un atout essentiel pour l'organisation et veille tout particulièrement à ce que CGME atteigne la parité dans les postes de direction et les rôles critiques, grâce à l'utilisation de listes diverses dans le processus de sélection et en évaluant les talents à l'aune de la diversité lors de l'identification des plans de succession.

Représentation des femmes dans l'effectif salarié

Description	Unité	2023	2022	Objectif visé en 2023-2025
Représentation des femmes parmi les administrateurs et la direction générale de CGME (C15+)	%	23	25	≥ 30
Représentation des femmes aux postes de Vice-présidente adjointe et aux postes supérieurs chez CGME	%	29	29	≥ 30

Représentation des femmes au sein de l'organe de direction

Description	Unité	2023	2022	Objectif visé en 2023-2025
Représentation des femmes parmi les membres du conseil d'administration				
Conseil de surveillance	%	33	33	≥ 30
Directoire	%	63	71	≥ 30

CGME s'engage à améliorer ses pratiques en matière de diversité et d'inclusion en embauchant, en promouvant et en fidélisant davantage de femmes et de groupes issus des minorités. L'entité continuera de travailler à l'atteinte de l'objectif ambitieux de Citi en matière de représentation, à savoir au moins 30 % de femmes dans les échelons C15+ d'ici 2025. CGME encourage la mise en place d'actions correctives ciblées dans les pratiques de recrutement et d'embauche, afin d'améliorer en permanence la représentation des femmes pour atteindre l'objectif de représentation de Citi.

Rémunération

La rémunération des employés est un outil essentiel de Citi pour attirer et retenir les meilleurs talents et mener à bien ses objectifs. La philosophie de CGME en matière de rémunération est cohérente avec celle de Citi. Citi a pour objectif de mettre en œuvre une philosophie générale et un cadre globalement cohérents avec ses politiques et ses pratiques en matière de rémunération. La politique de rémunération est non discriminatoire et ne fait aucune différence entre hommes et femmes. Citi s'efforce d'appliquer toutes les politiques et pratiques de rémunération sans faire de discrimination. En matière de rémunération, la philosophie de Citi (et donc de CGME) est étroitement liée aux travaux en cours sur l'intégration d'une culture appropriée, notamment par le biais de la Mission et de la Proposition de valeurs de Citi et des Principes de leadership de Citi. La Mission, la Proposition de valeurs et les Principes de leadership de Citi reflètent la stratégie et les objectifs commerciaux de Citi et sont intégrés aux programmes de rémunération et à l'approche d'évaluation des performances de Citi.

Élément essentiel de la stratégie de Citi à l'échelle de l'organisation, les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont intégrées dans les priorités opérationnelles et les priorités à long terme. La neutralité entre hommes et femmes de même que l'inclusion restent des axes clés d'amélioration, d'autant plus que Citi considère qu'il s'agit de deux piliers fondamentaux de son approche ESS et qu'ils constituent l'un des objectifs de développement durable mis en avant dans le rapport ESG de Citi de 2023. Citi s'engage à réduire les écarts de rémunération en renforçant la diversité au sein de ses effectifs, y compris en nommant davantage de femmes à tous les échelons, en particulier aux niveaux supérieurs et aux postes à haute rémunération ainsi que dans d'autres catégories de population sous-représentées.

La responsabilité au niveau de l'encadrement supérieur a été introduite pour les efforts de représentation, les objectifs en matière de parité et les facteurs de diversité, d'équité et d'inclusion documentés dans des tableaux de bord équilibrés et des mesures de performance.

Les décisions en matière de rémunération sont étayées par l'analyse des évaluations annuelles globales de l'équité salariale. L'examen annuel des données de marché repose sur les rôles chez Citi qui sont classés en fonctions et familles d'emploi, avec des codes d'emploi et des échelons. Les

données de marché ne font aucune distinction entre hommes et femmes et sont évaluées par le biais du nivellement des rôles. Citi s'engage à faire preuve de transparence en matière d'égalité salariale et de réduction de l'écart salarial brut, ce qui renforce également son approche d'intégration des facteurs ESG dans les politiques RH. Les salaires annuels et les plans d'intéressement ne font aucune distinction entre hommes et femmes et les augmentations de salaire sont calculées sur la base du même pourcentage d'augmentation par site et indépendamment du sexe.

Talents et formation

La stratégie de gestion des talents de Citi a vocation à accompagner nos collaborateurs à chaque étape de leur parcours professionnel au sein de la Société. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de la vision stratégique de CGME en matière de leadership, de mobilité, de gestion de la performance, de diversité et d'engagement, et s'articule avec ses processus de gestion des ressources humaines afin de donner corps à la stratégie de CGME. Avec près de 600 collaborateurs répartis dans 5 pays, CGME s'est engagée à identifier, attirer, développer et retenir les talents afin d'avoir l'assurance de disposer des meilleurs collaborateurs et dirigeants pour stimuler la croissance future de l'entreprise. CGME reconnaît que la réussite de ses activités dépend de la mise en œuvre et d'une gestion efficace du cadre de gestion des talents.

Citi s'engage à accompagner tous ses employés pour qu'ils atteignent leur potentiel. Citi mène un processus annuel qui met l'accent sur la mise à jour par tous les employés de leurs profils et de leurs plans de développement dans Workday, le système d'information des ressources humaines utilisé, ce qui est étayé par un entretien de développement avec leur manager. Ces entretiens aident les managers à travailler avec les employés pour identifier les besoins de développement et de formation qui peuvent être liés au poste occupé ou aux aspirations professionnelles futures. Citi considère ces besoins comme des opportunités en termes d'expérience, d'exposition et de formation et ne se contente pas de s'appuyer sur des interventions de formation formelles.

CGME gère un programme de formation obligatoire étayé par une procédure et un processus opérationnels standard, sous la responsabilité de la fonction Conformité qui en assure la surveillance. Ce programme inclut plusieurs modules de formation consacrés, entre autres, au Code de conduite de la Société, au dispositif permettant de lancer des alertes, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux abus de marché. Une bonne connaissance des normes éthiques favorise la diffusion des valeurs et principes fondamentaux défendus par Citi et CGME.

CGME accueille tous ses collaborateurs dans le cadre du programme « Hello Citi », déployé à l'échelle de l'organisation et conçu pour aider les nouvelles recrues à prendre leurs marques au sein de l'organisation, à nouer des relations et à se familiariser avec nos valeurs et notre culture. Les collaborateurs acquièrent ainsi une meilleure compréhension de l'univers de Citi, sa structure, ses approches en matière de gestion et des jalons qui marqueront leur parcours professionnel.

Par ailleurs, d'autres ressources, cours et expériences de développement sont mis à la disposition des collaborateurs afin d'accompagner leurs besoins de perfectionnement individuel dans leur rôle respectif. Une autre série de formations est dispensée aux managers afin de s'assurer qu'ils sont correctement formés à nos méthodes de communication, instaurent un dialogue constructif, délèguent efficacement, fournissent un feedback et un coaching, encouragent le travail d'équipe et l'inclusion et gèrent les risques de manière responsable.

Bien-être au travail

Citi entend établir un environnement de travail qui favorise le bien-être et l'implication des employés de façon à favoriser une culture de la sécurité, de la durabilité et du bien-être. CGME s'inscrit pleinement dans le programme Live Well conçu pour favoriser le bien-être physique et mental des employés de Citi en promouvant une culture axée sur la santé, et pour mieux sensibiliser aux bienfaits d'une alimentation saine et de l'exercice physique et mettre l'accent sur la prévention, un environnement sans tabac, la santé mentale et l'équilibre.

Engagement envers la société

Collaborateurs au sein de la communauté

Au sein de CGME, les collaborateurs continuent de soutenir leurs communautés locales. Les collaborateurs de Citi font don de leur temps, de leur talent et de leur expertise pour générer un impact positif sur la société. Parmi les initiatives phares, la Journée mondiale pour la communauté est la campagne de service annuelle de Citi au cours de laquelle Citi CGME et des employés du monde entier, notamment en Europe, se réunissent pour soutenir les communautés locales.

Fondation Citi

La Fondation Citi travaille à améliorer la vie des communautés à faible revenu dans le monde entier. En 2023, la Fondation a lancé un appel d'offres pour son premier « Global Innovation Challenge », un modèle de financement visant à mesurer l'impact des organisations à but non lucratif en Europe et dans le monde qui s'attaquent à certains des problèmes les plus urgents de la société. Ce premier défi a fourni un financement catalytique collectif de 25 millions USD à 50 organismes communautaires qui cherchent à lutter contre l'insécurité alimentaire en adoptant une nouvelle approche de travail.

Ukraine

Nous nous engageons à soutenir les communautés ukrainiennes touchées par la guerre. Depuis février 2022, la Citi et la Fondation Citi ont fait don de plus de 4,5 millions USD pour soutenir les efforts humanitaires, notamment la reconstruction d'écoles, le soutien aux femmes avec des conseils juridiques et psychosociaux, ainsi que l'aide aux réfugiés ukrainiens pour trouver un refuge sûr dans d'autres pays.

6.3.3 Questions sociales

Innovation et digitalisation

À travers la transformation de Citi, Citi et CGME s'efforcent de moderniser et de simplifier l'organisation afin de mieux gérer les risques, d'améliorer notre service à la clientèle et de faire de CGME un lieu de travail plus convivial. Grâce à la modernisation de l'infrastructure des données et des opérations, et en faisant évoluer notre culture, nous renforçons notre sécurité et notre résilience et améliorons nos capacités à l'ère du numérique.

Citi et CGME observent chez les clients, mais aussi chez les intermédiaires des marchés financiers, les banques centrales et l'industrie des fintech, la volonté de basculer vers une exécution et une architecture digitales.

Orientation client

La mission de CGME, en phase avec Citi, est d'obtenir les meilleurs résultats pour les clients en fournissant de manière responsable des services financiers innovants qui accompagnent la croissance et le progrès économique tout en assumant ses responsabilités envers l'environnement et la société. Dans le cadre de notre transition vers la durabilité, nous avons pour ambition de devenir une banque plus résiliente grâce à une meilleure compréhension des enjeux liés à la durabilité et des besoins des clients, en fournissant aux clients des recommandations et des conseils sur les questions ESG et les produits et services connexes.

Au moment d'élaborer les plans d'intéressements variables, nous veillons à respecter nos Principes de traitement équitable des clients, nos politiques internes ainsi que notre Code de conduite.

Dans le cadre du programme, nos collaborateurs suivent diverses formations visant à s'assurer qu'ils maîtrisent les moyens d'identifier les problèmes liés à l'équité ou les éventuels conflits d'intérêts, qu'ils prennent conscience de la manière dont l'équité influence concrètement les résultats et qu'ils savent donc adopter la bonne conduite face à des conflits.

6.3.4 Droits humains

Citi et CGME soutiennent pleinement la protection et le respect des droits de l'homme dans le monde entier et sont guidées par les principes fondamentaux des droits de l'homme, tels que ceux de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Notre engagement envers une pratique équitable, éthique et responsable des affaires, dans le cadre de nos relations avec nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et les communautés du monde entier, s'articule dans nos valeurs et notre Code de conduite.

Les décisions que nous prenons en matière de droits de l'homme s'appuient sur les politiques, normes et pratiques de Citi en matière de due diligence. Le document « Exigences de Citi vis-à-vis des Fournisseurs » précise certaines obligations que les fournisseurs sont tenus de respecter brsqu'ils travaillent avec Citi

Le Cadre de politique environnementale et sociale de Citi définit en outre le processus mis en œuvre par Citi pour examiner les risques sociaux associés aux transactions, et prévoit certaines interdictions et certains domaines appelant à la plus grande prudence.

Pour en savoir plus sur l'engagement de Citi en matière de droits humains, consultez la Déclaration relative aux droits de l'homme de Citi.

6.3.5 Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

En tant qu'institution financière internationale offrant des produits bancaires, des titres et des solutions d'assurance à des millions de clients dans le monde, Citi est consciente de son devoir de s'associer aux gouvernements, aux organisations internationales et à d'autres acteurs du secteur financier afin de contribuer à fermer les circuits financiers utilisés à des fins illicites par les terroristes et les blanchisseurs d'argent.

CGME adhère à la mission de Citi de favoriser la croissance et le progrès économique, dans le respect des normes éthiques les plus strictes. CGME demande à ses collaborateurs de s'assurer que toute décision qu'ils prennent remplit les trois exigences suivantes : la décision sert l'intérêt de nos clients, elle crée de la valeur économique et est toujours et systémiquement responsable.

Citi a mis en place des politiques, des procédures et des contrôles internes pour se conformer aux lois anti-corruption et procède chaque année à une évaluation des risques de corruption dans tous ses métiers à l'échelle mondiale. Des formations en matière de lutte contre la corruption et les pots-devin sont dispensées chaque année au personnel de Citi et sont complétées par des séances ciblées et des communications selon les besoins. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Déclaration relative au programme de lutte contre la corruption de Citi, mise à jour au moins une fois par an

Lutte contre la criminalité financière

Citi a mis en place un certain nombre de programmes et de formations au niveau de l'organisation pour lutter contre la criminalité financière, avec la collaboration de la fonction Conformité de CGME ainsi qu'avec les métiers et d'autres fonctions :

- Le Programme mondial de sanctions surveille et sensibilise aux lois et réglementations applicables en matière de sanctions, évalue l'exposition au risque de sanctions, supervise la qualité des processus de contrôle des sanctions et définit des politiques/normes/processus internationaux pour identifier, mesurer, surveiller et gérer le risque de sanctions.
- Le Programme mondial de lutte contre le blanchiment de capitaux est conçu pour protéger nos clients et notre franchise contre les risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et d'autres agissements liés à la criminalité financière.
- La Cellule d'investigations et de renseignement sur la criminalité financière dans le monde (« GFCII ») occupe une position unique au sein de la fonction Conformité de Citi dans la lutte contre la criminalité financière et s'inscrit dans une approche globale et cohérente de prévention et de détection des risques.

Ces programmes soutiennent les efforts de Citi et de CGME visant à développer une activité performante et reconnue qui offre les meilleurs résultats possible aux clients et aux communautés, tout en gérant les risques inhérents à la criminalité financière.

6.3.6 Sécurité digitale

Assurer la confidentialité et la sécurité des données financières est un devoir fondamental du secteur financier. Alors que la banque mobile et le stockage de données dans le Cloud sont en plein essor et que de plus en plus d'opérations effectuées par CGME dépendent de la technologie et d'Internet, la sécurité des données deviendra un enjeu de plus en plus crucial.

Les avancées technologiques et la formation continue du personnel sont essentielles dans un monde où la cybersécurité est de plus en plus menacée. CGME déploie d'importants moyens pour protéger les données contre les nouvelles menaces et techniques en constante évolution dans le domaine de la cybersécurité et contre les atteintes à la sécurité réelles compromettant les informations personnellement identifiables (PII) des clients.

Citi a adopté une politique de cybersécurité et de sécurité des informations qui est régulièrement examinée et mise à jour si nécessaire.

Le programme consacré à la cybersécurité et à la sécurité des informations de Citi définit les exigences en vertu desquelles Citi, ses filiales, sociétés affiliées et tiers protègent la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations et des actifs informationnels. Citi doit impérativement protéger les informations afin de remplir ses obligations envers ses clients, ses partenaires et ses collaborateurs, se conformer aux lois, réglementations et devoirs de vigilance applicables en matière de cybersécurité et de sécurité de l'information et répondre aux attentes des régulateurs et des autorités.

7 Déclaration finale concernant les relations avec les sociétés affiliées (Rapport sur la dépendance des sociétés affiliées) conformément au § 312 (3) phrase 3 de la loi allemande sur les sociétés par actions

Le Directoire de Citigroup Global Markets Europe AG, Francfort-sur-le-Main, a établi un rapport concernant les relations avec les sociétés affiliées pour l'exercice 2023 récemment achevé, lequel contient la déclaration finale suivante :

« En ce qui concerne les opérations juridiquement contraignantes qui sont énumérées dans le rapport concernant les relations avec des sociétés affiliées et sur la base des faits et circonstances dont nous avions connaissance au moment où les opérations juridiquement substantielles ont été effectuées, notre Société a reçu une contrepartie (un paiement) adéquate pour chacune de ces opérations juridiquement contraignantes. Comme CGME n'a entrepris aucune action à la demande de CGML ou d'aucune société affiliée à CGML, CGME n'a subi aucun préjudice à cet égard.

Cette appréciation est fondée sur les faits et circonstances dont nous avions connaissance au moment des opérations à déclarer. »

Francfort-sur-le-Main, le 10 avril 2024 Citigroup Global Markets Europe AG

Le Directoire

Dr Silvia Carpitella (CEO) Sylvie Renaud-Calmel

Stefan Hafke Oliver Russmann

Amela Sapcanin Dr Jasmin Kölbl-Vogt

Michael Weber Jean Young

Bilan de l'exercice au 31 décembre 2023

Citigroup Global Markets Europe AG, Francfort-sur-le-Main

Actifs				Exercice
	Euros	Euros	Euros	précédent en milliers EUR
1. Réserve de trésorerie				

Г		1		
a) Caisse		5=		_
b) Avoirs auprès des banques centrales		125 704 167,67		496 000
dont : à la Bundesbank (Banque centrale allemande)	125 704 167,67 EUR (exercice précédent : 496 000 kEUR)			
c) Soldes créditeurs détenus dans des bureaux de				
représentation postale		5-	125 704 167,67	_
3. Créances sur les banques				
a) À vue		652 405 196,01		833 902
b) Autres créances		2 205 863 688,57	2 858 268 884,58	_
4. Créances sur la clientèle			36 771 226 871,48	27 863 341
dont : garanties par des sûretés réelles				
(Grundpfandrechte)	EUR (exercice précédent : kEUR)			
Prêts aux collectivités	EUR (exercice précédent : kEUR)			
6a Portefeuille de négociation			12 959 466 901,05	11 703 563
7. Instruments de capitaux propres			1 135 714,07	1 136
dont : détenus auprès des banques	EUR (exercice précédent : kEUR)			
détenus auprès d'établissements de services financiers	<u>1 135 714,00 EUR</u> (exercice précédent : <u>1 136</u> kEUR)			
détenus auprès d'établissements de valeurs mobilières	EUR (exercice précédent : kEUR)			
9. Actifs fiduciaires				
dont : prêts fiduciaires	92 720 873,66 EUR (exercice précédent : 446 356 kEUR)		92 720 873,66	446 356
11. Immobilisations incorporelles				
a) Droits de propriété industrielle et droits et valeurs				
similaires générés en interne		5-		_
b) concessions payées, droits de propriété industrielle et				
droits et actifs similaires ainsi que les licences sur ces droits et actifs		1 361.12		4
				56 117
c) Goodwill		47 016 667,00	47.040.000.40	56 117
d) Charges constatées d'avance		-,-	47 018 028,12	
12. Immobilisations corporelles			19 788 297,96	17 064
14. Autres actifs			1 641 183 888,34	1 097 788
15. Comptes de régularisation			896 771,67	1 232
17. Excédent des actifs du régime sur le passif lié aux				
avantages postérieurs à l'emploi			18 771,00	33
Total des actifs			54 517 429 169,60	42 516 536

Passifs et capitaux propres					Exercice précédent en
		Euros	Euros	Euros	milliers EUR
1. Dettes envers les banques					
a) Dettes à vue			189 380 683,92		205 903
b) Assorties d'une durée ou d'un préavis convenu			1 462 553 758,08	1 651 934 442,00	_
2. Dettes envers la clientèle					
a) Dépôts d'épargne					
aa) assorties d'un préavis convenu de trois mois		-,			_
ab) assorties d'un préavis convenu supérieur à trois mois		-,	-,		_
b) Autres passifs					_
ba) payables à vue		6 701 287 005,41			8 670 371
b) Assorties d'une durée ou d'un préavis convenu		28 189 738 484,02	34 891 025 489,43	34 891 025 489,43	18 468 217
3a Portefeuille de négociation				11 569 730 765,32	9 901 842
4. Passifs fiduciaires				92 720 873,66	446 356
dont : prêts fiduciaires	92 720 873,66 EUR (exercice précédent : 446 356 kEUR)				
5. Autres passifs				1 401 928 399,97	802 057
6. Produits différés				2 250 412,75	7 712
7. Charges à payer					
a) Retraites et obligations similaires			46 137 287,22		57 130
b) Provisions d'impôt			6 408 323,45		7 420
c) Autres comptes de régularisation			172 648 330,98	225 193 951,65	167 322
11. Fonds pour risques généraux de la banque				36 383 610,23	31 834
Dont provisions telles que définies au § 340e (4) du HGB	36 383 610,23 EUR (exercice précédent : 31 834 kEUR)				
12. Capitaux propres					
a) Capital souscrit		242 393 054,05	242 393 054,05		242 393
b) Réserves de capital		4 317 352 452,84	4 317 352 452,84		3 405 961
c) Réserves					
ca) réserve légale		33 027 197,15			33 027
cb) réserves pour actions propres		-,			-,
cc) réserves statutaires		-,			-,
cd) autres réserves		68 991 285,31	102 018 482,46		61 666
d) Résultat non distribué (résultat au bilan)			-15 502 764,76	4 646 261 224,59	7 325
Total du passif et des capitaux propres				54 517 429 169,60	42 516 536

Compte de résultat de Citigroup Global Markets Europe AG, Francfort-sur-le-Main, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

				01/01/2022 - 31/12/2022
	Euros	Euros	Euros	k€
1. Produits d'intérêts perçus sur				
a) Prêts et opérations du marché monétaire	1 282 664 609,48			210 866
2. Produits d'intérêts négatifs sur				
a) Prêts et opérations du marché monétaire	9 951 730,05	1 272 712 879,43		19 314
3. Charges d'intérêt	1 212 062 515,08			259 830
4. Intérêts positifs provenant des prêts et opérations sur le				
marché monétaire	491 023,56	-1 211 571 491,52	61 141 387,91	8 527

5. Produits courants sur	T	1		T	
	-				
a) Actions et autres titres à revenu variable			-,- 204 706 66		426
b) Titres de capitaux propres			324 796,66	204 700 00	436
c) Parts dans des sociétés affiliées			-,-	324 796,66	
6. Produits des commissions			578 733 715,70	0.45 004 000 54	671 612
7. Charges liées aux commissions			263 038 893,16	315 694 822,54	274 335
8. Résultat net des opérations de négociation financière				40 769 474,31	107 899
Sont inclus les dépôts dans les fonds pour risques bancaires généraux conformément au § 340e (4) du HGB :	4 550 000,00 EUR (2022 : 3 500 kEUR)				
9. Autres produits d'exploitation				186 732 135,78	146 072
10. Charges administratives générales					
a) Charges de personnel					
aa) Salaires et traitements		239 871 906,24			216 000
ab) cotisations sociales, retraite et prévoyance		17 482 799,40	257 354 705,64		23 077
dont : au titre des retraites	1 750 049,85 EUR (2022 : 15 190 kEUR)				
b) Autres charges administratives			331 848 398,31	589 203 103,95	267 402
11. Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles				11 739 309,32	11 858
12. Autres charges d'exploitation				150 299,65	33 199
13. Dépréciations et provisions pour créances et certains					
titres et dotations aux réserves pour prêts			6 271 365,84		141
14. Produits tirés de la reprise de dépréciations de créances					
et de certains titres, et produits tirés de la reprise de					
réserves pour prêts			-,-	-6 271 365,84	
15. Dépréciations sur titres de capitaux propres, parts dans les sociétés affiliées et titres immobilisés				-,	_
16. Résultat des opérations courantes				-2 701 461,56	40 256
17. Impôts sur le revenu et les bénéfices			12 801 303,20		32 931
18. Autres impôts, dans la mesure où ils ne figurent pas dans la rubrique « Autres charges d'exploitation »			-,-	12 801 303,20	_
19. Produits des transferts de pertes				-,	_
20. Bénéfices transférés en vertu de contrats de péréquation des bénéfices, de contrats de transfert de bénéfices ou de transfert partiel de bénéfices				-,-	_
21. Résultat net de l'exercice				-15 502 764,76	7 325
22. Résultat reporté de l'exercice précédent				-;	_
				-15 502 764,76	7 325
23. Affectation des réserves de capital				-;-	
				-;-	_
24. Affectation des réserves				,	
a) de la réserve légale			-,-		_
b) de la réserve pour actions propres			-,-		_
c) des réserves statutaires			-,-		_
d) des autres réserves	+		-,-	-,-	_
4, 400 44100 10001100	†		,	-,-	
25. Transferts de droits participatifs (Genussrechtskapital)	†			-,-	_
	 			-,-	_
26. Affectation aux réserves	 			, _	
a) à la réserve légale	†		-,		_
b) à la réserve pour actions propres	+				
c) aux réserves statutaires	+		-,-		
d) aux autres réserves	+		-,-		_
ען מעא מענופט ופטפועפט	+		-,	-,-	_
27. Reconstitution du capital avec droits participatifs	+			-,-	
28. Résultat non distribué (résultat au bilan)	+			-,- 15 502 764 76	
Zo. Resultat non distribue (resultat au bilan)				-15 502 764,76	7 325

Citigroup Global Markets Europe AG, Francfort-sur-le-Main

Notes annexes aux États financiers de l'exercice allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Principes comptables

Citigroup Global Markets Europe AG, Francfort-sur-le-Main (ci-après « CGME »), est une société par actions ayant son siège social à Francfort-sur-le-Main et immatriculée depuis le 10 juin 2010 au Registre du commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 88301.

CGME n'est pas une société axée sur les marchés de capitaux au sens du paragraphe 264d du Code du commerce allemand (ci-après « HGB ») en conjonction avec le § 340a (1) du HGB, car aucun des titres émis par CGME n'a été admis à la négociation sur un marché organisé au sens du § 2 (11) de la loi allemande sur la négociation de titres (ci-après « WpHG ») au cours de l'exercice 2023 et parce que CGME n'a pas non plus demandé l'admission à la négociation de ces titres sur un marché organisé au sens du § 2 (11) de la WpHG lors de l'exercice clôturé le plus récent.

CGME est classée comme établissement de crédit au sens du CRR conformément à la Directive (UE) n° 2019/2034 en liaison avec l'article 4, paragraphe 1, n° 1 du Règlement (UE) n° 575/2013, et elle est considérée comme une entité d'intérêt public (« EIP ») au sens du § 316a n° 2 du HGB en liaison avec l'article 1, paragraphe 3d, phrase 1 de la loi bancaire allemande (ci-après « KWG »).

Les états financiers annuels pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (ci-après « l'exercice ») ont été préparés conformément aux dispositions du HGB, de la Loi allemande sur les sociétés par actions (ci-après « AktG ») et des règles comptables supplémentaires des dispositions du Règlement comptable des banques et établissements de services financiers (ci-après « RechKredV »).

Les états financiers annuels ont été établis conformément au § 244 du HGB en langue allemande et en euros. Sauf indication contraire au niveau de chaque rubrique, les chiffres indiqués sont exprimés en millions d'euros (millions EUR) afin d'assurer une meilleure clarté. En raison des arrondis, certains chiffres de ces états financiers annuels peuvent ne pas correspondre exactement aux montants indiqués.

Les états financiers annuels seront publiés au Registre du Commerce (Unternehmensregister) après leur adoption par le Comité.

PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

(1) Réserve de trésorerie

Ce poste du bilan comprend les soldes détenus auprès des banques centrales, comptabilisés à leur montant nominal.

(2) Créances

Les créances sur les banques et la clientèle sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, sauf si des provisions pour risque ou des dépréciations à la juste valeur inférieure sont nécessaires pour tenir compte des risques de crédit (ou de défaut) de contrepartie existants

Des provisions individuelles et standard pour évaluation ont été constituées au bilan afin de tenir compte des risques de contrepartie. Les créances douteuses, pour lesquelles, selon toute vraisemblance, aucun autre paiement n'est attendu de la part du débiteur ou de la vente de la sûreté, sont retirées des livres immédiatement après présentation des informations confirmant l'impossibilité de les récupérer (radiation directe).

Conformément à la déclaration IDW RS BFA 7 du 13 décembre 2019 et à la Directive comptable IDW RH BFA 1.004 du 31 juillet 2023, il a été décidé d'utiliser un modèle simplifié pour déterminer les **provisions standard pour dépréciation**. À ce titre, comme lors de l'exercice précédent, les provisions standard ont été mises en œuvre conformément au « Modèle de dépréciation par étape IFRS 9 ». Compte tenu de l'encours de volume de créances à échéance principalement courte (dans le droit fil du modèle économique de CGME) qui, par rapport à leur date de création et à leur évaluation régulière à la juste valeur, ne conduisent à aucune augmentation significative du risque de défaut de crédit, les provisions standard pour dépréciation sont généralement calculées sur la base de la perte attendue sur une période de 12 mois. Conformément aux exigences de l'IDW RS BFA 7 et de l'IDW RH BFA 1.004, il n'est pas nécessaire de fournir la preuve de l'équivalence entre les pertes anticipées lors de la matérialisation d'une créance et une prime de notation de crédit convenue. Au 31 décembre 2023, des volumes de créances ont été classés à un niveau de risque 2 au regard du risque de défaut anticipé des contreparties. Aucune créance n'est classée en niveau de risque 3.

Outre les notations de crédit spécifiques au client et les probabilités de défaut de crédit attendues, le calcul des provisions standard tient également compte, entre autres éléments, des facteurs macroéconomiques des pays dans lesquels les clients de CGME ont leur siège social (p. ex., produit intérieur brut, taux de chômage), ce qui peut généralement influencer le risque de défaut de contrepartie spécifique au client. Ces facteurs propres à chaque pays sont revus tous les trimestres au regard de leur pertinence, puis ajustés, si nécessaire. Par ailleurs, les paramètres d'évaluation font l'objet d'une analyse de sensibilité régulière afin de déterminer l'influence de facteurs macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues.

Il a été procédé à un ajustement des résultats du modèle sous forme d'ajustement de haut niveau (TLA) notamment en raison des répercussions de la guerre russo-ukrainienne, de la guerre au Moyen-Orient et de la pandémie de COVID.

(3) Instruments financiers du portefeuille de négociation

Comptabilisation

Conformément aux dispositions légales du § 340e du HGB, les instruments financiers négociés en bourse et hors bourse peuvent être comptabilisés à la date d'opération ou à la date de règlement. Compte tenu des règles uniformes appliquées au sein de Citigroup, en application desquelles, du point de vue de la société mère du Groupe, la comptabilisation à la **date de règlement** permet de dresser une image plus fidèle et plus fiable de la situation des actifs et des passifs au bilan, CGME comptabilise les opérations de négociation avec des instruments financiers et les créances qui en résultent à la date de règlement aux fins de sa comptabilité et de la préparation du bilan.

Dans ses états financiers au 31 décembre 2023, CGME a compensé les justes valeurs positives et négatives ainsi que les paiements correspondants au titre des règlements (sûretés en espèces) des instruments dérivés du portefeuille de négociation qui ont été négociés de gré à gré avec des contreparties centrales et des contreparties non centrales (instruments dérivés de gré à gré). L'exercice du **choix de la compensation** (**Saldierungswahlrechts**) en vertu du droit commercial allemand, résulte d'une approche économique dans le cadre de laquelle une position nette existante peut, sous certaines conditions, être considérée comme fictivement satisfaite par la sûreté donnée en espèces, ce qui fournit ainsi une présentation nette globale des instruments dérivés (bilatéraux) de gré à gré.

Une condition préalable à la compensation est la conclusion d'un accord-cadre assorti d'une annexe de sûreté opposable (Besicherungsanhang) et d'un échange quotidien de sûretés en espèces à partir duquel seul subsiste un risque de crédit ou de liquidité négligeable. Les justes valeurs positives des instruments financiers dérivés sont initialement compensées ou portées en diminution des justes valeurs négatives des instruments financiers dérivés. Par la suite, les paiements au titre des règlements attribuables aux justes valeurs sont compensés par les justes valeurs positives des instruments financiers dérivés. Par ailleurs, la sûreté versée doit être portée en diminution des justes valeurs négatives des instruments financiers dérivés. Les montants compensés à ce titre sur le paiement des règlements et des justes valeurs sont comptabilisés comme un montant net dans les « Actifs de négociation » ou les « Passifs de négociation ».

Les volumes générés par la compensation des portefeuilles d'instruments dérivés de gré à gré concernés entraîneront une diminution proportionnelle des actifs du portefeuille de négociation d'environ 28 milliards EUR (exercice précédent : environ 32 milliards EUR) ainsi qu'une diminution des passifs du portefeuille de négociation d'environ 29 milliards EUR (exercice précédent : 34 millions EUR) au 31 décembre 2023.

Évaluation

L'évaluation des **instruments financiers du portefeuille de négociation** a été effectuée à la juste valeur diminuée d'une décote pour risque conformément à la première phrase du paragraphe 340e (3) du HGB. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au moment où ils sont acquis. Conformément à une déclaration officielle (RS BFA 2) de l'IDW, l'évaluation ultérieure à la juste valeur repose sur la valeur à laquelle les parties compétentes, qui sont indépendantes les unes des autres, mais souhaitent procéder à une opération, pourraient échanger un actif ou payer un passif, et elle est effectuée conformément à l'ordre hiérarchique des critères d'évaluation énoncés au § 255 (4) du HGB. La valeur comptable des instruments financiers non cotés est déterminée en utilisant des prix comparatifs et les valeurs résultant de l'application de modèles d'évaluation.

D'une manière générale, ces méthodes s'appuient sur l'estimation des flux de trésorerie futurs tout en intégrant des facteurs de risques. À cet égard, les facteurs les plus importants, dépendant dans chaque cas de la nature de l'instrument financier concerné, sont le « prix sous-jacent », les « volatilités implicites », les « courbes de taux » et les « prévisions de dividendes ». À ce titre et en fonction de la structure de l'instrument financier concerné, il existe, entre autres, d'autres hypothèses selon lesquelles l'évaluation est « neutre en termes de risque » au regard de l'évolution future des prix du marché, que les taux d'intérêt et les coûts du crédit sont déterminés et, par exemple, que le montant des dividendes est généralement connu et sera versé à certaines dates. Par ailleurs, lorsqu'ils sont appliqués, les modèles d'évaluation prennent également en compte des probabilités supplémentaires concernant l'occurrence de certains paramètres d'évaluation ou sensibilités aux facteurs (p. ex. Delta, Gamma).

Au 31 décembre 2023, une **décote pour risque (valeur exposée au risque, VaR)** calculée à des fins réglementaires a été appliquée aux instruments financiers du portefeuille de négociation conformément au paragraphe 340e (3) du HGB. En règle générale, la VaR est calculée pour l'ensemble du portefeuille et elle est déduite du poste « actifs de négociation ». Aux fins du calcul de la valeur en risque, CGME utilise un modèle développé par Citigroup, appliqué de manière uniforme au sein du groupe de sociétés (IMA) et utilisé pour satisfaire aux exigences de fonds propres relatives à la couverture des risques de prix de marché. À cet égard, la VaR reflète la perte maximale attendue d'un portefeuille de négociation au cours d'une certaine période de détention (CGME : 10 jours) avec une probabilité prédéfinie (CGME : niveau de confiance de 99 %). Les risques propres à certains titres (risque bêta) sont également pris en compte dans le calcul. Le calcul de la VaR est effectué en utilisant une simulation Monte-Carlo, qui est réalisée pour toutes les activités de négociation sur la base de critères d'évaluation uniformes. Les volatilités des facteurs de marché individuels, qui sont prises en compte dans le calcul ainsi que leur corrélation entre elles, sont calculées sur une base empirique. Toute aug mentation de la décote pour risque par rapport à l'exercice précédent qui est requise conformément au § 340e (4) du HGB sera comptabilisée au résultat net du portefeuille de négociation conformément au § 340c (1) du HGB. Lorsqu'une décote pour risque est appliquée aux passifs de négociation, elle est comptabilisée comme un supplément de charge, qui est également comptabilisé en charge dans la détermination du résultat net de négociation conformément à la déclaration RS BFA 2 de l'IDW.

Les instruments dérivés négociés en bourse qui ont donné lieu à des paiements de règlement ont été comptabilisés au bilan dans les postes « Autres actifs » et « Autres passifs ».

Le modèle d'évaluation des instruments dérivés du portefeuille de négociation qui se négocient en dehors d'un marché boursier (avec les paramètres utilisés dans ce processus) implique des hypothèses et des estimations dont l'ampleur dépend de la transparence et de la disponibilité des données de marché ainsi que de la complexité de l'instrument financier concerné. Dans la mesure où ces hypothèses et estimations comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être modifiées, les résultats et valeurs réels peuvent différer de ces estimations. Les méthodes d'évaluation appliquées incluent des facteurs et des paramètres communs qui, de l'avis de CGME, seront également pris en compte par d'autres acteurs du marché. Les **évaluations font l'objet d'ajustements** si les méthodes d'évaluation ne tiennent pas compte de facteurs individuels ou si une telle mesure semble appropriée pour éliminer les faiblesses des modèles utilisés à ce jour. Les ajustements de valeur importants sont liés, entre autres, au risque de crédit de la contrepartie (ajustement de la valeur du crédit, CVA) et au propre risque de crédit du Groupe (ajustement de la valeur de la dette, DVA) pour les instruments dérivés de gré à gré.

Pour les ajustements de valeur des financements (FVA), les charges et produits de financement ou de refinancement des instruments dérivés non garantis et des instruments dérivés garantis, pour lesquels seule une sûreté partielle est disponible ou pour lesquels la sûreté ne peut être utilisée pour le refinancement, sont comptabilisés à la juste valeur. Aux fins du calcul des FVA, les effets de refinancement ont été pris en compte dans l'évaluation lors du calcul des valeurs réelles en espèces via les primes sur les taux d'actualisation.

Les données observables sur le marché (p. ex., les *spread*s de *swaps* sur défaut de crédit) sont utilisées pour déterminer la juste valeur des CVA, des DVA et des FVA, le cas échéant. Les variations de juste valeur du portefeuille de négociation sont compensées et comptabilisées au résultat net du portefeuille de négociation.

(4) Instruments dérivés

Les **opérations financières sur produits dérivés** ne sont généralement pas comptabilisées comme des opérations en cours. Si les dérivés sont cotés, ils sont comptabilisés au bilan à leur prix de marché. Dans le cas des dérivés de gré à gré, le prix de marché est déterminé en utilisant des modèles d'évaluation standardisés et usuels (p. ex., des modèles d'évaluation de valeur actualisée ou d'évaluation du prix des options).

Les produits structurés acquis ou émis sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs conformément à la déclaration RS HFA 22 de l'IDW.

(5) Titres de capitaux propres

Les **titres de capitaux propres** sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou, en application du paragraphe 253 (3), phrase 5 du HGB, à la juste valeur inférieure, s'il semble y avoir eu une dépréciation permanente.

(6) Actifs et passifs fiduciaires

Les actifs et passifs que CGME détient en son nom propre, mais pour les comptes de tiers, figurent au bilan sous les rubriques actifs fiduciaires et passifs fiduciaires. L'évaluation est effectuée au coût amorti ou au montant du règlement.

(7) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **immobilisations incorporelles**, qui ont toutes été acquises moyennant contrepartie, et les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont généralement amorties de manière linéaire en fonction de la durée de vie utile standard attendue de ces actifs. Les éventuelles dépréciations permanentes sont prises en compte via une dépréciation non programmée.

Lorsqu'au cours de l'exercice 2019, les succursales de Paris, Milan et Madrid ont été apportées sous forme de capital dans le cadre de l'augmentation de capital social de CGME, les relations clients qui existaient dans ces succursales ont également été transférées et se sont vu assigner une valeur de goodwill qui est amortie selon un calendrier au prorata temporis sur une période de dix ans.

Les immobilisations corporelles classées dans les catégories **améliorations locatives** et **constructions en cours** sont amorties sur une période de cinq à dix ans, tandis que les **matériels de bureau et d'exploitation** sont amortis sur une période de trois à dix ans *prorata temporis*. Les **licences logicielles** achetées sont amorties sur une période de un à cinq ans.

Les actifs de faible valeur sont entièrement amortis au cours de l'année de leur acquisition ou de leur production, à condition que le coût net d'acquisition ou de production soit inférieur ou égal à 800 EUR.

(8) Autres actifs

Les autres actifs figurent au bilan à leur valeur nominale. En cas de dépréciation, le cours de bourse ou la juste valeur inférieure fera l'objet d'une dépréciation unique (non programmée) conformément au § 253 (4) du HGB. Toutes les pertes anticipées qui sont identifiées dans le cadre de l'évaluation de la garantie fournie au titre du règlement des dérivés (appels de marges) sont comptabilisées au bilan en charges à payer au titre de menace de perte, conformément au paragraphe 249 (1), première phrase du HGB.

(9) Postes de régularisation et de report

Les éléments de régularisation à l'actif et au passif du bilan comprennent les paiements qui sont attribuables au résultat des exercices futurs.

(10) Impôts différés

S'il existe des différences entre les valeurs comptables des actifs, des passifs et des postes de régularisation et de report figurant au bilan de droit commercial et les valeurs figurant au bilan de droit fiscal et si ces différences doivent être compensées au cours des exercices ultérieurs alors, en application du § 274 du HGB, toute charge fiscale globale en résultant sera comptabilisée comme un passif d'impôts différés ou tout allégement fiscal global en résultant sera comptabilisé comme un actif d'impôts différés. Les reports de déficits fiscaux sont pris en compte dans le calcul des actifs d'impôts différés à hauteur du potentiel de compensation attendu au cours des cinq prochains exercices. Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition propres à l'organisation et propres au pays qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporelles sont réalisées et où les déficits reportés sont compensés.

À la clôture de l'exercice écoulé, l'excédent d'actifs résultant de la compensation des passifs d'impôts différés avec les actifs d'impôts différés n'est pas comptabilisé, conformément au § 274 (1), deuxième phrase du HGB.

(11) Excédent des actifs du régime sur les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi

L'excédent des actifs du régime sur le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi provient du solde net de la juste valeur des actifs du régime, qui est placé hors de la portée de tous les autres créanciers de CGME et est utilisé exclusivement pour régler les passifs résultant d'obligations de retraite ou d'obligations comparables à long terme, et du montant des passifs devant être compensés.

(12) Dettes envers les banques et la clientèle

Les dettes envers les banques et la clientèle sont comptabilisées à leur montant de règlement majoré des intérêts courus.

(13) Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés à leur montant de règlement.

(14) Charges à payer

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés ont été évaluées selon la méthode des unités de crédits projetés. Les principes clés sur lesquels repose l'évaluation sont l'attribution des prestations de retraite selon la méthode de la comptabilité d'exercice pendant la relation de service (ancienneté), pour laquelle des engagements de retraite ont été pris, et les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la valeur actualisée en

numéraire de ces prestations futures. La valeur de l'obligation à la date du bilan est la valeur actuarielle actualisée en numéraire de tous les avantages qui, sur la base de la formule de calcul des prestations de retraite du régime, sont attribuables à la période de service effectuée jusqu'à ce moment-là.

La valeur actualisée en numéraire a été cabulée en utilisant un taux d'actualisation de 1,83 % (31/12/2022 : 1,78 %) sur une durée de 10 ans. Conformément au § 253 (2), première phrase du HGB, le taux de marché moyen des dix exercices précédents a été utilisé comme taux d'actualisation pour cabuler la valeur actuelle en numéraire au cours de l'exercice récemment clôturé. Les futures augmentations de salaires et traitements ont été estimées à 3,0 % et, dans le même temps, un ajustement de 2,3 % de la rente actuelle a été retenu.

En général, les données biométriques proviennent des tables de mortalité 2018 G du Dr Klaus Heubeck. Dans le cadre de la comptabilisation des charges à payer au titre des retraites et obligations similaires, les actifs qui servent uniquement à régler les dettes dues au titre des obligations de retraite ou des obligations à long terme similaires, conformément au § 340a(1) en combinaison avec le § 246(2), phrase 2 du HGB, ont été compensés.

Lorsqu'une obligation légale ou factuelle existe, les **réserves fiscales** et les **autres charges à payer** sont comptabilisées au bilan à leur montant de règlement conformément aux principes du jugement professionnel raisonnable (*Grundsätzen vernünftiger kaufmännischer Beurteilung*). Le montant du règlement des **autres charges à payer** a été calculé en tenant compte des augmentations futures des prix et des coûts.

Les comptes de régularisation ou les provisions dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est supérieure à un an ont été actualisés au taux d'intérêt moyen du marché au cours des sept derniers exercices, ce taux ayant été calculé par la Bundesbank pour les échéances correspondantes. S'il existait des conventions de recours, elles ont été prises en compte dans le calcul de la charge à payer (résultat net présenté).

Des provisions appropriées ont été constituées le cas échéant au bilan au titre des **contrats et litiges en cours** qui pourraient avoir un effet dommageable sur la situation financière de la Banque.

(15) Fonds au titre des risques bancaires généraux

Le poste du bilan, **« Fonds pour les risques bancaires généraux** », a été créé en application du paragraphe 340g du HGB. Ces fonds servent à couvrir les risques bancaires généraux dans la mesure où cela est nécessaire, conformément au jugement professionnel raisonna blement fondé sur les risques particuliers inhérents au métier de CGME.

Un total de 4,6 millions EUR a été alloué au fonds pour les risques bancaires généraux au cours de l'exercice de déclaration, conformément au § 340e (4) du HGB.

(16) Conversion des devises

Les créances et dettes en devises ont été évaluées conformément au § 340a (1) du HGB en liaison avec le § 256a du HGB aux taux moyens publiés par la Banque centrale européenne (BCE) à la date du bilan. Lorsque la BCE ne publie aucun taux moyen, les positions de change sont comptabilisées au taux du marché. Les opérations de change au comptant ou les contrats à terme sur devises n'ayant pas encore été compensés ont été évalués au cours moyen au comptant ou au taux des contrats à terme à la date du bilan et applicables à leur échéance respective.

Le traitement des charges et produits résultant de la conversion des devises satisfait aux exigences du § 340h du HGB. Le résultat de la conversion est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique « résultat net des opérations de négociation financière ».

NOTES AUX POSTES INDIVIDUELS DU COMPTE DE RÉSULTAT

(17) Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts négatifs et les charges d'intérêts positives sont présentés sous la rubrique n° 2 du compte de résultat « Produits d'intérêts négatifs » ou sous la rubrique n° 4 « Intérêts positifs provenant de prêts et d'opérations sur le marché monétaire ».

Les produits d'intérêts négatifs et les charges d'intérêts positives sont principalement attribuables aux opérations de pension livrées clôturées et aux garanties fournies ou reçues dans le cadre de l'activité de courtier/négociant.

(18) Produits et charges de commissions

Les produits des commissions proviennent des éléments suivants :

Type de commissions		023	2022
		ions EUR)	(en millions EUR)
Commissions sur opérations de fusions-acquisitions et autres opérations de courtage		249	262
Commissions de courtage des entreprises liées		263	316
Commissions sur produits en devises		5	29
Commissions diverses		62	64
Produits des commissions		579	671
Charges liées aux commissions		-263	-274
Produit net des commissions		316	397

Sur les **produits de commissions** provenant de fusions-acquisitions et d'autres opérations de courtage (249 millions EUR), 132 millions EUR proviennent d'activités de fusions-acquisitions, dont un total de 7 millions EUR de revenus transférés à une société affiliée. Des produits de commissions de courtage provenant de sociétés affiliées (263 millions EUR) ont été générés, entre autres, dans le cadre de transactions de commissions financières dans la division « Marchés » (142 millions EUR). 34 millions EUR de produits de commissions diverses (62 millions EUR) avec des tiers concernent l'activité de prise ferme.

Les **charges de commissions** (263 millions EUR) concernent des dotations intragroupe provenant des travaux et activités répertoriés dans les produits de commissions (168 millions EUR) et, entre autres, des rémunérations versées dans le cadre des activités de courtage et autres activités de la banque d'investissement et de l'activité de prise ferme de titres de capitaux propres (89 millions EUR).

(19) Résultat net des opérations de négociation financière

Le résultat net provient des résultats respectifs des portefeuilles de négociation individuels et des « ajustements de valeur » respectifs effectués en fin d'exercice :

	2023 (en millions EUR)	2022 (en millions EUR)
Résultat net porté dans le portefeuille de négociation « Risque actions et indices » ; certificats et dérivés de crédit	-294	280
Résultat net porté dans le portefeuille de négociation « Risques de change »	271	-199
Intérêts et dividendes nets des portefeuilles de négociation	6	14
Ajustements de valeur	17	13
Total	41	108

Les **ajustements de valeur** (-17 millions EUR ; exercice précédent : +13 millions EUR) concernent la VaR conformément au § 340 (3) du HGB (-5 millions EUR ; exercice précédent : 9 millions EUR) ainsi que les corrections de valeur additionnelles effectuées pour couvrir le risque de contrepartie inhérent aux instruments financiers et le propre risque de crédit de CGME, y compris les coûts de refinancement dans le cadre des instruments dérivés non garantis (-8 millions EUR ; exercice précédent : 8 millions EUR). Plus de 5 millions EUR environ (exercice précédent : 4 millions EUR) ont été alloués conformément au § 340e (4) du HGB au fonds pour risques bancaires généraux en vertu du § 340g du HGB.

(20) Autres produits d'exploitation

Ce poste comprend principalement les produits provenant de la répercussion des coûts à l'actionnaire, les produits résultant de la participation aux bénéfices en lien avec les capitaux propres et d'autres opérations de négociation de l'actionnaire impliquant des instruments financiers à hauteur de 80 millions EUR (2022 : 81 millions EUR). Les charges répercutées se rapportent essentiellement aux frais de transaction et aux dépenses liées aux frais bancaires (*Bankenabgabe*) engagés en 2023. En outre, le poste englobe les produits provenant des transferts de charges aux sociétés affiliées pour un montant de 80 millions EUR (2022 : 49 millions EUR) ainsi que le produit des remboursements d'impôts et taxes sur le chiffre d'affaires pour un montant de 3 millions EUR (2022 : 16 millions EUR).

(21) Autres frais administratifs

Le poste « Autres charges administratives » est constitué des éléments suivants :

	2022	2021
	(en millions EUR)	(en millions EUR)
Charges des compensations intragroupes et charges répercutées	89	61
Frais bancaires	46	40
Frais de bourse	44	45
Frais de compensation et de conservation	41	21
Commissions SWIFT et autres frais de transaction	21	26
Impôt sur le chiffre d'affaires et autres charges d'impôt sur les bénéfices	17	8
Charges locatives pour le mobilier/matériel de bâtiment et de bureau	15	10
Frais juridiques, d'audit et de conseil	13	14
Frais de déplacement	11	7
Charges liées à l'utilisation des données de marché	10	10
Charges liées au recrutement de personnel temporaire	4	4
Divers	21	21
Total	332	267

(22) Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se rapportent, entre autres, aux charges liées à la capitalisation des intérêts sur les engagements de retraite et à l'évaluation des actifs du régime de retraite correspondants pour un montant total de 0,1 million EUR (exercice précédent : 30 millions EUR).

(23) Dépréciations et provisions pour créances et certains titres et dotations aux réserves pour prêts

Au cours de l'exercice écoulé, des provisions individuelles (créances douteuses) supplémentaires de 6 millions EUR et des provisions standard supplémentaires de 49 000 euros ont été comptabilisées.

(24) Produits et charges liés aux autres exercices comptables

Les composantes du produit lié aux autres exercices comptables comprennent principalement des produits fiscaux des exercices précédents d'un montant de 5 millions EUR ainsi que des remboursements d'impôts sur le chiffre d'affaires sur la base de la déclaration d'impôt sur le chiffre d'affaires au titre de 2021 pour un montant de 3 millions EUR.

(25) Blocage de distribution des dividendes

Au cours de l'exercice, la distribution des dividendes a été bloquée pour un montant total de 12 millions EUR (exercice précédent : 10 millions EUR). Sur ce montant, 10 millions EUR (exercice précédent : 3 millions EUR) se rapportent à un blocage de distribution des dividendes en raison de la capitalisation des actifs du régime due à des obligations de retraite à la juste valeur conformément au § 268 (8), phrase 3 en conjonction avec le § 340a (1) du HGB. Les 2 millions EUR restants (exercice précédent : 7 millions EUR) liés au blocage de distribution de dividendes sont attribuables à l'écart entre le montant comptabilisé au titre des provisions pour retraite sur la base du taux d'intérêt moyen du marché applicable sur les dix derniers exercices et le montant comptabilisé au titre des provisions pour retraite sur la base du taux d'intérêt du marché applicable sur les sept derniers exercices, tel que calculé conformément au § 253 (6), première phrase du HGB.

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN

(26) Actifs et passifs du portefeuille de négociation

Les actifs et passifs du portefeuille de négociation se décomposent comme suit :

	Portefeuille de négociation						
	Actif	Passif	Actif	Passif			
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022			
	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)			
1. Instruments financiers dérivés							
Opérations de change							
o Options et swaps OTC sur devises	4 553	4 577	5 365	5 375			
o Émissions en propre de <i>warrants</i> sur devises	145	149	147	152			
o Opérations de change au comptant	626	642	617	617			
 Émissions en propre de warrants sur actions 	5 503	5 727	3 645	3 777			
 Options et swaps sur actions et indices de gré à gré 	1 863	1 856	1 681	1 655			
• Émissions en propre de warrants sur indices	2 583	2 624	2 259	2 297			
 Options sur actions et indices négociés en bourse 	180	4	66	3			
Options et swaps de taux d'intérêt OTC	23 507	23 530	27 396	27 418			
• Émissions en propre de warrants sur matières premières	144	146	107	109			
Options et swaps de matières premières de gré à gré	1 157	1 164	2 154	2 156			
Sous-total Sous-total	40 261	40 419	43 437	43 559			
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	264	526	211	473			
dont négociables (börsenfähig)	264	526	211	473			
dont négociés en bourse	264	526	211	473			
3. Actions et autres titres à revenu variable	222	72	267	33			
dont négociables (börsenfähig)	222	72	267	33			
dont négociés en bourse	222	72	267	33			
Total	40 747	41 017	43 915	44 065			
- Autres ajustements de la valeur de marché	1	1	8	1			
- Valeur exposée au risque	14		-9				
- Compensation	-27 775	-29 448	-32 209	-34 162			
Total	12 959	11 570	11 704	9 902			

Comme l'exercice précédent, il a été décidé sur le plan comptable au cours de l'exercice fiscal récemment achevé de compenser (au net) les justes valeurs positives et négatives ainsi que les paiements de règlement associés (sûretés en espèces) des produits dérivés détenus dans le portefeuille de négociation et négociés de gré à gré avec des contreparties centrales et des contreparties non centrales (produits dérivés de gré à gré).

Au cours de l'exercice sous revue, les actifs et passifs du portefeuille de négociation incluent des émissions en propre rachetées de titres structurés (certificats et options) pour un montant total d'environ 8 milliards EUR (exercice précédent : 6 milliards EUR).

(27) Opérations fiduciaires

CGME fournit à ses clients des services qui font partie de ses prestations aux entreprises en lien avec les produits dérivés. Dans le cadre de l'activité dite « FCX » (contrats à termes, compensation et courtage de premier ordre en opération de change), la gamme des services proposée par CGME aux investisseurs englobe, entre autres, la négociation d'instruments financiers dérivés en son nom propre, mais également pour le compte des clients, et la réception et le transfert correspondants des fonds des clients, qui doivent être déposés par le client à titre de sûreté afin de sécuriser la négociation des contrats à terme. Les dispositions contractuelles qui ont ainsi été prises prévoient la séparation des actifs des clients des actifs de CGME dans le but de protéger spécifiquement les actifs des clients de toute action d'exécution de tiers qui pourrait être engagée dans le cas où CGME, en qualité de « gestionnaire d'actifs », ferait l'objet d'une procédure d'insolvabilité. Les actifs des clients sont donc détenus en fiducie. En conséquence de quoi, à la fin de l'exercice 2023, CGME déclare des actifs et des passifs fiduciaires vis-à-vis des clients pour un montant total de 93 millions EUR (31/12/2022 : 446 millions EUR). Les actifs fiduciaires se composent uniquement de créances sur les banques, tandis que les passifs fiduciaires se rapportent aux paiements à la clientèle.

(28) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations (immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles) ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Frais d'acquisition initiaux		Amortissements et dépréciations cumulés					Valeurs comptables			
		Acquisitions (Cessions)					Acquisitions (Cessions)			
	01/01/2023	Retraitement	31/12/2023	01/01/2023	Dépréciation s	Reprises	Retraitement	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
	En millions EUR	En millions EUR	En millions EUR	En millions EUR	En millions EUR	En millions EUR	En millions EUR	En millions EUR	En millions EUR	En millions EUR
Immobilisations										
incorporelles acquises		0					0			
à titre onéreux	96	0	96	40	9	0	0	49	47	56
a title offereux		0					0			
Matériel de bureau et		2					0			
d'exploitation	8	-1	9	4	1	0	0	5	4	4
и ехріонаціон		0					0			
		5					0			
Améliorations locatives	29	-1	33	17	1	0	0	18	15	13
		0					0			
T		0					0			
Travaux en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0					0			
Instruments de capitaux	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1
propres		0								
	4	0	4.4				0			
Total	135	5	140	61	11	0	0	72	68	74

(29) Autres actifs

Le poste « Autres actifs » (1 641 millions EUR; 31/12/2022: 1 098 millions EUR) comprend principalement des créances liées à des appels de marge/marges initiales payées (768 millions EUR; 31/12/2022: 828 millions EUR), des sûretés reçues au titre des opérations de pensions livrées (798 millions EUR) ainsi que des demandes de remboursement d'impôts (25 millions EUR; 31/12/2022: 27 millions EUR). Des marges d'un montant de 5 362 millions EUR (exercice précédent: 31/12/2022: 5 863 millions EUR) ont été compensées dans le cadre d'instruments dérivés de gré à gré.

(30) Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance (1 million EUR) concernent les frais et charges payés d'avance.

Les produits constatés d'avance (non acquis), de 2 millions EUR, comprennent les paiements reçus au cours du dernier exercice récemment achevé au titre de services devant être rendus au cours de l'exercice suivant.

(31) Impôts différés

Après compensation des passifs d'impôts différés avec les actifs d'impôts différés, un excédent résiduel à l'actif subsiste. Celui-ci n'est pas déclaré au 31 décembre 2023 compte tenu du choix comptable exercé en application du § 274 (1), phrase 2 du HGB.

Des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés principalement au titre des évaluations fiscales, qui s'écartent de celles utilisées dans les comptes commerciaux, pour les provisions pour retraites. Les actifs d'impôts différés supplémentaires, imputables aux déficits reportés, concernent exclusivement les activités à l'étranger.

Les passifs d'impôts différés résultent principalement des goodwill comptabilisés au bilan commercial.

Les impôts différés ont été évalués sur la base d'un taux d'impôt de 31,9 % en Allemagne et un taux d'impôt compris entre 25,8 % et 30,0 % au titre des établissements stables étrangers.

(32) Autres passifs

Le poste « Autres passifs » (1 402 millions EUR ; 31/12/2022 : 802 millions EUR) concerne principalement des passifs liés à des appels de marge/marges initiales reçues (644 millions EUR ; 31/12/2022 : 744 millions EUR), des sûretés foumies dans le cadre des opérations de persion livrée (686,7 millions EUR) et des dettes d'impôts (54 millions EUR ; 31/12/2022 : 48 millions EUR). Au cours de l'exercice, comme sur l'exercice précédent, les marges ont été compensées en lien avec les instruments dérivés de gré à gré (3 690 euros ; 31/12/2022 : 3 911 euros).

(33) Charges à payer au titre des retraites et obligations similaires

Afin de couvrir les créances de tiers au titre des engagements de retraite et assimilés, des actifs sous forme de liquidités et de parts ou actions de fonds de titres (Wertpapiersondervermögen) sont disponibles à la date du bilan. Les fonds sont gérés exclusivement par des gestionnaires d'actifs externes qui investissent dans des titres cotés conformément aux directives d'investissement applicables. En cas d'insolvabilité de CGME, les créanciers de CGME se verront refuser l'accès aux actifs transférés aux fiduciaires.

Conformément au § 246 (2), phrase 2 en conjonction avec le § 340a (1) du HGB, les actifs utilisés à des fins de couverture seront compensés à leur juste valeur avec les obligations évaluées au montant du règlement. Les justes valeurs des actifs des fonds concernés sont documentées à la date du bilan dans un tableau fourni par l'administrateur.

La couverture contractuelle des **obligations de retraite de la banque** a été réalisée sur la base d'un accord de fiducie contractuelle (CTA) conclu avec le fiduciaire, Towers Watson Treuhand e.V., Reutlingen.

En 2021 et en 2022, les engagements de retraite et les parts du fonds spécial dit « MI-Fund 42 » ont été transférés à Metzler Pensionsfonds (MPF). Conformément à l'Art. 28 de l'EGHGB, aucune réserve n'a été constituée au titre de cette obligation indirecte sur la base des engagements pour les

retraites en cours. Le montant de règlement des obligations de retraite transférées à MPF s'élevait à 139 millions EUR au 31 décembre 2023 (31/12/2022 : 136 millions EUR).

Aux fins de la couverture des engagements de retraite, les parts détenues dans le fonds spécial « MI-Fonds F42 » (coût d'acquisition de 58 millions EUR) et achetées ou contractuellement promises par CGME sont mises à disposition et, conformément au paragraphe 246 (2) phras e 2 en liaison avec le paragraphe 340a (1) du HGB, ont été compensées à leur juste valeur (62 millions EUR) avec le montant de règlement des obligations de retraite (104 millions EUR). Le montant du règlement supérieur aux actifs du plan à la date du bilan, qui s'élève à 42 millions EUR (31/12/2022 : 42 millions EUR) est comptabilisé au bilan dans le poste « Charges à payer au titre des retraites et obligations similaires ».

Au 31 décembre 2023, il existe également des **obligations** de **régimes** de **retraite** résultant **de conversions** de **primes**. Les obligations au titre de ces régimes sont liées aux justes valeurs des actifs spéciaux correspondants faisant office d'actifs du régime. Dans le détail, les **valeurs au bilan** des charges à payer au titre des retraites et obligations similaires se décomposent comme indiqué dans le tableau ci-dessous, tout en tenant compte des actifs de régime disponibles pertinents qui ont été compensés avec les justes valeurs conformément au paragraphe 246 (2) phrase 2 du HGB:

	31/12	/2023	31/12	/2022	
	En	En	En	En	
	millions EUR	millions EUR	millions EUR	millions EUR	
I. Engagements généraux de retraite					
Montant du règlement	104		102		
moins					
actifs du régime *)	-62	42	-56	46	
II. Obligations de retraite découlant de la conversion de primes **)					
Montant du règlement	71		72		
moins					
actifs du régime	-67	4	-60	11	
Excédent des actifs du régime sur les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi		-		ı	
Charges à payer au titre des retraites et obligations similaires		46		57	

(34) Réserves d'impôt

Les provisions d'impôts d'un montant de 6 millions EUR (exercice précédent : 7 millions EUR) concernent exclusivement les impôts sur les sociétés que les établissements stables étrangers s'attendent à payer au titre de l'exercice fiscal récemment achevé et des périodes d'imposition antérieures.

(35) Autres comptes de régularisation

Les autres comptes de régularisation se décomposent comme suit :

Compton do régularisation concernant	31/12/2023	12/31/2022
Comptes de régularisation concernant	(en millions EUR)	(en millions EUR)
Primes versées aux salariés	104	104
Factures non réglées	33	40
Congés exceptionnels	14	9
Charge d'audit	10	6
Charge de personnel	12	8
Total	173	167

Pour le calcul des provisions constituées au titre des obligations de retraite anticipée (0 million EUR; 31/12/2022: 0 million EUR), les sinistres découlant des contrats de réassurance donnés en garantie pour un montant total de 0,2 million EUR (31/12/2022: 0,3 million EUR) ont été rapprochés avec le montant de règlement de 0,2 million EUR (31/12/2022: 0,3 million EUR). Les actifs du régime excédant le montant du règlement et totalisant 0,02 million EUR (31/12/2022: 0,03 million EUR) ont été comptabilisés au poste du bilan « Excédent des actifs du régime sur le passif liés aux avantages postérieurs à l'emploi ».

(36) Fonds propres

Par rapport à l'exercice précédent, les fonds propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

M€			Réserves			
IVIE	Capital souscrit	Réserve de capital	Réserve légale	Autres réserves	Bénéfice au bilan	Total
Au 01/01/2023	242	3 406	33	62	7	3 750
Injections de capitaux	_	912	_	_	_	912
Affectation aux réserves				7	-7	_
Affectations provenant du résultat net au titre de 2022	_	_	1	_	-16	-16
Au 31/12/2023	242	4 318	33	69	-16	4 646

Capital souscrit

Le capital souscrit, égal à 242 millions EUR, stable par rapport à l'exercice précédent, se compose de 9 481 592 actions sans valeur nominale. L'actionnaire unique de CGME est Citigroup Global Markets Ltd., Londres/Grande-Bretagne (ci-après « CGML »), dont les états financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de Citigroup Inc., New York/États-Unis.

Réserve de capital

Suite à une injection supplémentaire de capitaux de 1 000 millions USD effectuée par l'actionnaire unique, Citigroup Global Markets Limited (CGML), Londres/Royaume-Uni, en décembre 2023 dans les fonds propres, conformément au paragraphe 272 (2) n° 4 du HGB, la réserve de capital a augmenté d'environ 912 millions EUR (convertis) pour atteindre un total de 4 317 millions EUR.

Rendement des capitaux propres

Au cours du dernier exercice, le rendement des capitaux propres, conformément au § 26a (1) phrase 4 du KWG, est de -0,02 %.

(37) Ventilation des durées résiduelles jusqu'à l'échéance

	31/12/2023 (en millions EUR)	31/12/2022 (en millions EUR)
Créances sur les banques	2 858	834
d'une durée résiduelle jusqu'à l'échéance		
– à vue	652	834
- de trois mois maximum	2 206	0
Créances sur la clientèle	36 771	27 863
d'une durée résiduelle jusqu'à l'échéance		
– à vue	7 449	10 379
 de trois mois maximum 	22 558	14 898
- comprise entre trois mois et un an	4 517	1 236
- comprise entre un an et cinq ans	2 248	1 349

Dettes envers les banques	1 652	206
d'une durée résiduelle jusqu'à l'échéance		
– à vue	189	206
– de trois mois maximum	1 463	0
Dettes envers la clientèle	34 891	27 139
d'une durée résiduelle jusqu'à l'échéance		
– à vue	6 701	8 670
– de trois mois maximum	19 560	11 118
– comprise entre trois mois et un an au plus tard	5 179	2 996
– comprise entre un an et cinq ans	3 175	3 885
– de plus de cinq ans	275	469

(38) Actionnariat

Les titres de capitaux propres (1,14 million EUR), sans changement par rapport à l'exercice précédent, ne sont pas négociables et concernent les actions de True-Sale International GmbH, Francfort-sur-le-Main (0,15 million EUR) et de Borse Stuttgart CATS GmbH, Stuttgart (0,99 million EUR).

(39) Devises

Le montant total des actifs libellés en devises à la date du bilan s'élève à 12 851 millions EUR (31/12/2022 : 11 721 millions EUR) ; les passifs comprennent des montants libellés en devises pour un montant total de 9 576 millions EUR (31/12/2022 : 11 827 millions EUR).

NOTES DIVEDSES

(40) Instruments financiers dérivés

À la fin de l'exercice 2023, l'activité de dérivés de CGME comprenait les opérations suivantes affectées aux portefeuilles de négociation respectifs :

Portefeuille de négociation	Types d'opérations
	Opérations d'options sur devises et swaps de gré à gré
Risques de change	Warrants émis en devises
	Opérations de change au comptant
	Actions et autres titres à revenu variable du portefeuille de négociation
	Options et swaps sur indices et actions de gré à gré
Risques liés aux actions et aux indices	Warrants sur actions et indices
	Opérations sur contrats à terme négociés sur le marché boursier et options sur actions et indices boursiers ainsi que
	Certificats sur indices et actions
Taux d'intérêt	Options et swaps de taux d'intérêt négociés de gré à gré
	Contrats à terme négociés sur le marché boursier
Autres opérations de négociation	Warrants sur matières premières et métaux précieux
	Options et swaps sur matières premières et métaux précieux de gré à gré

Les valeurs nominales et les justes valeurs des opérations sur instruments dérivés affichent les **durées résiduelles jusqu'à l'échéance** suivantes au 31 décembre 2023 :

En millions EUR	Valeur nominale			Juste valeur	
Doutafavilla de mémoriation/trusa d'amématica	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				
Portefeuille de négociation/type d'opération	< 1 an	≥ 1 an, ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Risques de change					
Options de change et swaps de devises de gré à gré					
o Achetés	145,468	39,254	19,612	204,334	4,553
o Vendus	76,621	40,441	19,616	136,679	-4,577
Émissions en propre de warrants sur devises					
o Achetés	84	_	1,434	1,518	145
o Vendus	96	_	1,480	1,576	-149
Contrats à terme sur devises					
o Achetés	25,244	934	_	26,178	626
o Vendus	24,633	933	_	25,566	-642
Risques liés aux actions et aux indices					
Émissions en propre de warrants sur actions					
o Achetés	4,015	1,004	5,378	10,397	5,503
o Vendus	5,260	1,485	5,576	12,321	-5,727
Options sur actions et swaps d'actions de gré à gré					
o Achetés	16,530	14,603	2,866	33,999	1,603
o Vendus	16,895	14,421	2,819	34,135	-1,595
Options et swaps d'indices de gré à gré					
o Achetés	3	195	_	198	260
o Vendus	3	195	_	198	-260
Émissions en propre de warrants sur indices					
o Achetés	8,417	116	15,462	23,994	2,582
o Vendus	9,229	145	15,729	25,103	-2,624
Contrats à terme sur indices négociés en bourse			·		
o Achetés	53	_	_	53	C
o Vendus	227	_	_	227	C
Options sur actions et indices négociées en bourse					
o Achetés	1,825	409	_	2,234	180
o Vendus	126	3	_	129	-4
Émissions en propre de certificats indices et actions					
o Achetés	73	_	161	234	264
o Vendus	312	2	167	482	-525
Opérations sur taux d'intérêt					
Options et swaps de taux d'intérêt de gré à gré					
o Achetés	39,178	172,247	150,439	361,864	23,507
o Vendus	39.598	171,143	149,159	359,900	-23.530

k€	Valeur nominale		Juste valeur		
Portefeuilles de négociation/Type d'opération		Durée résiduelle jusqu'à l'échéance			
		≥ 1 an, ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Autres opérations de négociation					

Options et swaps sur matières premières, métaux de base et métaux précieux de gré à gré					
o Achetés	5,136	2,518	_	7,654	1,157
o Vendus	5,144	2,508	_	7,652	-1,164
Émissions en propres de warrants sur matières premières et métaux précieux					
o Achetés	7	_	724	731	144
o Vendus	8	_	734	742	-146
Contrats à terme négociés en bourse sur matières premières et métaux précieux					
o Achetés	21	_	_	21	0
o Vendus	_	_	_	_	

(41) Autres obligations financières

Pour les exercices jusqu'en 2044 inclus, les autres obligations financières des contrats liés à la location de locaux commerciaux s'élèvent à 91 millions EUR. Les obligations financières résultant des contrats de location s'élèvent à 1 million EUR, principalement dues à des sociétés affiliées.

Par ailleurs, des obligations indirectes au titre d'obligations de retraite sont externalisées à Metzler Pensionsfonds (MPF). Se référer aux commentaires de la Note (33) « Provisions pour retraites et obligations similaires ».

(42) Impôt minimum en vertu de la Loi visant à garantir un impôt minimum mondial pour les groupes de sociétés (Loi sur l'impôt minimum)

Les réglementations publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur un modèle fiscal à deux piliers incluent les réglementations du Pilier II (Pilier Deux) sur l'imposition minimale mondiale, qui ont depuis été transposées en droit national par les différents pays. Au 31 décembre 2023, l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni ont adopté les lois correspondantes pour mettre en œuvre cœ réglementations, qui entreront en vigueur pour la première fois en 2024. CGME est soumise à ces réglementations dans les pays précités.

Au vu des données financières actuellement disponibles sur les sociétés du groupe Citigroup, aucun impôt supplémentaire n'est attendu pour CGME et ses succursales compte tenu de l'application des règles dites « CbCR Safe Harbour » (mesures de sauvegarde liées aux déclarations pays par pays).

(43) Informations relatives aux sociétés affiliées

Les créances et dettes envers des sociétés affiliées se décomposent comme suit :

	31/12/2023 (en millions EUR)	31/12/2022 (en millions EUR)
Créances sur les banques	801	543
Créances sur la clientèle	17 324	9 616
Autres créances	1 006	307
Total	19 131	10 465
Dettes envers les banques	312	98
Dettes envers la clientèle	20 685	12 030
Autres passifs	428	4
Total	21 425	12 132

Les transactions avec les sociétés liées ont été conclues dans des conditions normales de marché.

(44) Tableau des flux de trésorerie

CGME se refinance principalement au sein du groupe Citigroup. Les placements en trésorerie et autres placements financiers sont réalisés exclusivement sur le court terme. Pour ce qui est des autres mouvements, nous vous renvoyons au tableau des flux de trésorerie comme présenté cidessous.

Tableau des flux de trésorerie selon la norme comptable allemande n° 21	Exercice fiscal 01/01/-31/12/2023	Exercice fiscal 01/01/-31/12/2022
	En millions EUR	En millions EUR
Bénéfice net de l'exercice	-16	
	-10	
Positions de trésorerie incluses dans le résultat net de l'exercice et rapprochement avec les flux de trésorerie des activités d'exploitation courantes :		
Amortissements, dépréciations, ajustements de valeur et reprises sur créances, immobilisations corporelles et actifs financiers	2	3
Variations des comptes de régularisation	7	-
Variation des autres charges/produits non liés à la trésorerie	11	
Résultat de cession des actifs financiers et corporels	0	
Autres ajustements (en net)	-53	78
Sous-total :	-49	120
Variation des actifs et passifs provenant des activités d'exploitation courantes :		
Créances :		
- sur les banques	-2.024	1,049
- sur la clientèle	-8,561	-3,17
Actifs au titre du portefeuille de négociation	-1,256	36,04
Autres actifs des activités résultant des activités d'exploitation courantes	-543	7.93
Passifs:		.,
Dettes envers les établissements de crédit	1,446	-1,62
- Dettes envers la clientèle	7.399	5,30
Dettes titrisées	.,	
Passifs au titre du portefeuille de négociation	1.668	-37,82
Autres passifs résultant des activités d'exploitation courantes	595	-7,77
Intérêts et dividendes recus	1.300	23
Intérêts versés	-1,234	-27
Paiements de l'impôt sur les bénéfices	-13	-3
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation courantes	-1,272	-
Paiements recus provenant de la sortie des	,	
- Actifs financiers	0	4
- Immobilisations corporelles	2	
Versements effectués au titre des investissements dans		
- Actifs financiers	-4	-1
- Immobilisations corporelles	-7	-1
Variation des ressources de trésorerie liées aux activités d'investissement (en net)		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-9	1-
Versements reçus au titre d'apports en fonds propres	911	48
Versements effectués aux propriétaires de la société :		
- Distribution de dividendes		_
- Autres décaissements		_
Variation des ressources de trésorerie autres que les capitaux propres (en net)		_
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	911	48

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période précédente	496	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation courantes	-1,272	-5
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-9	14
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	911	487
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	126	496

(45) Commissaire aux comptes

Le total des honoraires facturés par le commissaire aux comptes au titre de l'exercice comprend les services d'audit des comptes annuels (2,0 millions EUR) ainsi que d'autres services (0 million EUR).

(46) Recommandation concernant l'affectation des bénéfices

Le Directoire recommande de compenser l'intégralité de la perte nette annuelle subie au cours de l'exercice 2023, d'un montant total de 16 millions EUR, par un prélèvement sur le compte des autres réserves.

(47) Organes de direction (dirigeants et administrateurs) de CGME ainsi que publications obligatoires en vertu du § 285, n° 10 du HGB en liaison avec le § 340a (4) n° 1 du HGB

Conseil de surveillance

Membres

Mme Dagmar Kollmann, Vienne, Juriste, membre indépendant du Conseil de surveillance,

- Présidente du Conseil de surveillance
 - Participation à d'autres conseils de surveillance, comme requis par la loi, ou à des organes de surveillance nationaux et étrangers similaires
 - o Deutsche Telekom AG, Bonn, Allemagne
 - o Unibail-Rodamco-Westfield SE, Paris, France

Mme Barbara Frohn, Londres, Administratrice de la Banque, Citigroup Global Markets Limited, Londres,

- Vice-présidente du Conseil de surveillance -
- M. Leonardo Arduini, Londres, Administrateur de la Banque, Citigroup Global Markets Limited, Londres, dont le mandat a expiré le 24 juillet 2023
- M. James Bardrick, Coggeshall Hamlet, Administrateur de la Banque, CEO, Citigroup Global Markets Limited, Londres
- M. Mbar Diop, Londres, Administrateur de la Banque, Citigroup Global Markets Limited, Londres dont le mandat a débuté le 24 juillet 2023
- M. Tim Farber, Kelsterbach, employé de la Banque, représentant du personnel
- M. Dirk Georg Heß, Friedrichsdorf, employé de la Banque, Représentant du personnel
 - Participation à d'autres conseils de surveillance, comme requis par la loi, ou à des organes de surveillance nationaux et étrangers similaires o Borse Stuttgart AG, Stuttgart, Allemagne.

Directoire

Membres

Dr. Silvia Carpitella, Milan/Italie, CEP, Administratrice de la Banque, Présidente du Directoire dont le mandat a débuté le 1^{er} mai 2023

Dr Jasmin Kölbl-Vogt, Francfort-sur-le-Main, Service juridique, Administratrice de la Banque,

Présidente du Directoire / Directrice générale par intérim dont le mandat a débuté le 30 avril 2023

M. Stefan Hafke, Kelkheim, Responsable de la BCMA, Administrateur de la Banque dont le mandat a débuté le 1^{er} mai 2023

M. Peter Kimpel, Francfort-sur-le-Main, Directeur de la BCMA, Administrateur de la Banque, dont le mandat a expiré le 30 avril 2023

Mme Sylvie Renaud-Calmel, Paris, Responsable des Marchés, Administratrice de la Banque

M. Oliver Russmann, Bad Vilbel, Directeur financier, Administrateur de la Banque

Mme Amela Sapcanin, Francfort-sur-le-Main, CRO, Administratrice de la Banque,

M. Michael Weber, Francfort-sur-le-Main, CAO, Administrateur de la Banque dont le mandat a débuté le 24 août 2023

Mme Jean Young, Konigstein im Taunus, O&T, Administratrice de la Banque.

(48) Informations sur les événements importants survenus après la date du bilan

Le Directoire de CGME, en accord avec le Conseil de surveillance de CGME, a pris la décision d'arrêter de manière générale la négociation de dérivés émis en propre au cours de l'année 2024.

Aucun autre événement significatif survenu après la clôture de l'exercice récemment achevé et qui n'aurait pas encore été traité dans les présents états financiers annuels n'est à signaler.

(49) Informations sur les rémunérations

La rémunération totale des membres du **Directoire** au cours de l'exercice (y compris les stock-options attribuées) s'est élevée à 7,2 millions EUR. À la fin de l'exercice, les obligations de retraite s'élevaient à 0,7 million EUR.

La rémunération totale des anciens membres des organes de direction et de leurs survivants s'est élevée à 1,0 million EUR au cours de l'exercice de déclaration.

Les fonds dédiés aux retraites et préretraites des anciens membres des organes de direction et de leurs survivants s'élèvent à 24,8 millions EUR.

En raison de la rémunération en actions, environ 35 100 actions à une juste valeur d'un montant total de 1,7 million USD, soit environ 1,6 million EUR, ont été attribuées à titre de rémunération variable.

Au cours du dernier exercice récemment achevé, des dépenses au titre des avantages de rémunération du Conseil de surveillance ont été engagées pour un montant de 0,4 million EUR.

À la clôture de l'exercice, il n'y avait pas d'encours de prêts aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance de CGME.

(50) Collaborateurs

Au cours de l'exercice, CGME a employé en moyenne 600 personnes. Sur cet effectif, 583 étaient des employés à temps plein et 17 étaient des employés à temps partiel. Aucun stagiaire n'a intégré le personnel.

Le nombre moyen d'employés travaillant au sein de CGME et de ses succursales au cours de l'exercice est présenté ci-dessous.

	2023	2022
Citigroup Global Markets Europe AG - Succursale principale	278	257
Citigroup Global Markets Europe AG - Succursale France	167	148

Total	600	558
Citigroup Global Markets Europe AG - Succursale Royaume-Uni	29	36
Citigroup Global Markets Europe AG - Succursale Italie	53	52
Citigroup Global Markets Europe AG - Succursale Espagne	74	64

(51) Appartenance au Groupe

CGME fait partie du groupe de sociétés consolidées de CGML, dont les états financiers sont à leur tour inclus dans les états financiers consolidés de Citigroup Inc., New York, 388 Greenwich Street. Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site Internet www.citigroup.com.

Francfort-sur-le-Main, le 10 avril 2024

Le Directoire

Dr Silvia Carpitella (CEO) Sylvie Renaud-Calmel

Stefan Hafke Oliver Russmann

Amela Sapcanin Dr Jasmin Kölbl-Vogt

Michael Weber Jean Young